

Tableau de bord de la compétitivité de l'économie belge

Executive summary



01 Contexte global



02 Compétitivité prix-coût



03 Compétitivité hors prix



04 Développement durable et cohésion sociale



Novembre 2015

La mission du SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie consiste à créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. Dans ce cadre, la Direction générale des Analyses économiques et de l'Economie internationale a édité cette publication ayant pour but de pointer les principaux déterminants de la compétitivité.

Une batterie d'indicateurs couvrant la compétitivité prix et hors prix mettent en lumière les forces et les faiblesses de la Belgique vis-à-vis de ses principaux partenaires commerciaux. Cet outil de mesure qui sera actualisé deux fois par an est destiné à un large public, aussi bien aux décideurs politiques, acteurs économiques qu'aux citoyens intéressés.

Cette étude a été clôturée le 30 octobre 2015. Les données exprimées en indices doivent être interprétées avec prudence, en tenant compte de l'année de base déterminée pour ces indices dans les statistiques officielles (entre autres Eurostat). Vu le nombre élevé d'indicateurs et la comparaison avec les principaux partenaires commerciaux de la Belgique, il est en outre impossible d'utiliser une certaine année de base « neutre ». Le choix de l'année de base est, par définition, déterminant pour la comparaison avec le niveau qu'atteindra un indicateur dans les années suivantes et pour l'interprétation y afférente.

-2-

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie
Direction générale des Analyses économiques et de l'Economie internationale
Service Compétitivité
Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles

<http://economie.fgov.be>

Editeur responsable : Jean-Marc Delporte
Rue du progrès 50
1210 Bruxelles

Version internet

Table des matières

Executive summary	4
Introduction	11
Indicateurs composites	13
1. Contexte global.....	15
1.1. Balance des opérations courantes	15
1.2. Commerce extérieur : son orientation géographique et ses produits.....	16
1.3. Produit intérieur brut.....	23
1.4. Finances publiques	24
2. Compétitivité prix-coût.....	27
2.1. Productivité et coût salarial.....	27
2.2. Productivité totale des facteurs	33
2.3. Prix – industries de réseau.....	34
2.4. Inflation	39
2.5. Termes de l'échange	40
2.6. Taux de change effectif réel	41
-3- 3. Compétitivité hors prix.....	44
3.1. Innovation	44
3.2. Investissements directs étrangers	50
3.3. Economie numérique.....	52
3.4. Entrepreneuriat.....	57
3.5. Concurrence – industries de réseau	64
3.6. Marché du travail	70
3.7. Education et formation	74
3.8. Facilitation des affaires	77
4. Développement durable et cohésion sociale	83
Liste des graphiques	91
Liste des tableaux	92
Liste des abréviations	92

Tableau de bord de la compétitivité de l'économie belge

Executive summary



01 Contexte global



02 Compétitivité prix-coût



03 Compétitivité hors prix



04 Développement durable et cohésion sociale



Novembre 2015

Executive summary

Dans un contexte économique caractérisé par la mondialisation et par une croissance exponentielle du commerce international, la compétitivité remplit un rôle important dans la réalisation des performances économiques. Le tableau de bord de la compétitivité rassemble des données permettant d'établir un diagnostic de la compétitivité de la Belgique. Il met en évidence les principaux facteurs sous-jacents de la compétitivité, les compare avec les performances des trois pays voisins (Allemagne, France et Pays-Bas) et observe leur évolution dans le temps.

Contexte global

Une vue globale de la compétitivité d'une économie s'apprécie par plusieurs approches, souvent complémentaires, intégrant aussi bien des indicateurs quantifiables que des facteurs qualitatifs difficilement mesurables.

Face aux nombreux défis (mondialisation, vieillissement...), le diagnostic de la compétitivité s'effectue en cohérence avec les indicateurs de la stratégie Europe 2020 et de la gouvernance économique européenne. Pour ce faire, un bilan global de nos performances économiques est établi sur la base d'indicateurs macro-économiques.

-4-

- En 2014, le **solde de la balance des opérations courantes** est redevenu excédentaire (+470 millions d'euros) après avoir enregistré en 2013 et 2012 un solde déficitaire de respectivement 871 millions d'euros et 207 millions d'euros. Ce résultat positif de la balance des opérations courantes est dû à l'amélioration du solde de la balance commerciale des biens et services (+1,3 milliard d'euros par rapport à 2013) et du solde de la balance des revenus secondaires (+559 millions d'euros par rapport à 2013). La situation plus favorable des exportations nettes résulte du déficit moins prononcé du solde de la balance des marchandises (-3,9 milliards d'euros en 2014 après -6,4 milliards d'euros en 2013) et du maintien du solde des échanges de services.
- En 2014, la **part de marché mondial à l'exportation** de la Belgique a été de 1,9 %, soit une légère amélioration par rapport à 2013. En Belgique, seulement 29 % (23 % en 2004) des exportations de biens ont eu pour destination les pays hors de l'UE28 en 2014, contre 35 % (30 % en 2004) en moyenne pour ses principaux partenaires commerciaux (Allemagne, France et Pays-Bas). En 2014, les exportations extracommunautaires de notre pays ont connu une croissance plus rapide que celle des échanges au sein de l'Union européenne. Au cours des dix dernières années, l'écart de croissance (par rapport à 2004) entre les exportations intra-communautaires et extracommunautaires a évolué à l'avantage des exportations extracommunautaires (+6 points de pourcentage).
- En 2014, l'Allemagne, la France, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et l'Italie ont été les cinq principales **destinations des exportations belges de biens** dans l'UE28 tandis que les Etats-Unis, l'Inde, la Chine, la Turquie et la Suisse ont été les cinq principales destinations des exportations belges de biens en dehors de l'UE28. La Turquie est passée devant la Russie en raison de l'embargo russe sur la plupart des produits alimentaires en provenance des pays d'Europe. Ces pays ont essentiellement importé de Belgique des produits chimiques organiques et pharmaceutiques, des réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et engins méca-

niques, des matières plastiques et des voitures automobiles, tracteurs, cycles et autres véhicules terrestres.

- Après une croissance nulle en 2013, le **PIB belge** a crû de 1,3 % en 2014, soutenu par la demande intérieure en particulier par le redressement des investissements des entreprises. En dépit de l'amélioration des débouchés extérieurs en 2014, le solde du commerce extérieur a exercé une influence négative sur le PIB (- 0,4 point de pourcentage après +0,7 point de pourcentage en 2013). La dette publique culmine à 106,7 % du PIB en 2014 et grâce à la baisse des taux d'intérêts, la charge de la dette a diminué (3,1 % en 2014 contre 3,3 % en 2013). Toutefois, en raison d'une charge plus importante en Belgique par rapport à ses pays voisins, le solde budgétaire est repassé sous le seuil des 3 % (-3,1 % du PIB en 2014 contre -2,9 % en 2013).

Compétitivité prix-coût

La compétitivité-prix représente la capacité à proposer des biens et des services à des prix plus compétitifs. Elle est dictée par l'évolution des coûts de production, du niveau de productivité et des taux de change ainsi que par leur interaction. Dès lors, une productivité élevée peut atténuer ou neutraliser des coûts salariaux moins favorables.

La compétitivité-prix de la Belgique et des pays limitrophes est examinée au travers de plusieurs indicateurs comme le coût salarial unitaire, la productivité totale des facteurs, les prix dans les industries de réseau, l'inflation, les termes de l'échange et finalement le taux de change effectif réel.

-5-

- Le **coût salarial unitaire** (CSU, calculé selon le concept des déséquilibres macroéconomiques) est historiquement plus élevé en Belgique que chez ses principaux partenaires commerciaux en raison d'un niveau de salaire plus élevé mais qui s'accompagne également d'un niveau de productivité plus élevé. Le recul de 0,1 % à 1 an d'écart en 2014 du CSU, sous l'effet conjoint d'une hausse modérée du coût salarial et d'une hausse de la productivité, a contribué à réduire l'écart existant par rapport aux principaux partenaires commerciaux. Dans la zone euro, certains pays ont mis en place dans le sillage de la crise des mesures économiques freinant la croissance des salaires. Des mesures à la finalité similaire sont apparues plus tardivement en Belgique et semblent avoir porté leurs fruits en 2014.
- L'évolution relative de la croissance des coûts salariaux horaires calculée depuis 1996 par le Conseil Central de l'Economie (CCE) montre que l'écart cumulé entre le salaire horaire dans le secteur privé en Belgique et celui des principaux partenaires commerciaux s'est réduit à 2,9 % en 2014.
- L'essoufflement de la croissance de la **productivité totale des facteurs** (PTF) s'est fait ressentir en Europe dès le début des années 2000. La crise économique et financière a aggravé la situation, notamment en raison des médiocres perspectives en termes de demande et des contraintes financières auxquelles ont dû faire face les entreprises, entraînant un retard dans les investissements productifs et innovants. La Belgique n'a pas été épargnée et a affiché des taux de croissance de la PTF particulièrement bas : respectivement 0,1 % et 0,4 % en 2013 et 2014. En Allemagne et aux Pays-Bas, une légère progression (+0,7 % pour les deux économies) a également été constatée mais seulement pour l'année 2014 alors que la France a continué à accuser une baisse (-0,2 %).

- Outre les coûts salariaux et la productivité, les **prix dans les industries de réseau** jouent aussi un rôle majeur dans la compétitivité prix-coût. Les prix moyens de l'électricité pour les consommateurs industriels (hors taxes et prélèvements récupérables) sont plus élevés en Belgique qu'en France et aux Pays-Bas, mais inférieurs à ceux de l'Allemagne. Cependant, durant le premier semestre de l'année 2015, les prix ont été sur une trajectoire descendante (sauf pour les types de consommation IA pour une consommation de moins de 20 MWh et IC pour une consommation entre 500 et 2.000 MWh). L'écart entre les prix belges et les prix étrangers plus compétitifs s'est réduit à mesure que la consommation augmentait pour les grands consommateurs industriels. Par contre, la Belgique a de nouveau affiché les prix industriels les plus bas pour les plus grands consommateurs de gaz. Aussi dans le domaine des télécommunications, les prix des services de télécommunications pour les clients professionnels en Belgique sont relativement avantageux par rapport à ceux des pays voisins. Seuls les clients professionnels français paient moins cher pour leur consommation de télécommunications.
- Le rythme de progression de l'**indice des prix à la consommation harmonisé** (IPCH) a continué de ralentir en 2014 dans la zone euro en raison du contexte conjoncturel international qui pousse les prix des produits de base vers le bas. Les prix pétroliers ont notamment fléchi de manière significative au cours du second semestre de 2014 pour se poursuivre dans la première partie de 2015. L'inflation a nettement reflué en Belgique, revenant de 0,9 % au premier semestre 2014 à 0,2 % au premier semestre 2015. Chez les principaux partenaires commerciaux, l'inflation moyenne est désormais nulle ou quasi nulle.
- 6- • En 2013, les **termes de l'échange** de notre pays et de la France ont progressé de respectivement 0,6 % et 0,2 % à un an d'écart, à l'inverse de l'Allemagne et des Pays-Bas qui ont enregistré une légère régression. En termes de compétitivité prix, cette augmentation signifie que la croissance du prix des exportations est 0,6 % plus forte que celle du prix des importations. Par conséquent, la compétitivité prix de la Belgique, toutes choses égales par ailleurs, se détériore car notre pays vend plus cher ses exportations sur les marchés extérieurs.
- Le **taux de change effectif réel** (TCER) déflaté par les prix à la consommation (en prenant en compte les différences d'inflation) a progressé de 0,7 % pour l'Allemagne, de 0,4 % pour la France et de 0,1 % pour la Belgique entre 2013 et 2014. Par contre, le TCER des Pays-Bas a diminué de 0,1 %. L'augmentation du TCER de l'Allemagne, de la France et de la Belgique résulte principalement de l'appréciation de l'euro par rapport à l'ensemble des principales devises, en particulier vis-à-vis du dollar, et de la hausse de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). L'évolution positive du TCER a pour conséquence une perte de compétitivité prix de ces pays. La très légère régression du TCER des Pays-Bas est due à la stagnation de son IPCH.
- Déflaté par le coût unitaire du travail, le taux de change effectif réel s'est apprécié en 2014 par rapport à 2013, de 1,6 % pour l'Allemagne et de 0,9 % pour la France mais s'est déprécié de 0,9 % pour la Belgique et de 0,5 % pour les Pays-Bas. Il importe de souligner le gain de compétitivité de la Belgique et des Pays-Bas découlant respectivement d'une légère baisse et d'une croissance moindre des coûts unitaires de la main d'œuvre.

Compétitivité hors prix

La compétitivité hors prix d'un pays repose sur sa capacité à se différencier de la concurrence par des moyens autres que le prix. L'innovation et l'adoption des technologies de l'information et de la

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

communication par les entreprises sont des exemples de ce type de moyens. Il apparaît clairement que l'entrepreneuriat comme l'éducation et la formation jouent aussi un rôle de premier plan.

L'Organisation de Coopération et de Développement Economiques, via son Objectif croissance, et la Commission européenne, au travers de son septième programme-cadre, ont souligné l'importance du rôle joué par la compétitivité hors prix dans la croissance économique et la création d'emplois.

- L'Union européenne s'est fixé pour objectif d'atteindre une moyenne de 3 % du PIB pour les **dépenses en R&D** à l'horizon 2020. Avec une intensité de dépenses globales en R&D s'élevant à 2,3 % du PIB en 2013 (2,2 en 2012), la Belgique se situe au-dessus de la moyenne de l'UE 28, de la zone euro 18, de la France et des Pays-Bas. En revanche, elle fait moins bien que l'Allemagne (2,9 % du PIB). La croissance de cet indicateur en Belgique entre 2000 et 2013 a été plus faible qu'en Allemagne. La ventilation par secteur d'exécution indique que les entreprises ont contribué pour plus de 69 % aux dépenses de R&D en 2013 et que celles spécialisées en haute technologie (principalement la pharmacie et l'électronique) ont largement dominé, suivies des entreprises de moyenne technologie. La Belgique se conforme ainsi à l'objectif de l'UE visant à ce que les 2/3 des dépenses en R&D soient issus des entreprises.
- En Belgique, le **recrutement de chercheurs** est stimulé au niveau fédéral par l'exonération de 80 % du précompte professionnel pour les chercheurs engagés par les établissements d'enseignement supérieur, les centres de recherche et les jeunes entreprises novatrices. Par cette mesure, le gouvernement contribue à l'augmentation de son niveau de dépenses en R&D. L'analyse de l'indicateur mesurant la proportion des effectifs de R&D montre que la Belgique occupe une position intermédiaire au niveau européen (1,34 % en 2013 après 1,32 % en 2012) ; elle devance certes la moyenne de l'UE28 et de la zone euro mais apparaît légèrement en retrait par rapport à la France, l'Allemagne et les Pays-Bas et loin derrière les pays scandinaves. Les entreprises constituent le principal employeur de chercheurs. Elles sont un canal privilégié de transmission de l'innovation à travers le développement ou l'amélioration de produits et de processus. Les pays scandinaves affichent à cet égard des performances largement supérieures. L'un des principaux écueils au recrutement de chercheurs en Belgique réside dans le coût total à charge des entreprises. En effet, le niveau élevé de la pression fiscale et parafiscale représente un handicap à l'emploi de chercheurs, particulièrement pour les entreprises de taille moyenne.
- Tant en 2008 qu'en 2014, le nombre de **demandes de brevets** belges déposés auprès de l'Office européen des brevets (OEB) par rapport à la population totale du pays apparaît nettement en retrait (170 en 2014 après 178 en 2008) comparativement au ratio des Pays-Bas (407 en 2014 après 446 en 2008) et de l'Allemagne (324 en 2014 après 317 en 2008). En effet, la Belgique dépose 2,5 fois moins de brevets que les Pays-Bas et 1,8 fois moins que l'Allemagne. Par contre, notre pays dépose 1,2 fois plus de brevets que la France. Ce constat de retrait vaut également lorsque l'on compare la position de la Belgique par rapport aux pays les plus performants en matière d'innovation à savoir les pays scandinaves (Suède, Finlande et Danemark).
- L'**utilisation des technologies de l'information et de la communication** dans l'ensemble de la chaîne de valeur permet aux entreprises d'augmenter leur efficacité globale et de devenir plus compétitives. L'un des principaux points forts de la Belgique en matière de télécommunications réside dans la qualité et la densité de son infrastructure. En effet, le taux de couverture

de la population en réseaux d'accès de nouvelle génération et la part importante des abonnements à l'internet haut débit fixe font de notre pays le leader de l'UE en la matière. Les entreprises belges se positionnent favorablement au niveau du commerce numérique. En effet, la proportion d'entreprises qui vendent en ligne s'est renforcée en 2014 pour atteindre 22,9 %, soit la sixième meilleure performance de l'UE, loin devant la moyenne de l'UE (15,1 %), les Pays-Bas (13,3 %) et la France (11,8 %).

- Avec 21,8 % du chiffre d'affaires réalisé via le **commerce électronique** en 2014, les entreprises belges se situent contrairement à 2013 largement au-dessus de la moyenne de l'UE (15,1 %) et de nos principaux partenaires commerciaux à savoir, l'Allemagne (12,7 %), les Pays-Bas (11,6 %) et la France (15,2 %).
- En 2014, l'**esprit d'entreprise** (sur la base de l'indicateur « activité entrepreneuriale totale dans la phase de démarrage ») de la population belge (5,4 % après 4,9 % en 2013) a affiché un niveau équivalent à celui de l'Allemagne et de la France. En outre, les jeunes entreprises belges sont davantage tournées vers l'étranger que celles établies chez nos voisins (GEM, 2014). En 2014, l'accès au financement a été plus aisé pour les entreprises belges par rapport aux années précédentes et en comparaison avec les pays voisins. Cette évolution a été enregistrée dans tous les pays à l'exception des Pays-Bas. En revanche, les PME indiquent être toujours confrontées à une disponibilité de financement limitée.
- Sur les marchés performants de biens et de services, la concurrence est suffisante pour inciter les entreprises à innover davantage et à accroître leur efficacité, freinant ainsi les prix et/ou contribuant à une amélioration de la qualité des produits. Le marché belge de l'**approvisionnement en électricité** a été dominé en 2014 par quatre fournisseurs qui ont livré ensemble 74 % de l'électricité. En 2013, le marché de l'électricité était composé de cinq grands fournisseurs qui possédaient ensemble une part de marché de 80,4 % de l'énergie fournie. La part des concurrents de l'opérateur historique ne cesse de progresser. Toutefois, le marché des grands clients industriels d'électricité (>10 GWh/an) est toujours confronté à un acteur dominant. Le **marché belge du gaz** se caractérise depuis longtemps par la présence de plusieurs fournisseurs. En 2014, le principal fournisseur de gaz détenait une part de 25,6 %. Dans le segment des grands consommateurs industriels (> 10 GWh / an) en Belgique, la part de marché du plus grand fournisseur représentait 43,7 % en 2013.
- L'**opérateur historique dans les télécommunications** détient 44 % du marché du haut débit fixe, soit un taux parmi les plus élevés de l'UE, dicté en Belgique par une concurrence qui s'exerce quasiment exclusivement entre les plateformes (cuivre et câble). La part de marché du principal opérateur de téléphonie mobile en Belgique était de près de 40,2 % en 2014, soit près de cinq points de pourcentage au-dessus de la moyenne de l'UE.
- En 2014, le **taux d'emploi** (20-64 ans) de la Belgique s'est situé à un niveau inférieur à celui de la moyenne de l'UE28 et des pays voisins, se stabilisant à 67,3 % (67,2 en 2013). Les taux d'emploi des classes d'âge extrêmes (moins de 25 ans et plus de 55 ans) sont plus faibles en Belgique et celui relatif aux personnes ayant achevé l'enseignement primaire ou secondaire inférieur est également inférieur à la moyenne de la zone euro. La faiblesse du taux d'emploi s'accompagne d'un taux de chômage élevé, notamment chez les moins de 25 ans.
- Par rapport à l'UE, la Belgique dispose d'une grande proportion de diplômés de l'**enseignement supérieur** toutes filières d'orientation confondues (pour 1.000 de la population

âgée de 20-29 ans 78,8 en 2012 après 76 en 2011). Les performances de la Belgique lui permettent de se conformer d'ores et déjà à l'un des objectifs de la stratégie Europe 2020 visant à ce que 40 % de la population européenne âgée de 30 à 34 ans dispose d'un diplôme de l'enseignement supérieur à l'horizon 2020. En revanche, la proportion de diplômés en mathématiques, sciences et technologies est en retrait (13 en 2012 après 12,6 en 2011) par rapport à l'UE28, la zone euro 18 et l'Allemagne. Cette situation se répercute sur le marché de l'emploi caractérisé par une pénurie d'ingénieurs civils et industriels et donc par une inadéquation entre l'offre de travail et la demande dans les filières de métiers scientifiques. Or, le capital humain représente un facteur déterminant de la capacité de R&D et d'innovation d'un pays.

- La **formation professionnelle** constitue un facteur déterminant de l'amélioration des connaissances ou des compétences des travailleurs. Elle contribue donc à améliorer leur productivité mais aussi leur insertion ou leur réinsertion professionnelle. La Belgique enregistre en ce domaine une piètre performance puisqu'en 2014, seulement 7,1 % (6,7 en 2013) de la population âgée de 25 à 64 ans avait suivi au moins une fois une formation continue. Elle se situe en retrait par rapport à l'Allemagne (7,9 %), à la moyenne de l'UE28 (10,7 %) et largement derrière les Pays-Bas (17,8 %) et la France (18,6 %). Les pays scandinaves font clairement figure d'exception avec des performances largement supérieures à celles des autres pays européens (Danemark 31,7 %).
- La performance de la Belgique en matière de **facilitation des affaires**, mesurée par le nombre de jours et de procédures requis pour démarrer une activité, est remarquable. Les démarches administratives préalables à la création d'entreprise y sont en effet plus rapides et plus simples que dans les pays voisins. Toutefois, la Belgique pâtit d'un coût relativement élevé, par rapport à ses principaux partenaires commerciaux, des procédures administratives ainsi que d'un niveau relativement élevé du capital minimum à libérer. L'e-government, exprimé par le pourcentage des entreprises utilisant internet dans leurs relations avec l'administration publique et par la possibilité pour les entreprises de renvoyer des formulaires administratifs complétés, est moins développé dans notre pays qu'en France et aux Pays-Bas.

-9-

Développement durable et cohésion sociale

L'OCDE estime que les gouvernements plaçant la croissance verte au cœur du développement peuvent parvenir à une croissance économique durable et à la stabilité sociale, à protéger l'environnement et à préserver les ressources pour les générations futures.

- En ratifiant le Protocole de Kyoto en 2002, la Belgique s'est engagée à réduire de 7,5 % , ses **émissions de gaz à effet de serre** par rapport au niveau de référence sur la période 2008-2012. Durant cette même période, la Belgique a diminué en moyenne ses émissions de 11 % (sur une base annuelle), soit 3,5 points de pourcentage de mieux que l'objectif fixé. A la Conférence de Doha en 2012, un nouvel objectif a été fixé : entre 1990 et la moyenne de la période 2013-2020, une réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre doit être réalisée par l'UE28. Par rapport à ce nouvel objectif, la Belgique s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 15 %, mais ne semble pas pouvoir atteindre son objectif.
- En 2013, la part des **énergies renouvelables** dans la consommation énergétique finale a été de 14,2 % en France, de 12,4 % en Allemagne, de 7,9 % en Belgique (7,4 % en 2012) (pour un objectif national de 13 % à l'horizon 2020) et de 4,5 % aux Pays-Bas. D'après les prévisions du Bureau fédéral du Plan, la part des 13 % d'énergie renouvelable pourrait être atteinte pour la Belgique en 2020.

- La Belgique a une **intensité énergétique** plus prononcée que celle de l'UE28, des Pays-Bas, de la France et de l'Allemagne. En effet, certaines branches d'activité grosses consommatrices d'énergie, telles que la pétrochimie et la métallurgie, représentent une part importante de l'économie de la Belgique, et de son secteur industriel en particulier. Néanmoins sur la période 2010–2013, notre pays a diminué son intensité énergétique de 9 % en raison de la régression de la consommation d'énergie primaire. Cette évolution est principalement due aux progrès technologiques et aux mesures prises dans le cadre des politiques belges et européennes de limitation de la consommation d'énergie.
- En 2013, la Belgique et l'Allemagne ont affiché les plus mauvais résultats sur le plan de la cohésion sociale, avec respectivement 21 % et 20 % de personnes en risque de pauvreté. Sur la période 2008–2013, ce pourcentage n'a pas diminué en Belgique, en Allemagne et aux Pays-Bas, à l'inverse de la France qui a connu une très légère baisse (-0,4 point de pourcentage).

Introduction

Dans un contexte économique caractérisé par la mondialisation et par une croissance exponentielle du commerce international, la compétitivité est devenue un impératif majeur des économies. La montée en puissance des pays émergents impose aux économies avancées ou matures comme la Belgique d'agir sur les leviers structurels de leur compétitivité afin de sauvegarder leurs parts de marché intérieur et d'améliorer leurs performances à l'exportation ou tout au moins les préserver.

Concept complexe et multidimensionnel, la compétitivité ne fait pas l'objet d'une définition universelle. Elle fait appel à des notions différentes selon qu'elle s'applique à une nation, un secteur ou une entreprise. La compétitivité renvoie à un concept relatif, dont la mesure n'a de sens que dans une optique de comparaison avec une entité similaire (nation, secteur ou entreprise) et à un concept dynamique et évolutif. Cette seconde caractéristique implique un processus d'ajustement permanent en fonction des conditions économiques du pays mais aussi de l'environnement international.

Afin de mieux apprécier la compétitivité de l'ensemble de notre économie, nous avons privilégié une vue large qui recouvre une dimension économique mais aussi une dimension sociale et environnementale. En effet, la compétitivité ne doit pas être vue comme une fin en soi mais comme un moyen au service d'une croissance économique durable permettant de générer un niveau d'emploi élevé et d'améliorer le niveau de vie et le bien-être social de la population.

-11-

Le Tableau de bord ne se substitue pas aux travaux menés par d'autres institutions. Il n'a pas non plus la vocation d'être prospectif ou de formuler des recommandations. L'outil

- rassemble les données permettant d'établir un diagnostic de la compétitivité de la Belgique,
- met en évidence les principaux facteurs sous-jacents de la compétitivité,
- permet des comparaisons avec les performances des trois pays voisins (Allemagne, France et Pays-Bas) constituant la référence pour le calcul de la norme salariale et
- observe leur évolution dans le temps.

Pour ce faire, les résultats et les principaux déterminants de la compétitivité sont examinés au travers d'une quarantaine d'indicateurs regroupés autour de quatre thématiques. Les différents travaux menés par l'OCDE (l'examen pays par exemple) ou par la Commission européenne (dans le cadre du « Semestre européen ») ont permis d'affiner la sélection d'indicateurs.

Après un survol des indicateurs composites développés par deux organismes internationaux réputés pour le classement des pays en matière de compétitivité, le World Economic Forum (WEF) et l'International Institute for Management Development (IMD), la première thématique se concentre sur le contexte global de l'économie belge.

La compétitivité prix et la compétitivité hors prix sont ensuite analysées avant de souligner les indicateurs de la stratégie UE 2020 liés au développement durable et à la cohésion sociale.

Dans cette deuxième édition du tableau de bord, les indicateurs ont été actualisés au fur et à mesure de la disponibilité de nouvelles données. En outre, de nouvelles sources de données ont permis d'introduire un nombre d'indicateurs complémentaires. En comparaison avec l'édition de juin 2015, 24 indicateurs ont été mis à jour et la présente édition contient 1 indicateur adapté

(solde des investissements directs étrangers - IDE). Le tableau ci-dessous en est l'illustration. Dans les tableaux récapitulatifs, la lettre « N » indique une donnée actualisée.

	Actualisation
Contexte global	
Balance des opérations courantes (en millions d'euros)	X
Parts de marché à l'exportation (en % du total mondial)	X
PIB (évolution à un an d'écart, en %)	X
Solde budgétaire - PDE (en % du PIB)	X
Dette publique - PDE (en % du PIB)	X
Compétitivité prix-coût	
Coût salarial unitaire (évolution à un an d'écart, en %)	X
Productivité totale des facteurs (évolution à un an d'écart, en %)	X
Prix de l'électricité, consommateurs industriels (classement 1-4)	X
Prix du gaz, consommateurs industriels (classement 1-4)	X
Prix des télécommunications (classement 1-4)	X
Inflation - IPCH (évolution à un an d'écart, en %)	X
Termes de l'échange des biens et services (Indice 2000 = 100)	X
Taux de change effectif réel déflaté par les prix à la consommation (Indice 2005 = 100)	X
Compétitivité hors prix	
Dépenses en R&D (en % du PIB)	
Proportion des effectifs de R&D (en % de la main-d'œuvre)	
Brevets déposés auprès de l'OEB (en nombre de demandes par millions d'habitants)	X
Investissements directs étrangers - Solde (en millions d'euros)	X
Taux de couverture de la population par les réseaux de nouvelle génération et 4G (classement 1-4)	
Pourcentage des abonnements large bande fixe de min. 30Mbps	X
Entreprises qui vendent en ligne via les différents réseaux informatiques (en % du total)	
CA provenant du commerce électronique (en % du total)	X
Total des investissements dans les réseaux en % des revenus du secteur des communications électroniques	X
TEA-activity (en %)	
Orientation internationale des PME (% de TEA)	
Pourcentage des prêts accordés aux PME	
Soutien à l'entrepreneuriat de la seconde chance (en % de la population)	
Nombre des principaux fournisseurs d'électricité	
Part du principal fournisseur de gaz (en %)	
Part de marché de l'opérateur historique dans la large bande fixe (en %)	X
Part de marché du principal opérateur mobile (en %)	X
Taux d'emploi (en % de la population totale des 20-64 ans)	X
Total des diplômés (CITE 5-6) pour 1.000 de la population âgée de 20-29 ans (en %)	
Pourcentage de la population âgée de 25 à 64 ans ayant participé à une formation continue	X
Ease of doing business indicator (distance à la frontière (100 %), en %)	X
E-government (classement 1-4)	
Développement durable et cohésion sociale	
Emissions de gaz à effet de serre (Indice 1990 = 100)	
Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie (en %)	X
Intensité énergétique de l'économie (en kg d'équivalent pétrole par 1.000 euros)	X
Population à risque de pauvreté ou d'exclusion (en % de la population totale)	

Indicateurs composites

Le World Economic Forum (WEF) et l'International Institute for Management Development (IMD) ont développé des indicateurs composites de la compétitivité. Les pays sont classés en fonction des résultats obtenus sur la base d'une pondération de différents sous-indicateurs¹.

World Economic Forum

Selon le « Global Competitiveness Index (GCI) » du WEF, la Belgique se classe en 19^e position dans le rapport 2015-2016 et perd une nouvelle place au classement général (sur 144). La Belgique recule lentement dans ce classement : elle était classée 10^e en 2010 (sur 142 pays) mais se maintient dans le top 20 grâce aux performances enregistrées par ses soins de santé et son système éducatif (notamment la qualité de l'éducation en primaire ainsi qu'en mathématique et en sciences dans le supérieur), la qualité de l'infrastructure en général et l'innovation (qualité des instituts de recherche scientifique et la collaboration en R&D entre l'industrie et les universités).

Le recul dans le classement s'expliquerait par une progression de certains pays plutôt que par des performances moindres de la Belgique (le score se stabilisant à 5,2 points). Toujours en comparaison avec les autres pays, la Belgique est notamment saluée pour son environnement favorable à la création d'entreprises et pour la faiblesse des barrières commerciales. Du côté des points négatifs, les principaux problèmes identifiés par le WEF sont de nature macroéconomique et fiscale. Le niveau de la dette publique rapportée au PIB place la Belgique en queue de peloton. De plus, le contexte fiscal serait défavorable que ce soit en termes de distorsion (affectant l'incitation à travailler) et de niveau de taxation (avec des effets en termes d'incitation à investir).

-13-

Tableau 0-1. Classement des économies les plus compétitives 2015-2016 selon le WEF

	Classement	Evolution
Suisse	1	=
Singapour	2	=
Etats-Unis	3	=
Allemagne	4	+1
Pays-Bas	5	+3
...
Belgique	19	-1
...
France	22	+1

Source : World Economic Forum (WEF).

Tableau 0-2. Classement des économies les plus compétitives de 2015 selon l'IMD

	Classement	Evolution
Etats-Unis	1	=
Hong Kong	2	+2
Singapour	3	2
Suisse	4	-2
Canada	5	+2
...
Allemagne	10	-4
...
Pays-Bas	15	-1
...
Belgique	23	+5
...
France	32	-5

Source : Institute for Management Development (IMD).

¹ Le Tableau de bord ne traite pas chacune des thématiques et des indicateurs pris en compte par les institutions précitées (ils sont trop nombreux et présentent des problèmes de robustesse liés notamment à l'utilisation d'enquêtes) mais se concentre sur des indicateurs pertinents permettant d'apprécier les forces et faiblesses de l'économie belge en matière de compétitivité.

Le top 5 du classement WEF est constitué de la Suisse, de Singapour, des Etats-Unis, de l'Allemagne ainsi que des Pays-Bas qui intègrent désormais le haut du classement. La France gagne une place et se hisse à la 22^e place. La Belgique fait toutefois mieux que la plupart des autres pays de la zone euro puisqu'elle se classe 4^e sur 19.

International Institute for Management Development

Selon la 26^e édition du « IMD World Competitiveness Yearbook »², la Belgique se classe devant la France en 23^e position sur 61 pays étudiés, soit une progression de 5 places par rapport à la précédente édition lors de laquelle la Belgique avait perdu deux places. Le peloton de tête est constitué des Etats-Unis, de Hong Kong, de Singapour, de la Suisse et du Canada. L'Allemagne pointe à la 10^e place (en recul de 4 places) et les Pays-Bas à la 15^e. (en recul d'une place). Par rapport aux autres pays de la zone euro, la Belgique se positionne dans le premier tiers du classement à la 6^e place sur 19.

La Belgique enregistre une évolution plus favorable de la plupart des facteurs de compétitivité (les performances économiques, l'efficacité des autorités et de l'environnement des affaires en général ainsi que dans les infrastructures). Parmi les sous-facteurs les plus performants, sont cités le commerce international et les investissements étrangers (les stocks de capitaux étrangers en pourcentage du PIB sont très élevés a contrario des flux), la productivité ainsi que l'éducation (niveau des dépenses publiques rapportées au PIB). Les quatre sous-facteurs les moins performants se situent au niveau de la politique fiscale, des finances publiques, du marché du travail (s'y retrouve notamment le coût de la main-d'œuvre) et de l'emploi (entre autres, le faible taux d'emploi).

-14-

En résumé

Ces deux institutions dressent donc un bilan contrasté avec des résultats positifs contrebalancés par des faiblesses. Leurs résultats sont par ailleurs assez similaires et certains facteurs pouvant affecter l'attractivité de la Belgique sont régulièrement cités. Toutefois, la plupart des résultats découlent d'enquêtes spécifiques auprès d'entreprises et l'échantillon se révèle relativement restreint (64 répondants pour le WEF). Une certaine prudence est dès lors recommandée dans l'interprétation de ces résultats.

² Le cadre d'observation est constitué de 338 critères/indicateurs répartis en 20 sous-facteurs. Les critères retenus utilisent des données administratives ou issues d'enquêtes. Des pondérations différentes peuvent s'appliquer.

Tableau de bord de la compétitivité de l'économie belge

Executive summary



01 Contexte global



02 Compétitivité prix-coût



03 Compétitivité hors prix



04 Développement durable et cohésion sociale



Novembre 2015

1. Contexte global

Une vision globale de la compétitivité d'une économie s'apprécie par plusieurs approches, souvent complémentaires, intégrant aussi bien des indicateurs quantifiables satisfaisant à la comparabilité que des facteurs qualitatifs difficilement mesurables.

Face aux nombreux défis à relever (mondialisation, vieillissement...), le diagnostic de la compétitivité s'effectuera en cohérence avec les indicateurs de la stratégie Europe 2020 et de la gouvernance économique européenne. Pour ce faire, un bilan global des performances de notre économie est établi sur la base d'indicateurs macroéconomiques.

Les premiers indicateurs analysés concernent la position extérieure de notre économie et nos parts de marché à l'exportation. Ces indicateurs sont épinglés par les autorités européennes dans le cadre de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques. Ce diagnostic de nos performances extérieures est ensuite étendu au profil d'évolution du produit intérieur brut et des finances publiques.

1.1. Balance des opérations courantes

Dans l'analyse économique, la balance des opérations courantes joue un rôle fondamental. En cas de déficit de la balance des opérations courantes, le pays devra recourir à l'épargne étrangère pour financer les investissements générateurs de la croissance économique. Lorsque la balance des opérations courantes redevient excédentaire, le pays a la capacité de payer directement les revenus à l'étranger et, si nécessaire, rembourser les fonds empruntés³.

En 2014, le solde de la balance des opérations courantes est redevenu excédentaire (+470 millions d'euros) après avoir enregistré en 2013 et 2012 un solde déficitaire de respectivement 871 millions d'euros et 207 millions d'euros⁴ (Graphique 1-1). Ce résultat positif de la balance des opérations courantes est dû à l'amélioration du solde de la balance commerciale des biens et services (+1,3 milliard d'euros par rapport à 2013) et du solde de la balance des revenus secondaires (+559 millions d'euros par rapport à 2013). La situation plus favorable des exportations nettes résulte du déficit moins prononcé du solde de la balance des marchandises (- 3,9 milliards d'euros en 2014 après -6,4 milliards d'euros en 2013) et du maintien du solde des échanges de services.

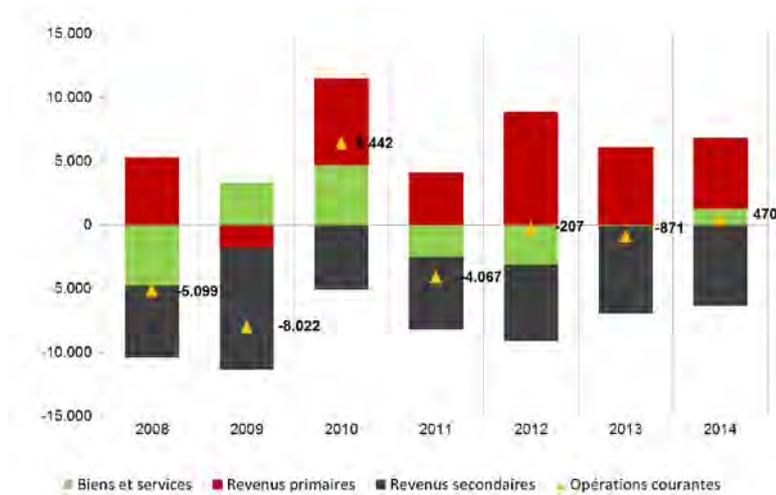
³ OCDE (2004), Les enjeux de la réduction du déficit de la balance courante, p.10.

⁴ A la suite de modifications méthodologiques, « Le solde du compte des opérations courantes » n'est pas modifié de manière substantielle, mais des reclassements entre les comptes des biens, des services et des revenus ont une incidence sur ces composantes.

Modifications méthodologiques : jusqu'à la période de référence 2013, la balance des paiements était établie en Belgique selon les préceptes du "Manuel de la balance des paiements - Cinquième édition" (BMP5) publié en 1993 par le FMI. En 2009, le FMI a publié l'édition suivante intitulée "Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale – Sixième édition" (BPM6). Dans le BPM5, le compte des opérations courantes se compose du compte des biens, du compte des services, du compte des revenus et des transferts courants. La modification la plus visible introduite par le BPM6, outre le fait qu'il y ait nettement plus de détails, concerne la disparition de la composante "transferts courants". Cette rubrique est large-

Graphique 1-1. Balance des opérations courantes, Belgique⁵

En millions d'euros.



Source : BNB.

1.2. Commerce extérieur : son orientation géographique et ses produits

-16-

Selon l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la Belgique a été le douzième pays exportateur de marchandises dans le monde en 2013, soit un gain d'une place sur un an (13^e place en 2012). Malgré la croissance des pays émergents en Asie et ailleurs dans le monde, il n'en demeure pas moins que la Belgique continue d'occuper une position importante dans le commerce mondial (469 milliards de dollars, soit 2,5 % des exportations mondiales). Selon l'OMC, les trois principaux exportateurs à travers le monde en 2013 ont été la Chine avec des exportations de marchandises d'une valeur de 2.214 milliards de dollars (soit une part de 12,1 % du total mondial), les Etats-Unis avec des exportations à hauteur de 1.574 milliards de dollars (une part de 8,6 %) et l'Allemagne (1.446 milliards de dollars ou une part de 7,9 %).

Les données d'Eurostat montrent qu'en 2014, les parts de marché à l'exportation (biens et services rapportés au total mondial) de l'Allemagne, de la France, des Pays-Bas et de la Belgique ont été de respectivement 7,5 %, 3,6 %, 3,1 % et 1,9 %. Ces parts ont connu une légère amélioration sur un an (l'Allemagne +0,16 point de pourcentage, la France +0,01 point de pourcentage, la Belgique +0,03 point de pourcentage et les Pays-Bas +0,02 point de pourcentage). Entre 2008 et 2012, ces mêmes pays avaient perdu des parts de manière continue (l'Allemagne -1,1 point de pourcentage

intégrée dans la nouvelle composante "revenus secondaires". Le compte des revenus existant est dès lors renommé « revenus primaires ».

⁵ Revenu primaire : sous le SEC95, le compte des revenus primaires représentait le « compte des revenus ». Selon le SEC2010, il englobe les flux de revenus primaires entre résidents et non-résidents, à savoir la rémunération pour la fourniture de travail, d'actifs financiers et pour la location de ressources naturelles. Revenu secondaire : la rubrique « transferts courants » dans le SEC95 est renommée « revenus secondaires » dans le BPM6 et comprend les transferts de revenus. Le contenu de la rubrique reste en grande partie identique, en dehors des impôts et des subventions sur les produits et la production. Ces derniers ne sont plus considérés comme un transfert courant, mais comme un revenu primaire.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

tage, la France -0,7 point de pourcentage, les Pays-Bas -0,4 point de pourcentage et la Belgique -0,3 point de pourcentage).

En 2014, la balance commerciale des biens a affiché un solde excédentaire de 14,2 milliards d'euros (concept communautaire), soit une augmentation de 1,3 milliard d'euros par rapport à 2013.

Cette évolution favorable découle du résultat positif du solde de la balance commerciale intra-communautaire des biens (+27,6 milliards d'euros en 2014) et du résultat négatif du solde de la balance commerciale extracommunautaire des biens (-13,4 milliards d'euros en 2014).

Selon les auteurs Burggraeve et al. (2009), la part importante d'exportations à destination des anciens pays membres de l'Union européenne est un handicap pour l'évolution de la part de marché de la Belgique vu que la croissance de la demande d'importations de ces pays est faible en comparaison avec d'autres pays⁶. Ainsi la Belgique continue d'exporter principalement vers les pays limitrophes, ce qui pourrait indiquer que les exportateurs belges tirent trop peu profit de la croissance économique rapide des pays émergents. En Belgique, seulement 29 % (23 % en 2004) des exportations de biens ont eu pour destination les pays hors de l'UE en 2014, contre 35 % (30 % en 2004) en moyenne pour ses principaux partenaires commerciaux (Allemagne, France et Pays-Bas).

-17-

En 2014, l'Allemagne, la France, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et l'Italie ont été les cinq principales destinations des exportations belges de biens dans l'UE28 et les Etats-Unis, l'Inde, la Chine, la Turquie et la Suisse ont été les cinq principales destinations des exportations belges de biens en dehors de l'UE28. La Turquie est passée devant la Russie en raison de l'embargo russe sur la plupart des produits alimentaires en provenance des pays d'Europe. Si le classement de ces partenaires n'a pas varié au cours de la période 2008-2014, à l'exception de la Russie, la Belgique a en revanche gagné des parts sur les marchés anglais, indien, chinois, turque et suisse et en a perdu dans les cinq autres pays.

Le tableau 1-1 donne un classement, par ordre d'importance en valeur, des biens exportés vers ces pays en 2008 (pour 109,6 milliards d'euros, soit 34 % du total des exportations de la Belgique en 2008) et en 2014 (pour 116 milliards d'euros, soit 33 % du total de nos exportations en 2014).

Tableau 1-1. Classement des biens essentiellement exportés vers les dix principales destinations belges en 2008 et 2014

2008	2014
Matières plastiques et ouvrages en ces matières	Produits pharmaceutiques
Réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils & engins mécaniques; etc.	Réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils & engins mécaniques; etc.
Voitures automobiles, tracteurs, cycles & autres véhicules terrestres, leurs parties & accessoires	Produits chimiques organiques
Produits pharmaceutiques	Matières plastiques et ouvrages en ces matières
Produits chimiques organiques	Voitures automobiles, tracteurs, cycles & autres véhicules terrestres, leurs parties & accessoires

Source : Eurostat.

⁶ Matte M., Michel B. (BfP), La part de marché à l'exportation de de la Belgique 1993-2008 changements structurels et compétitivité, mars 2010, p. 9.

En 2014, les exportations extracommunautaires de notre pays ont cependant connu une croissance plus rapide que celle des échanges au sein de l'Union européenne. Au cours des dix dernières années, l'écart de croissance (par rapport à 2004) entre les exportations intracommunautaires et extracommunautaires a été à l'avantage des exportations extracommunautaires (+6 points de pourcentage contre -6 points de pourcentage à destination de l'UE). En 2014, les exportations belges de biens vers l'Allemagne, la Suisse et les Pays-Bas ont diminué de respectivement 0,3 %, 2,88 % et 3,2 % par rapport à 2013. Par contre, notre pays a exporté davantage vers l'Italie, la France, la Chine, l'Espagne, la Turquie, les Etats-Unis, l'Inde et le Royaume-Uni (respectivement +0,2 %, +1,1 %, +3,7 %, +4,2 %, +4,5 %, +6,2 %, +8 % et +11,6 %).

Les exportations belges de marchandises, tout comme les flux commerciaux mondiaux, ont connu un ralentissement brutal en 2009 en raison de la crise économique et financière mondiale. Nos exportations se sont toutefois redressées en 2010 et en 2011, à l'exception de celles vers l'Allemagne qui sont en revanche restées sous leur niveau de 2008.

Focus 1. La chaîne de valeur globale - Les échanges en valeur ajoutée

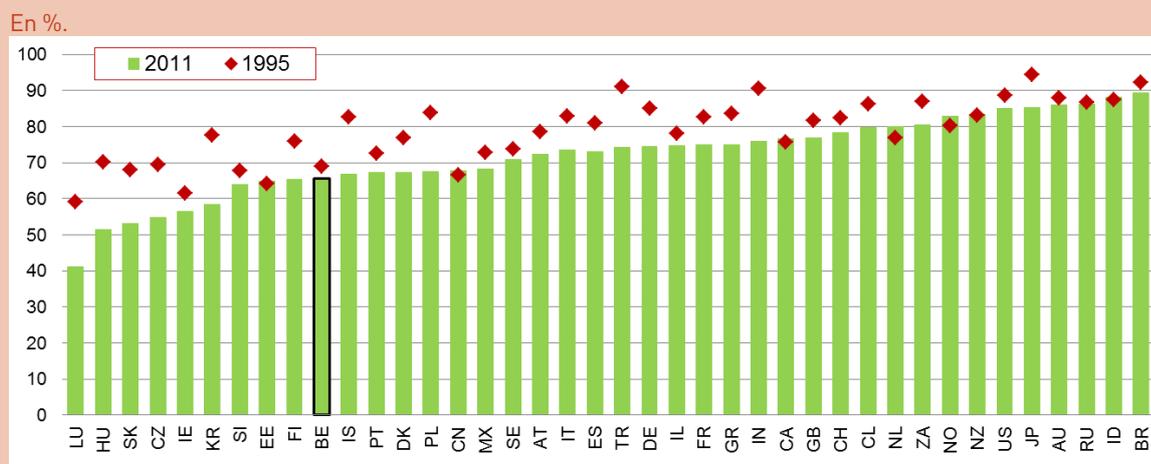
La chaîne de valeur désigne l'ensemble des activités productives réalisées par les entreprises en différents lieux géographiques au niveau mondial pour amener un produit ou un service du stade de la conception au stade de la production et de la livraison au consommateur final. Ces activités englobent selon les cas la recherche-développement, la conception, la production, la commercialisation, la distribution, la vente au détail, et parfois même la gestion et le recyclage des déchets. Les spécificités de chaque économie influencent son degré de participation et la place de son économie dans les chaînes internationales de création de valeur⁷.

La part de la valeur ajoutée locale (nationale) contenue dans les exportations brutes de biens et services de la Belgique a été de 65,5 % en 2011, soit une diminution de 3,5 points de pourcentage par rapport à 1995. Une baisse des parts de l'Allemagne et de la France, de respectivement 10,7 et 7,8 points de pourcentage, a également pu être observée durant la même période. Seule la part de la valeur ajoutée locale des Pays-Bas a augmenté de 3,2 points de pourcentage entre 1995 et 2011. Le graphique 1-2 montre que la part de notre pays est relativement faible, inférieure à celle de ses principaux partenaires commerciaux et parmi les plus basses de l'OCDE. Cette position reflète le degré élevé d'intégration de la Belgique au sein des chaînes de valeur mondiales.

⁷ <http://www.glossaire-international.com/pages/tous-les-termes/chaine-de-valeur-mondiale.html>

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Graphique 1-2. Part de la valeur ajoutée locale dans les exportations brutes de biens et services, 1995 et 2011



Source : OCDE Statistiques.

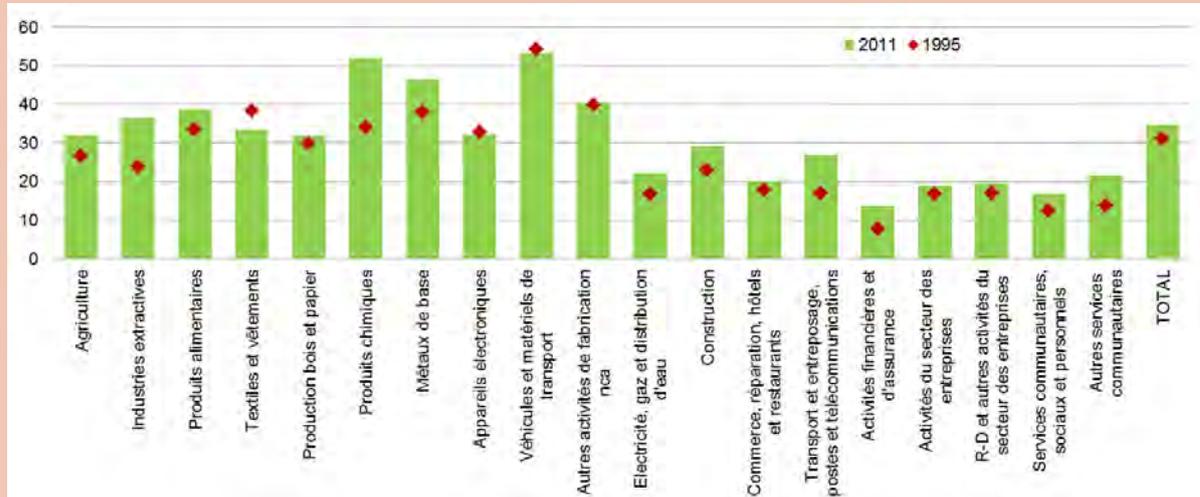
En 2011, la Belgique a affiché la dixième plus grande part de la valeur ajoutée étrangère des pays de l'OCDE. Cette proportion qui reflète les biens et services intermédiaires étrangers utilisés par le pays dans sa production a augmenté sur la période considérée, passant de 31 % en 1995 à 34,5 % en 2011. Durant la même période, seules trois branches de l'économie ont vu leurs parts de valeur ajoutée étrangère reculer : les textiles et vêtements (-4,9 points de pourcentage), les véhicules et matériels de transport (-1,1 point de pourcentage) et les appareils électroniques (-0,7 point de pourcentage).

Un petit pays, comme la Belgique, compte en général davantage sur des inputs étrangers, ses ressources locales ne s'avérant pas toujours suffisantes pour garantir une palette complète de produits et de services intermédiaires. De plus, les pays possédant une infrastructure portuaire d'envergure internationale, à l'instar de la Belgique, introduisent aussi davantage d'inputs étrangers, en profitant des avantages comparatifs en matière de coûts d'approvisionnement⁸.

⁸ Duprez C. et Dresse L. (BNB), [L'économie belge dans les chaînes de valeur ajoutée mondiales](#), septembre 2013, p.9.

Graphique 1-3. Part de la valeur ajoutée étrangère dans les exportations brutes de biens et services de la Belgique par branche de l'économie, 1995 et 2011

En %.



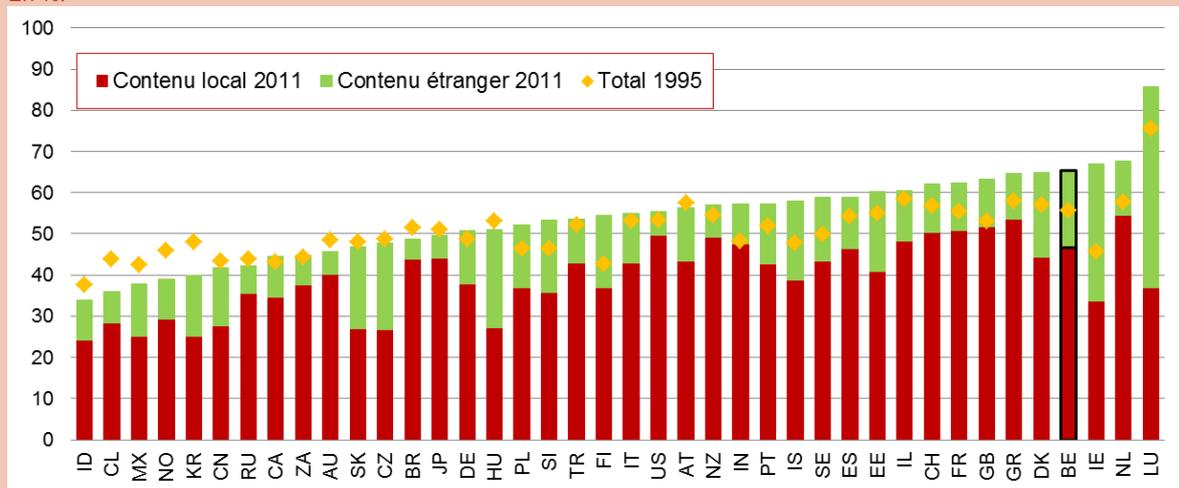
Source : OCDE Statistiques.

En valeur ajoutée, les services ont représenté 65 % des exportations de la Belgique en 2011, soit la quatrième meilleure performance de l'OCDE. Cette contribution des services a augmenté de 9,8 points de pourcentage par rapport à 1995. Sur la période considérée, la part des services a progressé dans pratiquement tous les secteurs, en particulier dans les Industries extractives (+17,1 points de pourcentage), les Métaux de base (+11,6 points de pourcentage) et l'Industrie du papier et du carton (+10,7 points de pourcentage). Parmi nos principaux partenaires commerciaux, seuls les Pays-Bas ont devancé notre pays en se classant deuxième. La première place du Luxembourg s'explique par l'augmentation de 61 points de pourcentage de la part de la valeur ajoutée étrangère du secteur des services, plus précisément des activités financières, immobilières et d'assurance contenue dans les exportations brutes entre 1995 et 2011.

-20-

Graphique 1-4. Part de la valeur ajoutée locale et étrangère du secteur des services dans les exportations brutes, 1995 et 2011

En %.



Source : OCDE Statistiques.

Focus 2. Mesures commerciales à l'encontre de l'UE

Mesures de défense commerciale des pays tiers auxquelles les exportateurs de l'UE sont exposés

Bien que le recours aux instruments de défense commerciale, c'est-à-dire l'antidumping (AD), l'antisubventions (AS) et les sauvegardes (SG)⁹, est en principe légitime, certains pays tiers ne se réfèrent pas toujours étroitement aux règles internationales (OMC) et ces instruments sont parfois utilisés de manière abusive à des fins protectionnistes. Par ailleurs, certaines lacunes sont souvent observées dans leur utilisation : recours excessif aux SG, manque de transparence et d'analyse, utilisation en réaction à des mesures prises par l'UE (rétorsion), etc.

La crise économique mondiale liée à la crise financière de 2007-2009 a poussé certains pays à recourir plus massivement à de tels instruments. Dès lors, le nombre de nouvelles procédures à l'encontre de l'UE a fortement augmenté à partir de 2008 pour atteindre un pic en 2009 (45). Bien qu'une diminution ait été enregistrée à partir de 2010, la tendance ne s'est toutefois pas inversée puisque le nombre de nouvelles procédures est passé de 97 (pour la période 2007-2009) à 110 (2010-2012), ce qui représente une progression de 13,4 %. En 2013 et 2014, on retrouve un niveau proche de celui de 2009 avec respectivement 43 et 41 procédures.

En 2014, le pays le plus actif a été l'Inde (10), suivi par le Brésil (7). Entre 2012 et 2014, c'est encore l'Inde qui a été le plus actif (19), suivi par le Brésil (13), la Chine (9), l'Indonésie (9), la Turquie (9), l'Égypte (7) et l'Australie (6).

L'examen des instruments spécifiques montre que les SG ont été le plus souvent utilisées au cours de la période 2007-2014 (161 sur un total de 291) avec un pic en 2009 (31). Le nombre de nouvelles procédures est passé de 57 (pour la période 2007-2009) à 63 (2010-2012), soit une progression de 10,5 %. Les SG constituent l'instrument le plus restrictif. Ce sont surtout l'Inde (10), l'Indonésie (7), l'Égypte (6) et la Turquie (6) qui ont le plus souvent recours à cet instrument au cours de la période 2012-2014. Les mesures AD se placent en seconde position (107 entre 2007 et 2013) avec des pics en 2010 (20) et 2013 (24) tandis que les mesures AS ont quant à elles été très peu utilisées durant la période 2007-2014 (6).

-21-

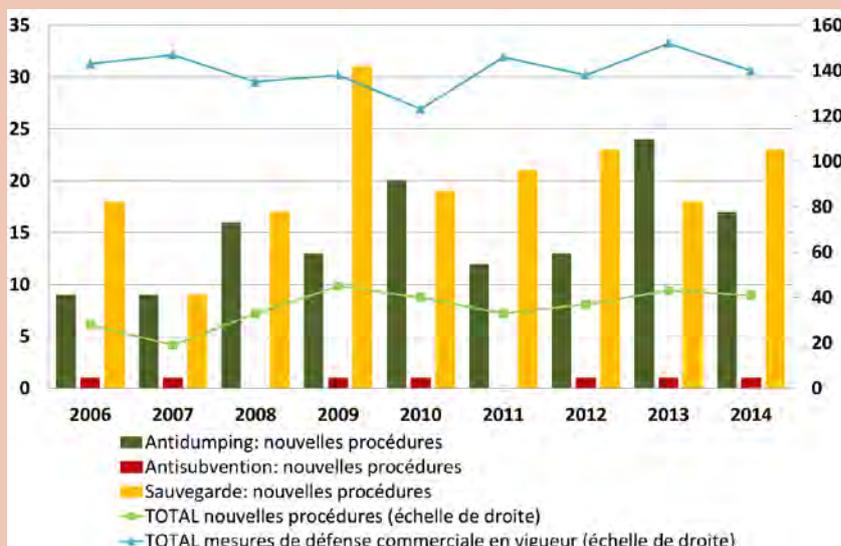
⁹ - Mesures antidumping (AD) : elles visent à protéger une branche de production nationale contre les importations d'un pays tiers faisant l'objet d'un dumping. Il y a dumping lorsqu'une entreprise exporte un produit à un prix inférieur à celui pratiqué sur son propre marché intérieur ou au coût de production du produit en question. L'antidumping est l'instrument de défense commerciale le plus utilisé.

- Mesures antisubventions (ou mesures compensatoires) (AS) : elles visent à protéger une branche de production nationale contre des importations à des prix artificiellement bas suite à des subventions publiques déloyales attribuées aux producteurs étrangers.

- Mesures de sauvegarde (SG) : elles diffèrent des mesures antidumping et antisubventions, car elles n'impliquent pas la constatation d'une pratique déloyale, mais une hausse soudaine, massive et imprévue des importations. Ces mesures sont, en principe, applicables "erga omnes", c'est à dire contre toutes les importations, quelle que soit leur pays origine.

Mesures potentiellement restrictives mises en place par les pays tiers

Graphique 1-5. Mesures de défense commerciale prises par des pays tiers à l'égard de l'UE*



* A l'encontre de l'UE dans son ensemble ou d'un ou plusieurs Etats membres.

Source : CE, Annual reports from the Commission to the European Parliament, Overview of Third Country Trade Defense Actions against the EU.

-22-

L'exercice de monitoring des nouvelles mesures (potentiellement) protectionnistes a débuté à l'automne 2008, dans le sillage de la crise économique et financière. Malgré les promesses répétées des dirigeants du G20, le nombre de mesures de défense commerciales augmente encore constamment. Entre le 1^{er} juin 2013 et le 31 juillet 2014, 170 nouvelles mesures ont été introduites alors que seulement 12 d'entre elles ont été abolies (contre 18 l'année précédente), portant ainsi le total de nouvelles mesures protectionnistes prises depuis octobre 2008 à 856. L'Argentine (160), suivie par la Russie (131) et l'Indonésie (87) ont pris le plus grand nombre de mesures. Plus bas dans le classement figurent les économies émergentes comme le Brésil, la Chine, l'Afrique du Sud, l'Inde, le Vietnam et la Corée du Sud. Il s'agit principalement de mesures frontalières à l'importation, comme l'augmentation des droits à l'importation ainsi que des licences et des certificats d'importation.

1.3. Produit intérieur brut

La zone euro est sortie de récession en 2014 en enregistrant une hausse du PIB de 0,9 % après un recul de 0,3 % en 2013. L'année 2013 avait été marquée par une poursuite de la reprise de la dynamique mondiale après le soubresaut observé en 2012 en partie sous l'effet d'un recul de la demande intérieure en Europe. Le raffermissement de l'activité s'avère toutefois plus modéré que lors de la première reprise de l'après crise de 2008-2009.

La Belgique a retrouvé le chemin de la croissance en 2014. Après une année de stagnation, le PIB a augmenté de 1,3 % soutenu par le dynamisme des investissements des entreprises (en hausse de 8 % sur un an) qui a porté la demande intérieure tandis que la contribution positive des dépenses de consommation finale privée (principalement les ménages) à la croissance s'est atténuée (0,2 point de pourcentage en 2014 contre 0,5 point de pourcentage en 2013). Les importations se sont avérées plus dynamiques que les exportations, dès lors, les exportations nettes de biens et services ont contribué négativement à la croissance (-0,4 point de pourcentage contre +0,7 point de pourcentage en 2013).

L'évolution du PIB selon l'otique production montre qu'en 2014 la valeur ajoutée a principalement progressé dans la construction (+3,3 %) suivie de l'industrie (+1,7 %) et dans une moindre mesure dans les services marchands (+1,2 %) et non marchands (+0,8 %).

Graphique 1-6. Produit intérieur brut

En volume aux prix de 2010, évolution à un an d'écart.



Source : Eurostat.

En glissement annuel, l'activité économique s'est accélérée au cours des deux premiers trimestres de 2015 dans la zone euro et en France. Bien qu'en léger ralentissement au second trimestre de 2015, le rythme de croissance de l'activité économique aux Pays-Bas a excédé 2 %. En revanche, la croissance du PIB belge à un an d'écart a évolué à un rythme quasi similaire à celui des précédentes périodes (respectivement à 1,3 % et 1,5 % durant les deux premiers trimestres de 2015 contre 1,4 % durant les deux derniers trimestres de 2014).

En Allemagne, la croissance a ralenti au premier trimestre de 2015 (revenant à 1,1 % contre 1,5 % au trimestre précédent) avant de repartir à la hausse au second trimestre (à 1,6 %).

Aidé par un pouvoir d'achat en hausse à la suite de la baisse des prix des produits énergétiques observée depuis juin 2014, la consommation privée a principalement soutenu l'activité économique dans les pays examinés en 2015.

Les investissements, mesurés par la formation brute de capital fixe, ont crû en Belgique au premier trimestre de 2015 (+13,6 % à un an d'écart) avant de ralentir au trimestre suivant (+0,5 %). En revanche, ils expliquent en partie la bonne performance générale des Pays-Bas. En effet, les investissements y ont explosé au début de l'année 2015 (respectivement +7,9 % et +12,6 % au cours des deux premiers trimestres). En Allemagne, après un léger fléchissement au premier trimestre de 2015 (+0,6 %), le rythme de progression des investissements s'est accéléré au second trimestre (+1,8 %) tandis que la France a enregistré le 6^e recul consécutif des investissements.

Au second trimestre de 2015, les exportations ont crû de manière plus soutenue que les importations en Allemagne et en France à l'inverse des Pays-Bas et de la Belgique. La dynamique des échanges s'est renforcée dans les trois pays voisins contrairement à l'évolution relevée en Belgique.

1.4. Finances publiques

Le solde de financement s'est légèrement dégradé en 2014 par rapport à 2013 et le déficit est repassé sous le seuil de -3 % du PIB (-3,1 % contre -2,9 % en 2013) fixé par le traité de Maastricht. Parmi les quatre pays étudiés, la Belgique est le seul pays à avoir enregistré une dégradation de son solde de financement.

-24-

Après être redevenu positif en 2013, le solde primaire (les recettes moins les dépenses hors charges d'intérêts) apparaît en équilibre en 2014 (0 % du PIB contre 0,4 % en 2013).

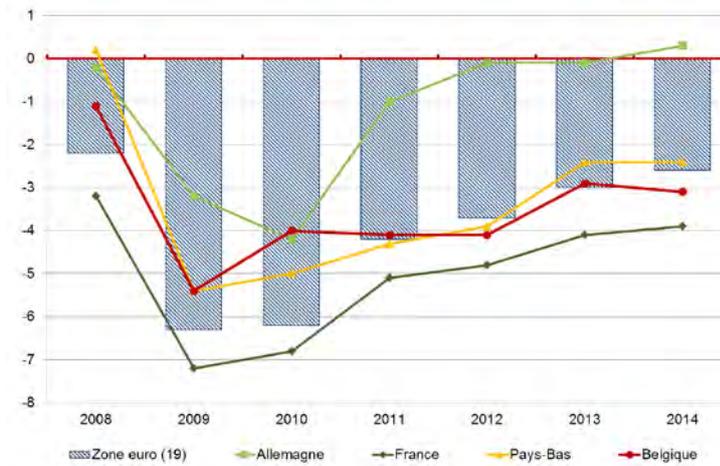
La charge de la dette s'est réduite par rapport à 2013 (à 3,1 % du PIB contre 3,3 % en 2013 à la suite du recul des taux de financement de la dette publique). Toutefois, en raison d'une dette publique plus élevée que dans les trois pays voisins, les charges d'intérêts représentent une dépense sensiblement supérieure à charge des autorités. Comparé à l'Allemagne (1,7 % du PIB) et aux Pays-Bas (1,4 % du PIB), le poids de la charge de la dette affecte de manière plus marquée les finances publiques belges.

En 2014, le déficit public de la France est resté le plus prononcé des pays référencés puisqu'il s'est installé à -3,9 % du PIB, soit une amélioration de 0,2 point de pourcentage sur un an. Le déficit public des Pays-Bas s'est stabilisé à -2,4 % du PIB tandis que l'Allemagne a dégagé un surplus de 0,3% du PIB, soit une hausse de 0,4 point de pourcentage par rapport à son niveau de 2013.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Graphique 1-7. Solde budgétaire (procédure de déficit excessif)

En % du PIB.



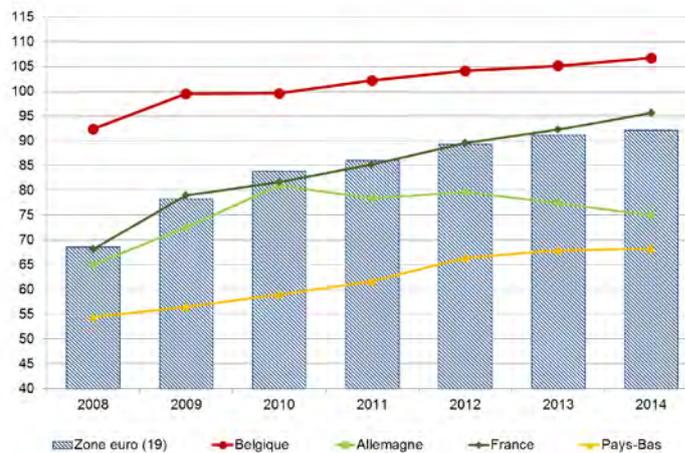
Source : Eurostat.

La dette publique de la Belgique, exprimée en pourcentage du PIB (ainsi qu'en valeur nominale), s'inscrit en hausse depuis la crise économique et financière. A l'exception de l'Allemagne qui a réduit son ratio d'endettement sur un an de 2,4 points de pourcentage en 2014, les trois autres économies voisines ont enregistré une hausse.

Graphique 1-8. Dette publique (procédure de déficit excessif)

En % du PIB.

-25-



Source : Eurostat.

En Belgique, le ratio d'endettement atteint désormais 106,7 % du PIB en 2014, ce qui représente une hausse de près de 20 points de pourcentage depuis 2007 (une progression de 5,5 points de pourcentage pour la seule année 2008, en partie liée au soutien apporté au secteur financier suite à la crise) et de 1,6 point de pourcentage par rapport au niveau de 2013.

En effet, la crise a eu un impact haussier sur le niveau des dettes publiques et aucun des pays voisins n'a été épargné. Entre 2007 et 2014, ces pays ont vu les niveaux de la dette croître de 11,3 points de pourcentage pour l'Allemagne, de 25,8 points pour les Pays-Bas et de 31,2 points de pourcentage pour la France.

Sur un an, la hausse en pourcentage du PIB a été contenue en 2014 aux Pays-Bas (+0,3 point de pourcentage) et s'est accentuée en Belgique et en France (respectivement de 1,6 et 3,3 points de pourcentage) tandis que la dette a reculé en Allemagne (-3,3 points de pourcentage).

Le niveau de la dette est le plus faible aux Pays-Bas (68,2 % du PIB) en 2014, suivi de l'Allemagne (74,9 %). La dette en France est sensiblement plus élevée puisqu'elle pointe à 95,6 %. Le ratio d'endettement de la Belgique est historiquement plus élevé et les récents développements ont anéanti les mesures prises dans les années 90 qui avaient permis de le ramener progressivement à 86,9 % du PIB en 2007.

Note explicative du tableau : Sur la base des résultats de la dernière année disponible (année précisée dans la deuxième colonne du tableau de synthèse), les couleurs vertes et rouges renseignent sur la position du pays par rapport à ses trois partenaires commerciaux (vert pour la meilleure position et rouge pour la moins bonne). Pour chaque indicateur, la dernière année disponible peut être accompagnée de la lettre « N » qui signifie que les données ont été actualisées. Le sens des flèches donne uniquement l'évolution des résultats du pays à un an d'écart et ne permet donc pas une comparaison avec les pays partenaires. Concernant les indicateurs où un « ranking » a été effectué, les flèches indiquent l'évolution de la position dans le classement.

Synthèse contexte global							
Indicateurs	Année	Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas	Min	Max
Balance des opérations courantes							
Balance des opérations courantes (en millions d'euros)	2014(N)	470	205.952	-19.747	71.277	-	-
		↗	↗	↘	↘	-	-
Commerce extérieur							
Parts de marché à l'exportation (en % du total mondial)	2014(N)	1,9	7,5	3,6	3,1	0,1 (CY)	7,5 (DE)
		↗	↗	↗	↗	=	↗
Produit intérieur brut							
PIB (évolution à un an d'écart, en %)	2014(N)	1,3	1,6	0,2	1,0	-2,5 (CY)	5,2 (IE)
		↗	↗	↘	↗	↗	↗
Finances publiques							
Solde budgétaire – PDE (en % du PIB)	2014(N)	-3,1	0,3	-3,9	-2,4	-8,9 (CY)	1,5 (DK)
		↘	↗	↗	=	↘	↗
Dette publique – PDE (en % du PIB)	2014(N)	106,7	74,9	95,6	68,2	10,4 (EE)	178,6 (GR)
		↗	↘	↗	↗	↗	↗

		Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas
Contexte global		0	4	0	1
		3	1	2	4
		2	0	3	0

Tableau de bord de la compétitivité de l'économie belge

Executive summary



01 Contexte global



02 Compétitivité prix-coût



03 Compétitivité hors prix



04 Développement durable et cohésion sociale



Novembre 2015

2. Compétitivité prix-coût

La compétitivité prix représente la capacité à proposer des biens et des services à des prix plus compétitifs que ceux des concurrents. Elle est dictée par l'évolution des coûts de production, du niveau de productivité et des taux de change ainsi que par leur interaction. Dès lors, une productivité élevée peut atténuer ou neutraliser des coûts salariaux moins favorables. La loi de 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité prévoit que la progression des salaires évolue selon une norme salariale basée sur l'évolution attendue du coût salarial dans trois pays de référence, à savoir l'Allemagne, la France et les Pays-Bas¹⁰.

Cette partie évalue la compétitivité prix de la Belgique et des pays limitrophes sur la base de plusieurs indicateurs comme le coût salarial unitaire, la productivité totale des facteurs, les prix dans les industries de réseau, l'inflation, les termes de l'échange et finalement le taux de change effectif réel.

2.1. Productivité et coût salarial

Les performances à l'exportation d'une économie peuvent dépendre de sa capacité à vendre des produits innovants à des prix « concurrentiels ». La maîtrise des coûts est dès lors capitale. Les coûts de la main-d'œuvre, intervenant généralement pour une part importante dans les coûts totaux selon le type de biens produits, devraient donc connaître un niveau, et une évolution similaire à celle des principaux concurrents proposant des produits comparables.

Deux indicateurs principaux permettant des comparaisons entre pays sont mis en avant dans cette partie. Le premier est établi par Eurostat et représente le CSU (coût salarial unitaire « Unit labour cost »¹¹) qui constitue un des indicateurs sélectionnés par les autorités européennes dans le cadre de la procédure des déséquilibres macroéconomiques (PDM)¹². Le second indicateur est établi par le Conseil Central de l'Economie (CCE) conformément à la loi du 26 juillet 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde de la compétitivité. Cet indicateur porte sur le coût salarial horaire dans le secteur privé et exprime son évolution depuis 1996 pour la Belgique et les pays voisins. L'évolution du coût salarial horaire a également été examinée dans le cadre des travaux du groupe d'experts Compétitivité-Emploi (GECE) constitué du Bureau fédéral du Plan, de la Banque nationale de Belgique, du Conseil Central de l'Economie, du SPF Emploi et du SPF

¹⁰ L'accord de gouvernement d'octobre 2014 prévoit une révision de la loi de 1996 afin de résorber le handicap salarial existant avant la fin de la législature.

¹¹ Cet indicateur macroéconomique met en relation la rémunération globale et la productivité. Selon la définition d'Eurostat, ce ratio représente le rapport entre la rémunération (salaire et cotisations sociales par salarié) et la productivité (PIB par personne ayant un emploi y compris les travailleurs indépendants). Le CSU est calculé par la formule : (Rémunérations totales – D1 / effectif total des personnes salariées) / (PIB aux prix de marché en 2010 / emploi total des personnes).

¹² Dans le tableau de bord de la procédure des déséquilibres macroéconomiques, les données sont exprimées sous forme de variation en pourcentage sur 3 ans. Sur Eurostat, les données sont publiées sous forme de variation en pourcentage sur 1, 3, 5 et 10 ans et en indice 2010=100. Le CSU est par ailleurs calculé en nominal et en réel.

Economie. L'analyse y a été approfondie au regard des subsides dont bénéficient les entreprises et les travailleurs et qui nuancent les écarts en matière de progression des salaires.

Les données des comptes nationaux montrent que depuis 1996, le coût salarial par salarié (tableau 2-1) est supérieur en Belgique comparé aux niveaux des pays voisins. Toutefois, la Belgique présente un niveau de productivité historiquement plus élevé que dans les trois pays référencés ce qui permet d'amoindrir l'impact de l'écart salarial. Dès lors, le CSU, calculé en termes nominaux, tel que présenté dans le tableau ci-dessous, montre que l'écart depuis 2008 s'est sensiblement résorbé avec les pays voisins. Ces niveaux globaux masquent toutefois des disparités entre les secteurs de l'économie : l'industrie, par exemple, se caractérise par un coût salarial plus élevé que dans l'ensemble de l'économie belge et par une productivité nettement plus prépondérante que dans d'autres secteurs¹³.

Tableau 2-1. Niveaux de coût salarial, de productivité (en nominal) et de coût salarial unitaire

En milliers d'euros par personne.

	Coût salarial			Productivité			CSU		
	1996	2008	2014	1996	2008	2014	1996	2008	2014
Belgique	35,1	47,7	53,9	57,2	79,5	88,1	0,61	0,60	0,61
Allemagne	30,7	34,1	38,7	52,0	62,7	68,3	0,59	0,54	0,57
France	30,2	40,8	45,9	53,4	73,5	78,2	0,57	0,56	0,59
Pays-Bas	28,9	40,8	45,4	47,3	71,7	75,8	0,61	0,57	0,60

Source : Eurostat et calculs propres.

-28-

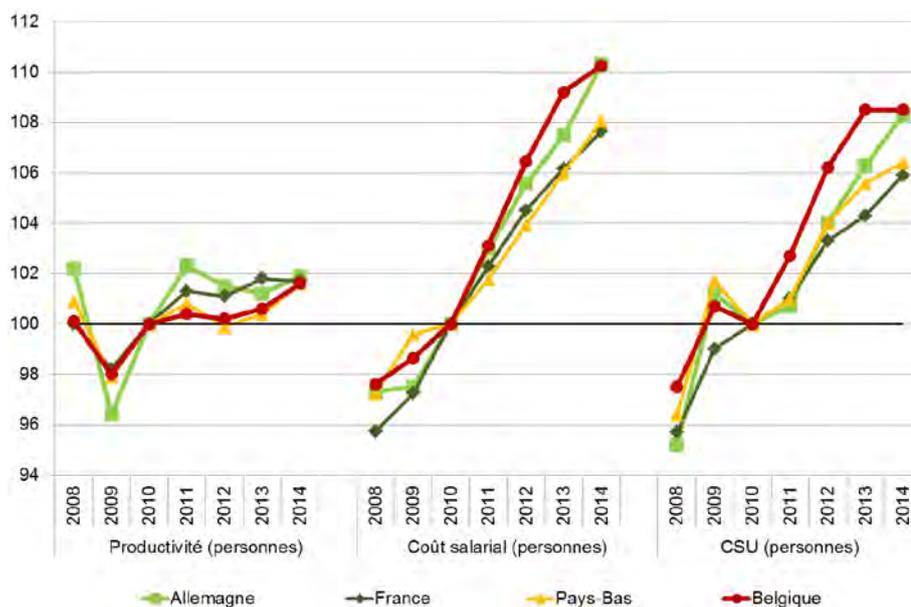
Les niveaux de coût salarial et de productivité doivent être appréciés au regard de la dynamique de leurs évolutions respectives (voir tableau 2.2). Ainsi, aidée par une productivité en hausse de 1 % (en terme réel) et par une évolution modérée du coût salarial (+0,9 %), la Belgique a enregistré en 2014, une baisse du rythme de croissance annuelle du CSU (-0,1 %), contrairement à la croissance du CSU observée dans les pays voisins. Le coût salarial a fortement augmenté en Allemagne (+2,6 %) tandis que sa productivité a crû de seulement 0,7 % portant la hausse du CSU à 1,9 %. La France a connu un léger recul de sa productivité (-0,1 %) lequel couplé à une augmentation du coût salarial (+1,4 %) a fait croître le CSU de 1,5 %. En revanche, la productivité a progressé de manière plus prononcée aux Pays-Bas (+1,2 %) tandis que le coût salarial y a crû de 2 % conduisant dès lors le CSU à se relever de 0,8 %.

¹³ La France présente des niveaux de productivité dans l'industrie similaires à ceux de l'ensemble de l'économie, ce qui contraste avec les trois autres pays qui affichent un écart significatif.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Graphique 2-1. Productivité réelle, coût salarial et coût salarial unitaire

Indice 2010=100.



Source : Eurostat et calculs propres.

-29-

Considérant les résultats favorables pour l'année 2014 (une croissance modérée des coûts salariaux, conjuguée à une évolution plus rapide de la productivité), la Belgique a inversé le rythme de croissance de son CSU. Cette évolution compense le léger décrochage de la compétitivité coût en Belgique entre 2008 et 2013.

Mis à part en 2014, la croissance du CSU en Belgique depuis 2008 (+11,3 %) s'explique donc principalement par la progression du coût salarial (la rémunération) qui a été plus vive que dans les pays voisins (à l'exception de l'Allemagne sur la période 2008-2014).

Tableau 2-2. Evolution de la productivité réelle, du coût salarial et du coût salarial unitaire

En %.

	Evolution 2008-2014			Evolution 2013-2014			Rythme de croissance annuel moyen		
	Productivité	Coût salarial	CSU	Productivité	Coût salarial	CSU	Productivité	Coût salarial	CSU
Belgique	1,5	13,0	11,3	1,0	0,9	-0,1	0,2	2,1	1,8
Allemagne	-0,3	13,4	13,7	0,7	2,6	1,9	-0,1	2,1	2,2
France	1,6	12,4	10,6	-0,1	1,4	1,5	0,3	2,0	1,7
Pays-Bas	0,6	11,1	10,4	1,2	2,0	0,8	0,1	1,8	1,7

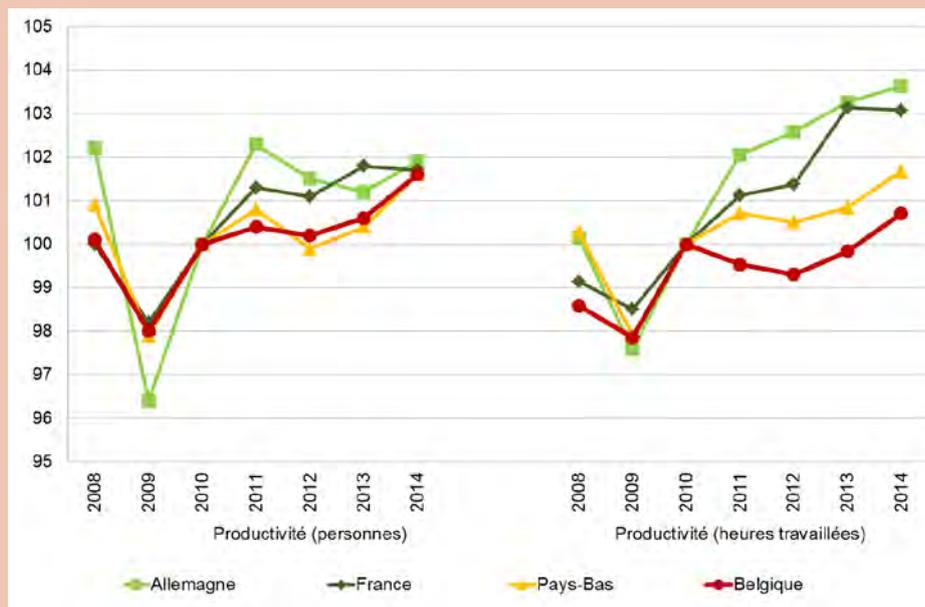
Source : Eurostat et calculs propres.

La méthodologie utilisée dans le cadre de la PDM ne prend pas en compte certaines spécificités de la Belgique en matière de formation des salaires. En effet, les entreprises belges usent d'un éventail de mesures allégeant le coût des salaires (via des réductions de cotisation sociale ou encore des subventions salariales) et ces pratiques sont moins habituelles dans les pays voisins.

Le calcul de la productivité réelle par personnes et par heures travaillées

La productivité de l'ensemble de l'économie peut être mesurée en rapportant le PIB aux personnes ayant un emploi comme vu précédemment ou aux heures travaillées. Il peut apparaître des différences significatives comme l'illustre le graphique 2-2, notamment dans le cas de l'Allemagne.

Graphique 2-2. Productivité réelle par personnes et par heures travaillées



Source : Eurostat.

Le second indicateur, établi par le CCE, porte sur l'évolution des coûts salariaux horaires dans le secteur privé¹⁴.

Les données diffusées par le CCE¹⁵ montrent que l'écart de croissance cumulé (depuis 1996) entre le salaire horaire dans le secteur privé en Belgique et celui des trois pays voisins s'est réduit par rapport à l'année précédente pour s'établir à 2,9 %¹⁶ en 2014. Les coûts salariaux horaires ont progressé à un rythme nettement moins soutenu en 2014 (+0,8 % contre +2,4 % en 2013) suite au ralentissement de l'inflation et aux politiques de modération salariale mises en

¹⁴ Selon le GECE : « Le secteur privé est défini comme la différence entre l'ensemble de l'économie et le secteur institutionnel des administrations publiques, soit S1 moins S13 selon la terminologie des comptes nationaux ».

¹⁵ La loi du 26 juillet 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde de la compétitivité prévoit que le Conseil Central de l'Economie (CCE) établisse chaque année un rapport technique sur les marges maximales disponibles pour l'évolution du coût salarial et un rapport sur l'évolution de l'emploi et du coût salarial. Ces deux rapports ont été fusionnés.

¹⁶ CCE (2014), Rapport technique, décembre. Il s'agit toutefois de prévisions pour l'année 2014.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

œuvre alors qu'ils ont progressé de 2,1 % dans les trois pays voisins (contre 2,3 % en 2013). Cet indicateur présente l'avantage de prendre en compte les réductions directes de cotisations sociales mais ne déduit pas les « subventions salariales » qui varient en fonction des secteurs d'activité.

Les travaux du GECE¹⁷ montrent que la prise en considération des réductions de charges sur le coût du travail (subventions ou réductions de cotisations patronales) et en fonction des simulations retenues (sur la base des subsides salariaux dans leur ensemble, des mesures ciblées ou des politiques d'activation), entraîne une réduction de l'écart salarial par rapport aux pays voisins.

Les indicateurs mentionnés dans le présent chapitre montrent que les salaires ont évolué plus rapidement en Belgique que chez nos principaux partenaires commerciaux bien que les derniers résultats portant sur l'année 2014 traduisent une réduction du handicap salarial cumulé. De plus, ils doivent être interprétés avec la plus grande prudence à la lumière des travaux conjoints menés dans le cadre du GECE.

Focus 3. Progression des salaires

Une spécificité de la Belgique concerne le mécanisme de l'indexation des salaires qui est corrélié en partie avec l'inflation. En cas de choc inflationniste tel qu'une hausse prononcée des prix des produits énergétiques ou des produits alimentaires, ces augmentations se transmettent en partie via l'indice santé¹⁸ dans les salaires.

Sur la période 2011-2012, le coût salarial horaire mesuré par le CCE a progressé de 6,1 % dont 5,5 % serait imputable à l'inflation. Afin de mettre fin à la tendance haussière des salaires, le gouvernement a pris des mesures en 2012¹⁹ visant à réduire le handicap salarial sur un horizon de six années. Ces mesures jouent sur deux aspects de la fixation des salaires, respectivement l'indexation des salaires et l'augmentation conventionnelle.

Une inflation modérée contribue à contenir l'évolution haussière des salaires. Dès lors, des mesures ciblées concernant le marché du gaz et de l'électricité ont été prises, notamment la stimulation de la concurrence en facilitant le changement de fournisseur ou la baisse de la TVA sur les prix de l'électricité à usage résidentiel²⁰. La conjonction de ces mesures a un im-

¹⁷ Dans le cadre de la PDM, la productivité est calculée par rapport aux personnes employées tandis que dans le cadre des travaux du GECE, ce sont les heures travaillées qui servent de mesure.

¹⁸ Définition Statbel : « L'indice santé est notamment utilisé pour l'indexation des loyers, pensions, allocations sociales et certains salaires ».

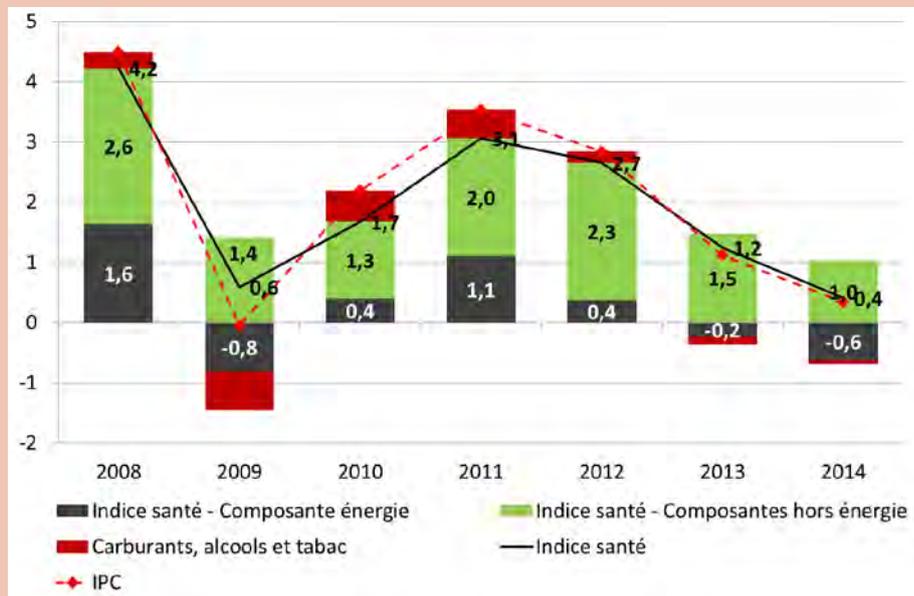
L'indice lissé (= la valeur moyenne de l'indice santé des 4 derniers mois) sert de base à l'indexation des salaires et des traitements. L'indexation des salaires de la fonction publique et des allocations sociales est opérée dès que l'indice lissé dépasse une certaine valeur appelée l'indice-pivot. L'indice lissé est aussi parfois appelé la moyenne mobile ».

¹⁹ Conseil des ministres du 30 novembre 2012.

²⁰ Cette mesure temporaire a pris fin au 1^{er} septembre 2015 et la TVA a été relevée à son niveau d'origine. La hausse de la TVA sera maintenue dans le calcul de l'indice santé.

pact sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation et la progression de l'indice santé s'est ralenti.

Graphique 2-3. Contribution des groupes de produits à l'évolution de l'indice santé



Source : DG statistique - Statistics Belgium et calculs propres.

-32-

L'évolution de l'indice santé sur la période 2008-2014 a entraîné six dépassements de l'indice pivot²¹ poussant les salaires à la hausse. En 2013 et en 2014 (ainsi qu'en 2009), le groupe des produits énergétiques a apporté une contribution négative à l'inflation totale et à l'indice santé contrairement aux années 2008 et 2010-2012. La croissance de l'indice santé, portée par l'évolution des prix dans d'autres composantes a néanmoins toujours été positive.

Par ailleurs, les augmentations conventionnelles (les salaires réels) ont été gelées dans le cadre de l'Accord interprofessionnel (AIP) 2013-2014, à l'exception des augmentations barémiques (soit l'application d'une norme salariale nulle), ce qui peut se traduire par une quasi stabilisation de la seconde composante déterminante pour la fixation des salaires. L'effet conjugué de ces mesures a pour objectif de modérer la croissance des salaires bruts en Belgique et de réduire in fine le différentiel existant avec les pays voisins à l'horizon 2018²².

²¹ Seuil au-delà duquel les salaires de la fonction publique et les allocations sociales sont automatiquement majorés. Les adaptations salariales dans le secteur privé sont négociées et peuvent utiliser différents systèmes d'indexation, liés ou non à l'indice-pivot.

²² L'accord du gouvernement d'octobre 2014 prévoit que « Le gouvernement s'engage à résorber complètement, avant la fin de la législature, au moins le handicap salarial mesuré depuis 1996 avec les pays voisins. Diverses mesures ont été dès lors retenues en 2015 et 2016 dont :

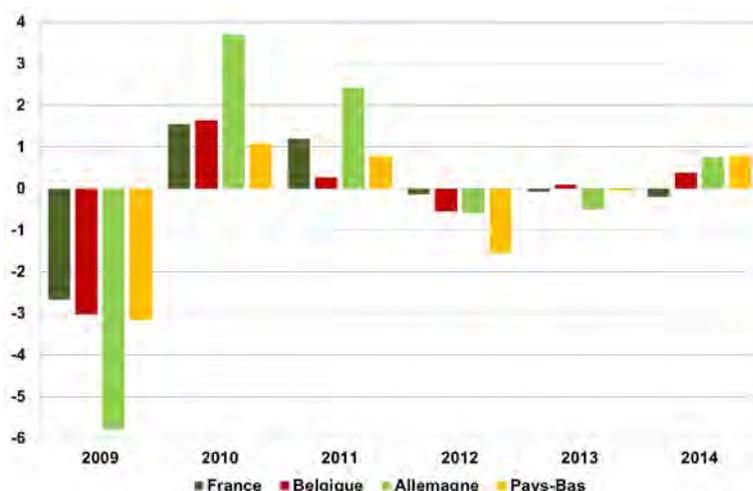
- un saut d'index ;
- l'avancement de la réduction des charges prévue dans le pacte de compétitivité ;
- une période supplémentaire de modération salariale en 2015-2016 (ou tant que la compétitivité n'est pas restaurée) ».

2.2. Productivité totale des facteurs

La productivité totale des facteurs (PTF)²³ peut être définie comme l'efficacité avec laquelle, à partir d'une technologie donnée, des biens et des services sont produits compte tenu de la quantité d'inputs disponibles. La Belgique a connu en 2013 et 2014 (graphique 2-4), une légère croissance à un an d'écart de respectivement 0,1 % et 0,4 % de la productivité totale de ses facteurs. En Allemagne et aux Pays-Bas, une progression (+0,7 % pour les deux économies) a également été constatée mais seulement pour l'année 2014 alors que la France a accusé une baisse de 0,2 %. Sur la période 2009–2012, la PTF de la Belgique et de ses partenaires commerciaux a évolué en dent de scie, enregistrant une forte contraction en 2009 suivie d'une augmentation en 2010 et 2011 puis d'une baisse en 2012.

Graphique 2-4. Croissance de la productivité totale des facteurs

En %, évolution à un an d'écart.



Source : Ameco, Commission européenne.

Selon les conclusions du colloque 2014 de la BNB²⁴ sur la productivité totale des facteurs, l'essoufflement de la croissance de la PTF s'est fait ressentir en Europe dès le début des années 2000. La crise économique et financière a aggravé la situation notamment en raison des médiocres perspectives en termes de demande et des contraintes financières auxquelles ont dû faire face les entreprises, entraînant un retard dans les investissements productifs et innovants. La Belgique n'a pas été épargnée et a affiché des taux de croissance de la PTF particulièrement bas.

L'étude de Verschelde et al. (2014)²⁵, présentée lors du colloque, met en évidence les évolutions différenciées de la PTF entre branches d'activité. En Belgique, les secteurs des produits en caout-

²³ La productivité totale des facteurs évalue l'efficacité du processus de production d'un pays, notamment l'émergence d'innovations de produits, de procédés, d'organisation et de marketing mais aussi l'amélioration de l'efficacité.

²⁴ Banque nationale de Belgique (2014), [Principaux enseignements du colloque 2014 de la BNB](#), décembre.

²⁵ Verschelde M., Dumont M., Merlevede B. and Rayp G. (2014), [A constrained nonparametric regression analysis of factor-biased technical change and TFP growth at the firm-level](#), NBB Working Paper Series 266.

chouc et en plastique ont connu une hausse continue de leur PTF alors que dans les secteurs du textile, la fabrication d'autres produits minéraux non métalliques ou encore la métallurgie, la PTF s'est repliée.

2.3. Prix – industries de réseau

Les industries de réseau ont un impact économique important en raison de leur rôle de facteur d'input dans d'autres secteurs. Les industries de réseau, parmi lesquelles le secteur de l'énergie et des télécoms, disposent souvent d'un monopole « naturel » en raison de l'infrastructure nécessaire, les règles et conditions d'accès déterminant la concurrence. Un prix équitable de l'utilisation et la qualité du service ou du bien fourni s'avèrent essentiels pour la croissance et la compétitivité des industries, pour le bon fonctionnement du marché intérieur et pour le niveau de vie du consommateur.

Prix de l'électricité pour les consommateurs industriels

Le prix de l'électricité²⁶ peut être subdivisé en trois composantes : premièrement, le coût de la composante énergétique et de l'approvisionnement²⁷, en deuxième lieu les coûts du réseau²⁸ et finalement les taxes et prélèvements²⁹.

Tableau 2-3. Prix industriels pour l'électricité en Belgique et dans les pays voisins au premier semestre de 2015

Sans TVA et taxes récupérables, en eurocents par kWh.

	Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas
Tranche IA : Consommation < 20 MWh	17,86	21,98	14,16	18,44
Tranche IB : 20 MWh < Consommation < 500 MWh	14,39	17,59	12,04	14,93
Tranche IC : 500 MWh < Consommation < 2.000 MWh	11,00	15,09	10,07	9,14
Tranche ID : 2.000 MWh < Consommation < 20.000 MWh	9,56	13,16	8,78	8,17
Tranche IE : 20.000 MWh < Consommation < 70.000 MWh	7,68	11,11	7,71	7,03
Tranche IF : 70.000 MWh < Consommation < 150.000 MWh	6,71	10,12	6,47	7,02

Source : Eurostat.

²⁶ Les prix totaux de l'électricité par kWh pour les consommateurs industriels (sans taxes ni prélèvements récupérables) sont publiés chaque semestre. La ventilation sur les 3 composantes de prix est effectuée annuellement. Les données issues d'Eurostat sont la moyenne pondérée de tous les prix que paient les consommateurs, classés selon différents types (tranche IA-IF), aux principaux fournisseurs. Vous trouverez les volumes de consommation des tranches IA à IF dans la colonne de gauche du tableau 2-3. Pour la tranche IG (consommation > 150.000 MWh), peu de données sont disponibles.

²⁷ Le prix « énergie et approvisionnement » est le prix total diminué du prix « réseaux » et de tous les prélèvements et taxes. Il inclut les coûts suivants : réduction, agrégation, équilibrage énergétique, coûts de l'énergie fournie, services au client, gestion des services après-vente, comptage et autres coûts d'approvisionnement.

²⁸ Le coût du réseau est le rapport entre les recettes liées aux tarifs pour le transport et la distribution. Il inclut les tarifs pour le transport et la distribution, les pertes au cours du transport et de la distribution, les coûts des réseaux, les services après-vente, les coûts d'entretien des services et de location des compteurs.

²⁹ Il s'agit des taxes et prélèvements indiqués sur la facture adressée au client industriel et considérés comme non récupérables. De ce prix sont donc exclues la TVA et les taxes récupérables.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Les consommateurs industriels, dont la consommation a été inférieure à 20 MWh par an, ont payé, en moyenne en Belgique, 17,86 eurocents par kWh au cours du premier semestre 2015. Alors que les prix ont été inférieurs en France, les consommateurs néerlandais et surtout les consommateurs allemands ont dû payer davantage que les consommateurs belges.

Les consommateurs moyens (500-2.000 MWh/an) ont payé en moyenne en Belgique 11 eurocents par kWh durant le premier semestre 2015. Les entreprises dont la consommation annuelle se situe entre 70.000-150.000 MWh ont payé en Belgique 6,71 eurocents par kWh. Les tarifs français ont été inférieurs, tandis que des prix supérieurs ont été relevés en Allemagne et aux Pays-Bas.

En ce qui concerne les 6 tranches de consommation, les prix moyens de l'électricité sans TVA et taxes récupérables sont les plus bas en France (1^{re} place³⁰). Les Pays-Bas occupent la 2^e place du classement : en ce qui concerne 3 tranches de consommation (IC, ID, IE), les prix y sont inférieurs par rapport aux prix français. Toutefois, les prix y sont supérieurs en ce qui concerne les 3 autres tranches (IA, IB et IF). Pour trois tranches de consommation (IA, IB et IF), les prix aux Pays-Bas sont plus élevés qu'en Belgique qui occupe la 3^e place. En Allemagne, les prix de l'électricité sont systématiquement les plus élevés (4^e place). La différence entre les prix belges et les prix à l'étranger diminue à mesure que la consommation augmente.

Les prix industriels de l'électricité (sans TVA et taxes récupérables) ont diminué par rapport au semestre précédent en Belgique pour 4 tranches de consommation (IB, ID, IE et IF). Les autres tranches de consommation (IA et IC) ont payé plus durant le premier semestre 2015 en comparaison avec le second semestre 2014. En France et aux Pays-Bas, presque tous les prix ont augmenté (à quelques exceptions près). En revanche, en Allemagne, les prix ont baissé pour toutes les tranches de consommation.

-35-

L'évolution des prix de l'électricité a légèrement fluctué au cours des sept dernières années (2008-2015). Les plus petits consommateurs d'électricité professionnels ont dû faire face, entre 2009 et 2011, à des augmentations de prix, ensuite ceux-ci sont restés pratiquement stables de sorte que les prix, début 2015, ont été finalement plus élevés de 6,4 % par rapport à début 2008. Les consommateurs moyens (IC) ont vu les prix augmenter de 2,9 %. En ce qui concerne les tranches les plus grandes, les prix de l'électricité ont diminué, après un pic au cours du second semestre 2011. Par rapport au premier semestre 2008, les prix des deux plus grandes tranches de 2008 ont baissé de 4,7 %.

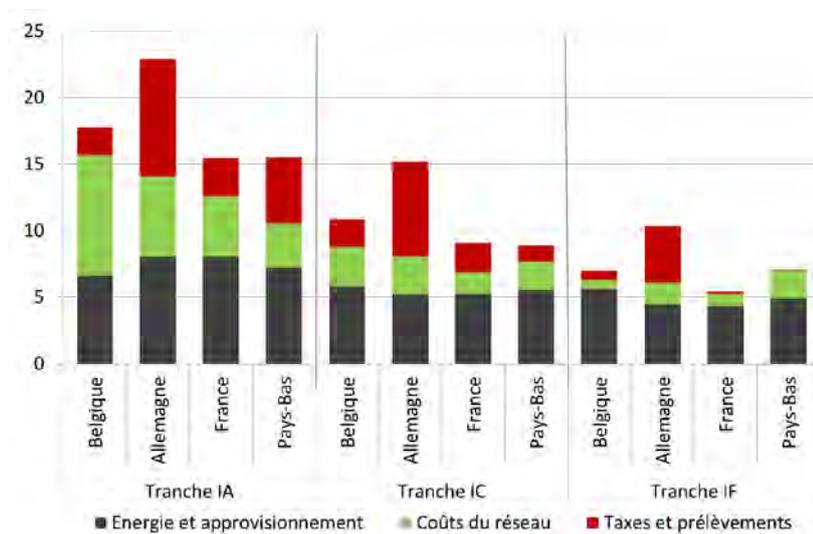
L'évolution des prix du marché de gros en Europe centrale et occidentale est en majeure partie similaire. Au cours de la disparition de la production de quelques centrales nucléaires en Belgique, les prix du marché de gros ont cependant présenté plus de divergences que d'habitude. Les différences avec l'Allemagne ont également été plus grandes ces dernières années.³¹. Néanmoins, il peut être établi que les différences de prix entre la Belgique et les pays voisins sont principalement imputables aux taxes, prélèvements et tarifs de réseaux. En Allemagne, où la politique de l'énergie verte est soutenue, les taxes et prélèvements ont fortement augmenté ces dernières années. Les industries à haute intensité énergétique jouissent toutefois en Allemagne, mais éga-

³⁰ Classement global sur la base des classifications individuelles selon les prix d'électricité moyens industriels pour 6 tranches de consommation (IA-IF).

³¹ CREG (2015), [Le fonctionnement et l'évolution des prix sur le marché de gros belge de l'électricité- rapport de monitoring 2014](#), 5 juin.

lement aux Pays-Bas et en France, d'exonérations (partielles) de tarifs de réseaux et de taxes, tandis que le consommateur particulier est, quant à lui, plus lourdement taxé. En France, des tarifs régulés sont appliqués selon la composante d'énergie.

Graphique 2-5. Niveau des prix industriels de l'électricité par tranche au second semestre de 2014
 En eurocents par kilowatt heure.



Source : Eurostat.

-36- En Belgique, les tarifs de réseaux pèsent pour plus de la moitié dans les prix de l'électricité pour les petits consommateurs industriels (<20 MWh). Les tarifs de réseaux pèsent également dans les prix des consommateurs moyens. Par contre, ces tarifs jouent un rôle moins important pour les plus gros consommateurs d'électricité.

En Allemagne, les taxes s'avèrent particulièrement élevées : entre 41 et 47 % du prix de l'électricité pour les gros et moyens consommateurs (IC-IF). Les entreprises néerlandaises, quant à elles, sont soumises à des taxes moins élevées, tandis que les tarifs de réseaux sont relativement similaires pour les différents types de consommateurs. En France, la composante énergétique est faible (cela résulte de la réglementation des prix). De plus, les gros consommateurs bénéficient de taxes énergétiques avantageuses.

Les statistiques d'Eurostat font toutefois l'objet de quelques limitations (notamment une méthodologie pouvant varier d'un Etat membre à l'autre). Néanmoins, ces résultats sont conformes aux statistiques publiées par la CREG, du moins pour les PME.

Une étude de PwC, pour le compte de la CREG, analyse les prix de l'électricité pour les grands consommateurs industriels (notamment les consommateurs de grande charge de base et les plus petits consommateurs de charge de pointe³²). Il ressort de l'étude que les conclusions sont

³² Consommateur de charge de base : consommation annuelle d'électricité de 250 GWh et raccordée sur le réseau à haute tension de 150 KV ou plus. Il s'agit d'une consommation égale d'électricité, dont le nombre d'heures de consommation annuelle est de plus de 8.000 heures.

Consommateur de charge de pointe : consommation annuelle d'électricité de 25.000 MWh. Il s'agit d'une consommation durant les heures de pointe (entre 8 et 18 heures en semaine), dont le nombre d'heures de consommation annuelle est d'environ 2.500 heures. L'étude distingue les consommateurs de charge de

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

nuancées en ce qui concerne la compétitivité de la Belgique. « La Belgique présente un score de compétitivité bas en ce qui concerne les consommateurs industriels d'électricité de grande charge de base : elle peut uniquement offrir avec certitude un coût inférieur par rapport au Royaume-Uni.

Pour les plus petits consommateurs industriels d'électricité à charge de pointe, la conclusion est plus nuancée, avec des différences importantes entre les trois régions. Les régions de Bruxelles-Capitale et flamande sont relativement bien positionnées par rapport aux autres pays en ce qui concerne les consommateurs industriels d'électricité de charge de pointe raccordés à une tension plus basse, tandis que la Région wallonne supporte un coût nettement plus élevé.

En cas de raccordement à un niveau de tension plus élevé, le résultat est similaire, toutefois avec moins de différences entre les trois régions. »³³. Les écarts de prix entre les différents pays s'expliquent généralement par les interventions de l'Etat sur le coût du transport, les impôts, les taxes et systèmes de certificats. Celles-ci ont pour but de réduire les coûts d'électricité de certains grands consommateurs industriels. En outre, des différences de coût des matières premières offrent, à la France et à l'Allemagne, un avantage compétitif.

Prix du gaz pour les consommateurs industriels

A l'instar des prix de l'électricité, des prix moyens sont également calculés pour les prix du gaz, pour les différents profils³⁴ de consommateurs sur la base des informations transmises par les fournisseurs.

-37-

Tableau 2-4. Prix industriels pour le gaz en Belgique et dans les pays voisins au premier semestre de 2015

Sans TVA et taxes récupérables pratiqués, en eurocents par kWh.

	Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas
Tranche I1 : Consommation < 1.000 GJ	4,56	4,79	5,57	6,05
Tranche I2 : 1.000 GJ < Consommation < 10.000 GJ	3,57	4,37	4,45	5,47
Tranche I3 : 10.000 GJ < Consommation < 100.000 GJ	2,94	3,95	3,77	3,94
Tranche I4 : 100.000 GJ < Consommation < 1.000.000 GJ	2,61	3,16	3,04	3,07
Tranche I5 : 1.000.000 GJ < Consommation < 4.000.000 GJ	2,08	2,89	2,60	2,69
Tranche I6 : Consommation > 4.000.000 GJ	1,89	2,70	n.b.	n.b.

Source : Eurostat.

Les prix les plus bas du gaz pour les consommateurs industriels (à l'exclusion de la TVA et des impôts récupérables) ont été constatés en Belgique au cours du premier semestre 2015. Toutefois, les différences de prix par rapport aux pays voisins étaient plus limitées pour les deux tranches de consommation les plus importants. Les petits consommateurs (I1) ont payé en moyenne en Belgique 4,56 eurocents par kWh, les gros consommateurs (tranche I5) n'ont payé, quant à eux, que la moitié (2,08 eurocents par kWh).

pointe raccordés à un niveau de tension moyen (30-70 KV) et ceux raccordés à un niveau de tension élevé (plus de 150 KV).

³³ CREG et PwC (2015), Une comparaison européenne des prix de l'électricité et du gaz des grands consommateurs industriels, 28 avril.

³⁴ Voir colonne de gauche du tableau 2-4.

Un classement³⁵ des pays selon leurs tarifs de gaz, sans TVA et taxes récupérables, relatif aux consommateurs industriels, place la Belgique en 1^{re} place avec les prix les plus bas. La France occupe la 2^e place, tandis que l'Allemagne occupe la 3^e place et les Pays-Bas suivent à la 4^e place.

A l'exception de la tranche I3, les prix du gaz en Belgique (sans TVA et taxes récupérables) ont diminué dans toutes les tranches de consommation durant le premier semestre 2015 par rapport au second semestre 2014. Les prix du gaz ont également diminué par rapport au second semestre 2014 chez nos voisins en ce qui concerne presque tous les consommateurs. Seuls les Pays-Bas ont affiché des prix plus élevés pour les trois tranches de consommation les plus importantes.

Les prix du gaz pour les gros consommateurs (10.000-4.000.000 GJ) ont progressé depuis 2010 et ont atteint un pic au premier semestre 2013 avant de reculer à nouveau. Entre 2010 et 2012, les prix pour les plus petits consommateurs (<1.000 GJ) ont fortement augmenté avant de se stabiliser par la suite. En France et aux Pays-Bas, une plus forte progression des prix a touché les petits consommateurs, tandis que les prix ont fluctué dans une moindre mesure en Allemagne.

Télécommunications

Une analyse globale des coûts des télécommunications pour les utilisateurs professionnels est complexe en raison des aspects liés à la qualité du service ou à des réductions conditionnelles qui sont difficilement pris en compte dans les comparaisons.

-38- Il importe également de relever que la plupart des entreprises qui ont des besoins importants en matière de services de télécommunications obtiennent des offres tarifaires personnalisées directement auprès des opérateurs. Ce type d'offres individuelles, négociées directement au cas par cas entre le client et les fournisseurs, ne donnent pas lieu à une publication des tarifs. En outre, des services spécifiques de télécommunications tels que les lignes louées ou la fibre optique par exemple, sont réservés à des gros utilisateurs non résidentiels.

En juin 2015, l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT)³⁶ a mené une étude comparant les prix des services de télécommunications d'entreprises établies en Belgique, en Allemagne, en France, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. En général, les tarifications comparées³⁷ en février/mars 2015 des services de télécommunications indiquent que celles-ci sont relativement faibles en Belgique par rapport à ses pays voisins. Comme en 2014, les clients professionnels ont payé moins en France en 2015 pour leur utilisation des télécommunications. En Allemagne, les utilisateurs professionnels ont dû payer les tarifs de télécommunications les plus élevés.

³⁵ Classement global sur la base des classifications individuelles selon les prix moyens du gaz industriel pour 5 types de consommation (I1-I5).

³⁶ IBPT (2015), [Etude comparative du niveau des prix des produits télécom pour utilisateurs professionnels en Belgique, aux Pays-Bas, en France et au Royaume Uni](#) (tarifs février/mars), juin.

³⁷ Classement global sur la base des classifications selon les tarifs moyens des 3 opérateurs les moins chers et le tarif de l'opérateur le moins cher, pour services simples selon 8 types d'entreprises.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

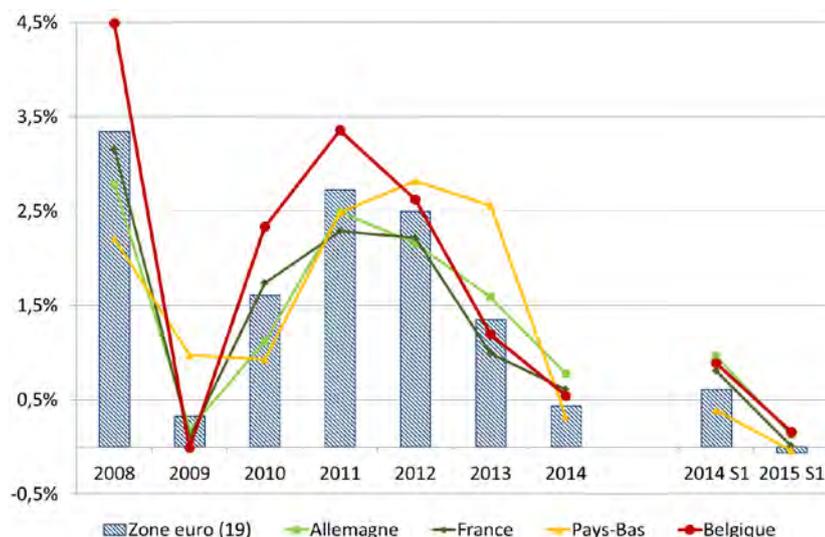
C'est surtout le cas pour de très petites entreprises et a fortiori lorsque les services ont été achetés individuellement au lieu de l'être dans le cadre d'une offre multiplay. En ce qui concerne le commerce de détail, les tarifs pratiqués en Belgique sont considérablement plus compétitifs qu'en moyenne dans les pays voisins. Les entreprises individuelles à emplacement fixe, les professionnels travaillant à domicile ainsi que les professionnels mobiles trouvent en Belgique d'intéressants tarifs de télécommunications. Ce n'est pas le cas, toutefois, pour les entreprises locales prestataires de services ni pour les commerces de gros ; pour ces derniers, les tarifs en Belgique sont un peu plus élevés en raison de l'utilisation de la téléphonie fixe internationale, qui est désavantageuse dans notre pays. Les entreprises belges faisant usage d'une utilisation accrue de services mobiles comptent ordinairement parmi les plus chères des quatre pays.

2.4. Inflation

Le rythme de progression de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) a poursuivi son ralentissement au premier semestre 2015 suite au fléchissement des prix pétroliers. En raison d'une demande mondiale morose et de l'augmentation des capacités de production de substituts énergétiques (gaz de schiste), le prix du pétrole a entamé une chute rapide au début du second semestre 2014 qui s'est poursuivie la première partie de 2015.

Graphique 2-6. Indice des prix à la consommation harmonisé

Evolution à un an d'écart, 2008 = 100.



Source : DG Statistique - Statistics Belgium, Eurostat.

L'inflation a nettement reflué au premier semestre 2015 en Belgique, revenant de 0,9 % au premier semestre 2014 à 0,2 %. Dans les trois pays voisins, l'inflation moyenne est désormais nulle ou quasi nulle.

Le fléchissement des prix des produits énergétiques sur les marchés mondiaux a donc influencé à la baisse les prix à la consommation.

En Belgique, les prix énergétiques (électricité, gaz naturel, carburants et mazout de chauffage³⁸) ont chuté au premier semestre 2015 de 10,2 %. L'amplitude de cette baisse, conjuguée à une pondération de 11 % dans l'IPCH, tire l'indice global vers le bas. Le recul est néanmoins moins marqué dans les pays voisins (-6,4 % en Allemagne, -3,9 % en France et -5 % aux Pays-Bas).

Abstraction faite de la baisse des prix des matières premières, le retrait plus prononcé en Belgique que dans les trois économies voisines s'explique par un nombre de mesures prises en vue d'améliorer le fonctionnement du marché belge de l'électricité et du gaz naturel auxquelles s'est rajoutée en 2014, la diminution du taux de TVA sur l'électricité à usage résidentiel déterminante sur le recul des prix. Cette mesure temporaire a pris fin au 1^{er} septembre 2015.

2.5. Termes de l'échange

Lorsque les termes de l'échange^{39/40} progressent, comme c'est le cas pour la Belgique en 2013, cela signifie que le pays est en mesure d'acheter plus de produits à l'étranger pour un volume donné d'exportations. Ainsi, en 2013 (graphique 2-7), l'indice des termes de l'échange de notre pays s'est élevé à 94,7 (100 exportations ont permis d'acheter 94,7 importations), ce qui représente une progression de 0,6 % à un an d'écart. Cet accroissement des termes de l'échange résulte d'une augmentation plus importante de l'indice de la valeur unitaire des exportations par rapport à l'indice de la valeur unitaire des importations. La France a connu une timide hausse tandis que l'Allemagne et les Pays-Bas ont enregistré une légère régression.

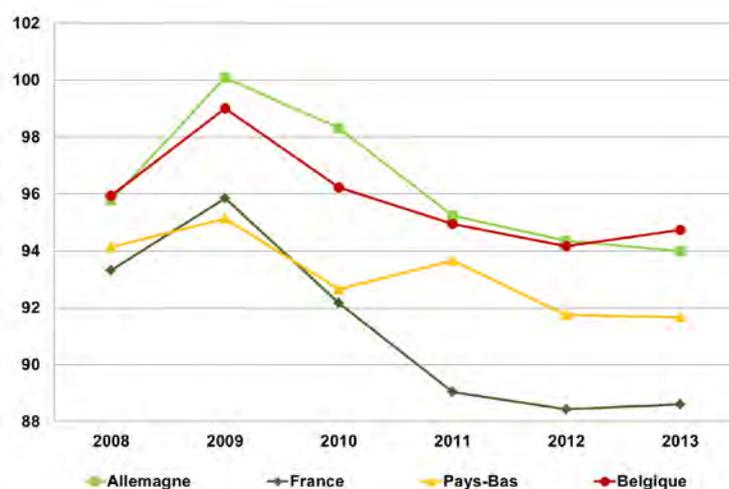
³⁸ Pour le mazout de chauffage, la composante énergétique (matières premières) est plus importante en Belgique que dans les pays voisins et donc toute évolution des prix à la hausse ou à la baisse affecte de manière plus marquée le prix final. En effet, les accises sur le gasoil de chauffage sont beaucoup moins élevées en Belgique que dans les pays voisins (cf. [Rapport annuel 2014 sur l'analyse des prix de l'Institut des comptes nationaux](#)).

³⁹ Les termes de l'échange mesurent la capacité d'un pays à payer ses importations grâce à ses exportations.

⁴⁰ Les termes de l'échange calculés par la CNUCED sont le rapport de l'indice de la valeur unitaire des exportations à l'indice de la valeur unitaire des importations. Selon Eurostat, les valeurs unitaires (=ratio « valeur/quantité ») sont divisées par la valeur unitaire moyenne de l'année précédente afin d'obtenir des indices de valeur unitaire élémentaires, qui permettent de détecter et de supprimer les valeurs aberrantes. Les indices de valeur unitaire élémentaires sont ensuite agrégés au moyen de formules, par pays et par marchandise. Enfin, les indices de valeur unitaire sont réenchaînés à l'année de référence (2010 = 100) et utilisés pour déterminer l'évolution du prix des importations et des exportations.

Graphique 2-7. Termes de l'échange des biens et services

Indice 2000 = 100.



Source : CNUCED.

Les termes de l'échange de la Belgique et de ses principaux partenaires commerciaux se sont toutefois davantage détériorés et de manière continue durant la période 2010-2012. La moindre augmentation de l'indice de la valeur unitaire des exportations par rapport à celui des importations depuis 2005, combinée aux retombées de la crise économique et financière qui a accentué la baisse entre 2010 et 2012, sont à l'origine de cette évolution.

-41-

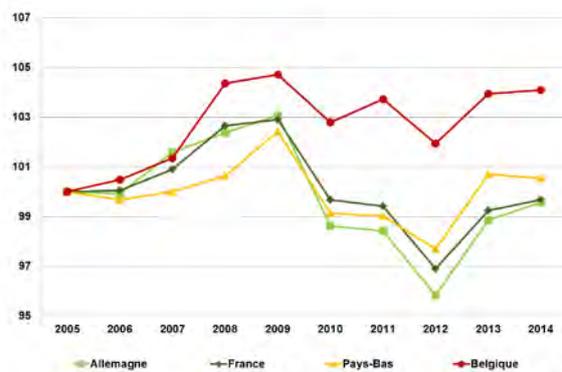
2.6. Taux de change effectif réel

Le taux de change effectif réel (TCER)⁴¹ déflaté entre 2013 et 2014 par les prix à la consommation (en prenant en compte les différences d'inflation) (Graphique 2-8) a progressé de 0,7 % pour l'Allemagne, de 0,4 % pour la France et de 0,1 % pour la Belgique. Par contre, le TCER des Pays-Bas a diminué de 0,1 %. L'augmentation du TCER de l'Allemagne, de la France et de la Belgique résulte principalement de l'appréciation de l'euro par rapport à l'ensemble des principales devises, en particulier vis-à-vis du dollar, et de la hausse de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). La très légère régression du TCER des Pays-Bas est due à la stagnation de son IPCH.

L'évolution positive du TCER a pour conséquence une perte de compétitivité prix de ces pays. Sur une période plus longue (2005-2014), le TCER a crû de 4,1 % pour la Belgique, de 0,5 % pour les Pays-Bas et a décliné de 0,4 % pour l'Allemagne et de 0,3 % pour la France. Entre 2005-2014, seules l'Allemagne et la France ont gagné de la compétitivité prix. Le taux de change effectif réel peut également être utilisé pour étudier l'évolution de la compétitivité coût d'un pays. Pour ce faire, le TCER est déflaté par le coût unitaire du travail.

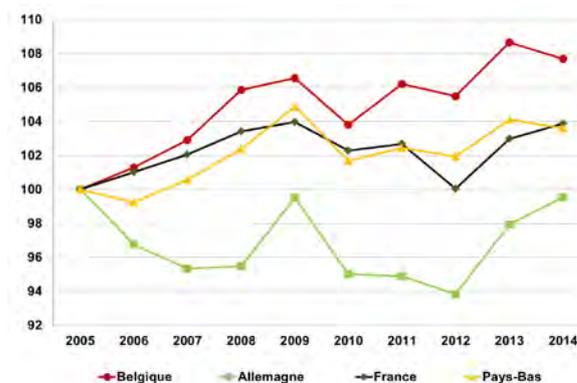
⁴¹ Le taux de change effectif est le taux de change d'une zone monétaire, mesuré comme une moyenne pondérée des taux de change avec les différents partenaires commerciaux. Le taux de change effectif réel prend en compte les indices de prix et leurs évolutions. Le taux de change effectif nominal évolue en taux de change effectif réel, lorsqu'il est multiplié par un indice de l'inflation relative enregistrée dans l'économie considérée par rapport au groupe d'économies retenues pour effectuer une comparaison d'indices nationaux exprimés en monnaie commune.

Graphique 2-8. Taux de change effectif réel - déflateur : prix à la consommation, 37 partenaires commerciaux
 Indice 2005 = 100.



Source : Eurostat.

Graphique 2-9. Taux de change effectif réel - déflateur : coût unitaire du travail, 37 partenaires commerciaux
 Indice 2005 = 100.



En 2014, le taux de change effectif réel déflaté par les coûts unitaires du travail⁴² (graphique 2-9) s'est apprécié sur un an de 1,6 % pour l'Allemagne et de 0,9 % pour la France mais s'est déprécié de 0,9 % pour la Belgique et de 0,5 % pour les Pays-Bas. L'augmentation importante du TCER de l'Allemagne s'explique par la hausse des salaires visant à renforcer la consommation intérieure en vue d'agir sur une inflation jugée trop faible par le gouvernement allemand. Cette hausse du TCER a cependant pour conséquence une dégradation de sa compétitivité coût. Il importe de souligner le gain de compétitivité de la Belgique et des Pays-Bas découlant respectivement d'une légère baisse et d'une progression moindre des coûts unitaires de la main-d'œuvre.

Sur la période 2005-2014, le TCER de l'Allemagne est resté stable par contre celui de la Belgique a progressé de 8 %, suivi de la France (+3,9%) et des Pays-Bas (+3,6 %). Cet écart en défaveur pour la compétitivité coût de la Belgique se réduit en raison notamment des politiques mises en place en vue d'une baisse du coût salarial.

⁴² Cet indicateur macroéconomique met en relation la rémunération globale et la productivité. Selon la définition d'Eurostat, ce ratio représente le rapport entre la rémunération (salaire et cotisations sociales par salarié) et la productivité (PIB par personne ayant un emploi y compris les travailleurs indépendants). Le CSU est calculé par la formule : (Rémunérations totales -D1 / effectif total des personnes salariées) / (PIB aux prix de marché en 2010 / emploi total des personnes).

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Note explicative du tableau : Sur la base des résultats de la dernière année disponible (année précisée dans la deuxième colonne du tableau de synthèse), les couleurs vert et rouge renseignent sur la position du pays par rapport à ses trois partenaires commerciaux (vert pour la meilleure position et rouge pour la moins bonne). Pour chaque indicateur, la dernière année disponible peut être accompagnée de la lettre « N » qui signifie que les données ont été actualisées. Le sens des flèches donne uniquement l'évolution des résultats du pays à un an d'écart et ne permet donc pas une comparaison avec les pays partenaires. Concernant les indicateurs où un « ranking » a été effectué, les flèches indiquent l'évolution de la position dans le classement.

Synthèse de la compétitivité prix-coût							
Indicateurs	Année	Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas	Min	Max
Productivité et coût salarial							
Coût salarial unitaire (évolution à un an d'écart, en %)	2014(N)	-0,1	1,9	1,5	0,8	4,6 (LV)	-3,4 (CY)
		↘	↘	↗	↘	↗	↗
Productivité totale des facteurs							
Productivité totale des facteurs (évolution à un an d'écart, en %)	2014(N)	0,4	0,7	-0,2	0,8	-1,6 (CY)	2,9 (IE)
		↗	↗	↘	↗	↗	↗
Prix - industries de réseau							
Prix de l'électricité, consommateurs industriels (classement 1-4)	2015 S1(N)	3	4	1	2	-	-
		↘	=	=	=	-	-
Prix du gaz, consommateurs industriels (classement 1-4)	2015 S1(N)	1	3	2	4	-	-
		=	=	=	↗	-	-
Prix des télécommunications (classement 1-4)	2015(N)	2	4	1	3	-	-
		=	=	=	=	-	-
Inflation							
Inflation - IPCH (évolution à un an d'écart, en %)*	2015 S1(N)	0,2	0,1	0,0	0,0	-1,8 (GR)	1,0 (MT)
		↘	↘	↘	↘	↘	↗
Termes de l'échange							
Termes de l'échange des biens et services (Indice 2000 = 100)	2013(N)	94,7	94,0	88,61	91,7	77,7 (LU)	109,7 (RO)
		↗	↘	↗	↘	↗	↘
Taux de change effectif réel							
Taux de change effectif réel déflaté par les prix à la consommation (Indice 2005 = 100)	2014(N)	104,1	99,6	99,7	100,6	93,24 (GB)	133,35 (SK)
		↗	↗	↗	↘	↗	↘

*La meilleure performance est attribuée au pays qui se rapproche le plus de l'objectif préconisé par la BCE en la matière, à savoir approcher à 2 % le niveau d'inflation sur un an.

		Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas
Compétitivité prix		3	1	2	1
		3	4	3	5
		2	3	3	2

Tableau de bord de la compétitivité de l'économie belge

Executive summary



01 Contexte global



02 Compétitivité prix-coût



03 Compétitivité hors prix



04 Développement durable et cohésion sociale



Novembre 2015

3. Compétitivité hors prix

L'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), via son Objectif croissance⁴³, et la Commission européenne, au travers de son septième programme-cadre⁴⁴, ont souligné l'importance du rôle joué par la compétitivité hors prix dans la croissance économique et la création d'emplois.

La compétitivité hors prix ou structurelle d'un pays, d'un secteur ou d'une entreprise repose sur sa capacité à se différencier de la concurrence par des moyens autres que le prix. Cette différenciation se crée via entre autres l'innovation et l'adoption des technologies de l'information et de la communication dans les entreprises. Il apparaît clairement que l'entrepreneuriat comme l'éducation et la formation jouent aussi un rôle de premier plan.

L'autorité peut aussi apporter sa part en concevant une politique qui stimule et facilite le fonctionnement du marché et contribue, via la réglementation, à créer un climat général favorable à l'entreprise.

Dans cette partie consacrée à la compétitivité structurelle, des indicateurs d'innovation, d'investissements directs étrangers, d'économie numérique, d'entrepreneuriat, de concurrence dans les industries de réseaux sont examinés de manière détaillée. L'analyse de cette thématique est ensuite complétée par le marché du travail, l'éducation et la formation ainsi que par la facilitation des affaires.

-44-

3.1. Innovation

Performance et dépenses en R&D

Les recherches empiriques montrent qu'il existe une corrélation positive entre l'innovation et la compétitivité des entreprises. L'économiste Michael Porter⁴⁵ dont les travaux font autorité en la matière, souligne que l'innovation est la clé de la compétitivité des entreprises car elle conditionne leur capacité à maintenir des avantages concurrentiels durables sur des marchés évolutifs.

La Belgique se classe en 2014 parmi les « Innovation Followers » (graphique 3-1), c'est-à-dire qu'elle fait partie des pays qui ont une performance à l'innovation supérieure à la moyenne de l'UE27 tout en étant légèrement en retrait par rapport aux « Innovation Leaders » en l'occurrence, les pays scandinaves et l'Allemagne. La Belgique devance la France mais se fait désormais dépasser par les Pays-Bas qui ont réalisé un bond spectaculaire en ce qui concerne l'innovation au sein des PME.

⁴³ <http://www.oecd.org/fr/eco/croissance/reformes-economiques-objectif-croissance.htm>

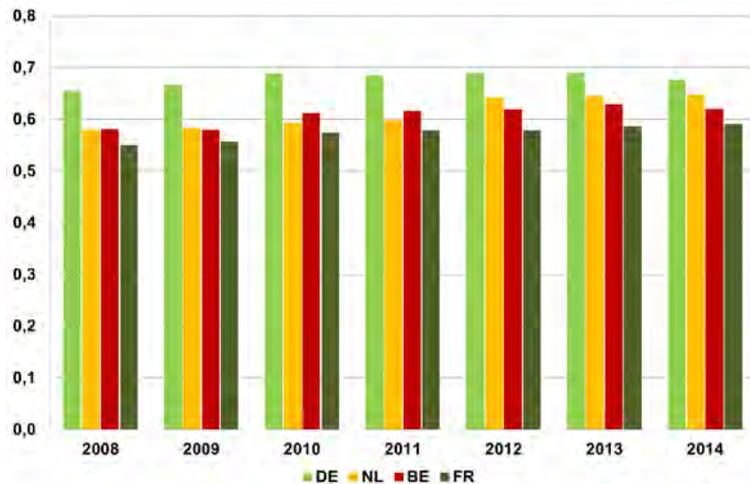
⁴⁴ http://europa.eu/legislation_summaries/energy/european_energy_policy/i23022_fr.htm

⁴⁵ Porter, Michael E.(1990), The competitive advantage of nations.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Les points forts de la Belgique résident dans l'excellence de son système de recherche, mesuré par le nombre de publications scientifiques, et dans la collaboration interentreprises et l'innovation au sein des PME.

Graphique 3-1. Innovation Union Scoreboard



Source : Commission européenne.

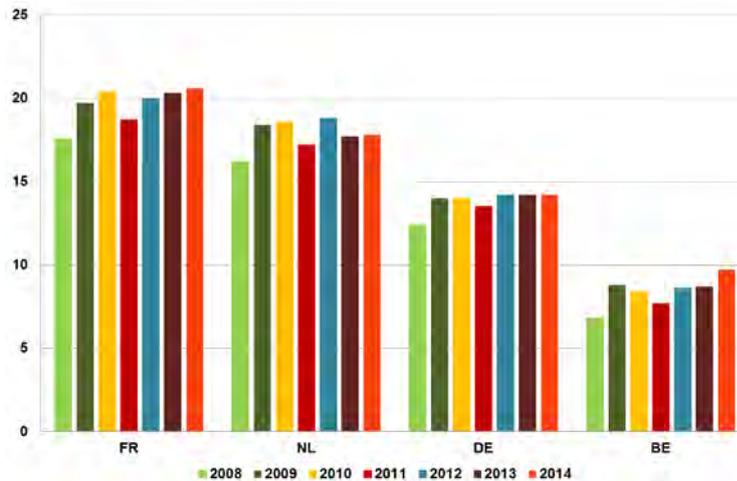
-45-

En revanche, la Belgique pâtit d'une insuffisance au niveau des investissements des entreprises en matière d'innovation non R&D, d'une faiblesse des investissements publics en R&D et d'une baisse de l'investissement en capital-risque. De même, son activité de brevetage apparaît relativement en retrait et elle enregistre également un faible niveau des exportations de services à forte intensité de connaissances, de la vente de produits nouveaux et des revenus de licences et brevets provenant de l'étranger.

De manière générale, la Belgique accuse une faiblesse dans ces exportations de produits de haute technologie⁴⁶ (graphique 3-2). En 2014, elles n'ont représenté que 9,7 % du total des exportations belges (+1 point de pourcentage par rapport à 2013). La France, les Pays-Bas et l'Allemagne devançant largement notre pays dans ce domaine, avec des parts de respectivement 20,6 %, 17,8 % et 14,2 % (par ordre +0,2, +0,1 point de pourcentage et une stagnation par rapport à l'année précédente).

⁴⁶ Par produits de haute technologie, on entend des industries ou des produits de fabrication et de services échangés, avec une haute intensité en recherche et développement.

Graphique 3-2. Exportations des produits de haute technologie
En % des exportations totales.

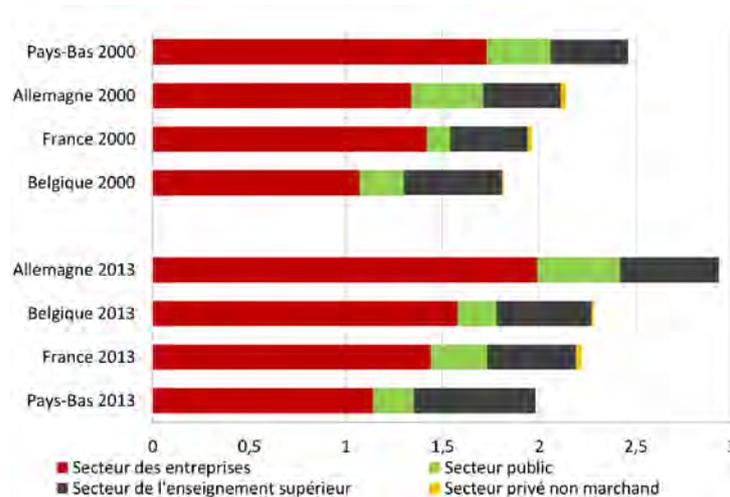


Source : Eurostat.

Dans le cadre de la stratégie de Lisbonne puis de la stratégie Europe 2020, l'Union européenne s'est fixée pour objectif d'atteindre une moyenne de 3 % du PIB pour les dépenses en R&D à l'horizon 2020. Avec une intensité de dépenses globales en R&D s'élevant à 2,3 % du PIB en 2013 (graphique 3-3), la Belgique se situe au-dessus de la moyenne de l'UE28, de la zone euro 18, de la France et des Pays-Bas. En revanche, elle fait moins bien que l'Allemagne (2,9 % du PIB). La croissance de cet indicateur en Belgique entre 2000 et 2013 a également été plus faible qu'en Allemagne.

-46-

Graphique 3-3. Dépenses en R&D par secteur d'exécution, comparaison entre 2000 et 2013
En % du PIB.



Source : Eurostat.

La ventilation par secteur d'exécution indique que les entreprises ont contribué pour plus de 69 % aux dépenses de R&D en Belgique en 2013. La Belgique se conforme ainsi à l'objectif de l'UE visant à ce que les 2/3 des dépenses en R&D soient issues des entreprises.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

D'après les données de la Politique scientifique fédérale⁴⁷, une très large part (75,6 % en 2011) des dépenses de R&D des entreprises sont à mettre à l'actif du secteur de l'industrie manufacturière mais cette part est en baisse de 6,6 points de pourcentage par rapport à 2001. Au sein de celui-ci, les entreprises spécialisées en haute technologie (principalement la pharmacie et l'électronique) dominent largement suivies des entreprises de moyenne technologie.

En ce qui concerne la contribution du secteur public à l'effort de R&D, la Belgique se situe largement en dessous de ses trois principaux partenaires commerciaux mais également de la moyenne de l'UE28 et de la zone euro 18.

La contribution du secteur de l'enseignement supérieur, aux dépenses de R&D en Belgique se situe en dessous de la moyenne de l'UE28, de la zone euro 18, des Pays-Bas et de l'Allemagne mais la Belgique devance la France.

Il faut toutefois se garder d'une analyse hâtive en la matière. En effet, bien que le niveau de dépenses publiques constitue un indicateur important, il ne constitue pas le seul vecteur du soutien public à la R&D et à l'innovation. Les pouvoirs publics peuvent également inciter l'innovation à travers le levier fiscal.

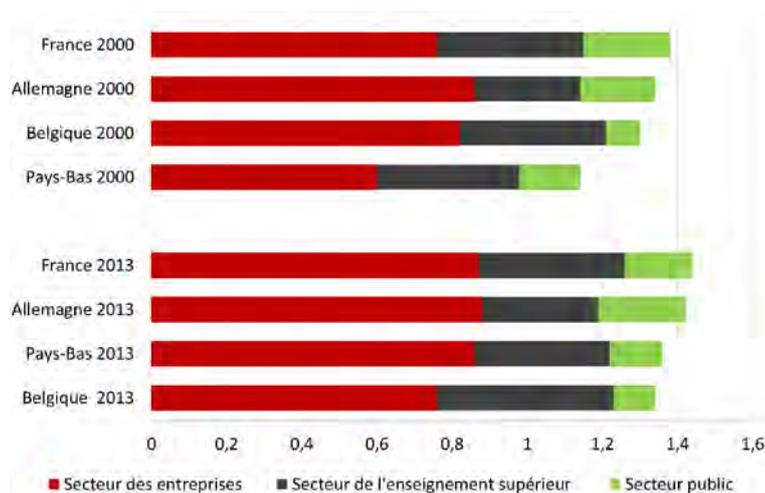
Effectifs de personnel de R&D

En Belgique, l'emploi des chercheurs est stimulé au niveau fédéral par l'exonération de 80 % du précompte professionnel pour les chercheurs engagés par les établissements d'enseignement supérieur, les centres de recherche et les jeunes entreprises novatrices. Par cette mesure, le gouvernement contribue à l'augmentation de ses dépenses en R&D.

-47-

Graphique 3-4. Proportion des effectifs de R&D par secteur d'exécution

En % de la main-d'oeuvre.



Source : Eurostat.

Le personnel pris en considération concerne tant les personnes employées directement dans la R&D que les personnes fournissant des services de R&D, tels que les gestionnaires, le personnel

⁴⁷ Commission coopération fédérale de la Conférence interministérielle de la Politique scientifique (2014), [R&D du secteur des entreprises en Belgique au cours de la période 2001-2011](#), septembre.

administratif et le personnel de bureau. Les proportions se rapportent à l'ensemble de la main-d'œuvre exprimée en équivalent temps plein.

Cet indicateur mesure l'utilisation de compétences en R&D au sein de la population active d'une économie. Les chercheurs jouent un rôle déterminant non seulement dans la production de connaissances mais aussi dans l'intégration de leur environnement professionnel (entreprises, institutions de recherche, enseignement...) et dans l'exploitation et la valorisation de connaissances produites ailleurs.

La Belgique occupe en 2013 une position intermédiaire au niveau européen (1,3 %) (graphique 3-4) ; elle devance certes la moyenne de l'UE28 et de la zone euro mais apparaît légèrement en retrait par rapport à la France, l'Allemagne et les Pays-Bas. Elle accuse également un important retard sur les pays scandinaves. Les entreprises constituent le principal employeur de chercheurs. Elles sont un canal privilégié de transmission de l'innovation à travers le développement ou l'amélioration de produits et de processus. Les pays scandinaves affichent à cet égard des performances largement supérieures aux autres pays passés en revue.

Les travaux de R&D qui sont menés dans l'enseignement supérieur portent essentiellement sur la recherche fondamentale et la recherche appliquée. Pour ce secteur, la Belgique est plus performante que ses principaux partenaires commerciaux.

Le secteur public emploie également du personnel de R&D mais les effectifs sont nettement inférieurs à ceux du secteur des entreprises et du secteur de l'enseignement supérieur.

-48-

La Belgique affiche un ratio relativement faible par rapport à la moyenne de l'UE28 et de la zone euro ainsi que par rapport à ses trois principaux partenaires commerciaux. Cette situation traduit les efforts moindres des pouvoirs publics belges en matière d'investissement en R&D.

L'un des principaux écueils au recrutement de chercheurs en Belgique réside dans le coût total à charge des entreprises. En effet, la pression fiscale élevée représente un handicap à l'emploi de chercheurs, particulièrement pour les entreprises de taille moyenne. Cette situation est problématique tant dans le chef des entreprises que dans le chef des chercheurs qui peuvent être tentés de travailler à l'étranger ou, dans le cas des étrangers, rechigner à venir travailler dans les centres de recherche en Belgique⁴⁸.

Brevets

Le nombre de brevets enregistrés constitue un élément de la dynamique d'innovation à l'œuvre et de l'efficacité de la politique de R&D. Le système de brevetabilité des inventions a pour objet de stimuler la recherche dans le secteur privé en permettant aux inventeurs de tirer profit de leurs réalisations. Il convient toutefois de garder à l'esprit que l'activité brevetaire ne reflète pas complètement les performances d'un pays en matière de R&D puisque

- certaines inventions ne sont volontairement pas brevetées afin notamment d'en préserver le secret industriel ;
- certaines activités ne sont pas brevetables et

⁴⁸ Etude menée par Hay Group en 2005 pour le Conseil Central de l'Economie, [Diagnostic du système belge d'innovation](#), mai 2006.

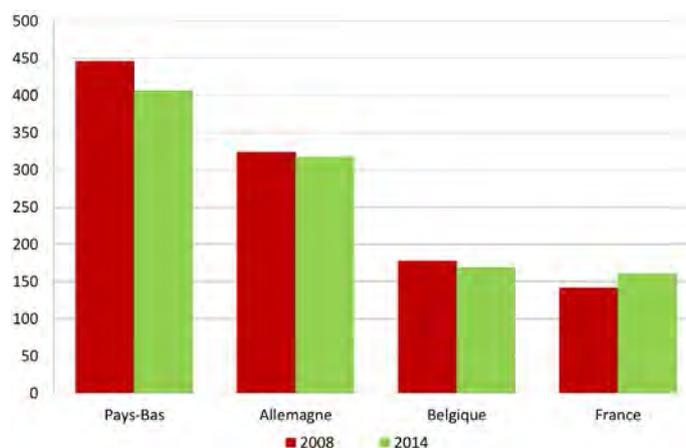
« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

- certains brevets ne débouchent pas forcément sur une innovation de produits ou de services sur le marché.

Tant en 2008 qu'en 2014, le nombre de demandes de brevets belges déposés auprès de l'OEB par rapport à la population totale du pays apparaît nettement en retrait comparativement au ratio des Pays-Bas et de l'Allemagne (graphique 3-5). En effet, la Belgique dépose 2,5 fois moins de brevets que les Pays-Bas et 1,8 fois moins que l'Allemagne. Par contre, notre pays dépose 1,2 fois plus de brevets que la France. Ce constat de retrait vaut également lorsque l'on compare la position de la Belgique par rapport aux pays les plus performants en matière d'innovation à savoir les pays scandinaves (Suède, Finlande et Danemark).

Graphique 3-5. Brevets déposés auprès de l'OEB

Nombre de demandes par millions d'habitants.



Source : Eurostat.

Afin de mesurer l'efficacité des dépenses en R&D d'un pays, les dépenses en R&D peuvent être divisées par le nombre total de brevets déposés auprès de l'OEB.

Il ressort que ce ne sont pas les pays qui enregistrent les dépenses en R&D les plus élevées qui affichent les meilleures performances. C'est le cas pour le Danemark et la Suède qui sont certes parmi les pays les plus performants de l'UE en ce qui concerne le nombre de demandes de brevets mais qui ramené au niveau de dépenses en R&D indique une moindre efficacité de ces dépenses qu'en Allemagne notamment. La performance de la Belgique sur ce ratio est relativement favorable dans le sens où elle devance le Danemark et la Suède mais elle s'inscrit toutefois en retrait par rapport à la Finlande et l'Allemagne.

Cette moindre propension de la Belgique à introduire des demandes de brevets résulte de plusieurs facteurs.

Premièrement, la Belgique se caractérise par une très forte tertiarisation de son économie (près de 78 % du PIB belge est généré par le secteur tertiaire) et par un tissu économique constitué très majoritairement (plus de 97 %) de PME. Or, la majorité des demandes de brevets émanent généralement des grandes entreprises issues principalement de l'industrie manufacturière. Les PME sont souvent confrontées à un déficit d'information en matière de gestion de la propriété intellectuelle et à un manque de moyens techniques et financiers pour faire breveter leurs innovations.

Deuxièmement, à l'image des dépenses en R&D, les demandes de brevets en Belgique émanent en grande majorité de filiales d'entreprises étrangères. En effet, la part de brevets domestiques dont les titulaires sont établis à l'étranger est particulièrement élevée en Belgique (45,8 % en 2011) en comparaison avec l'Allemagne (16,7 %), la France (24 %) et les Pays-Bas (26 %)⁴⁹. Ce phénomène reflète bien la très forte présence d'entreprises étrangères dans l'économie belge. Celles-ci mènent des activités de R&D en Belgique mais gèrent leur propriété intellectuelle depuis le pays où est implantée la maison mère.

Par ailleurs, la relative faiblesse de l'intensité en R&D de l'économie belge peut expliquer en partie qu'elle soit en retrait sur le nombre de demandes de brevets. En outre, la spécialisation de l'économie belge dans la production de biens d'une intensité technologique faible à moyenne pour lesquels l'innovation technologique est relativement limitée constitue également un handicap.

3.2. Investissements directs étrangers

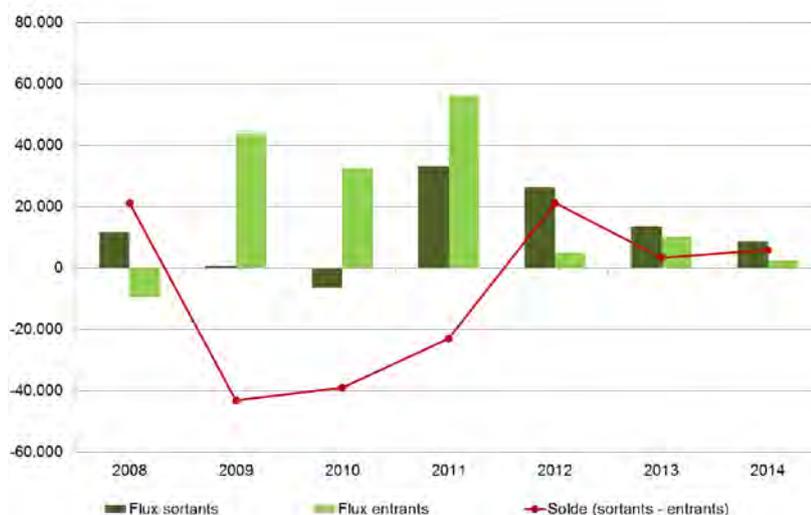
Les investissements étrangers assurent la création d'emplois et les retombées de connaissances. Il ressort de l'étude « Baromètre de l'attractivité belge 2015 » menée par Ernst & Young⁵⁰ que la Belgique a bien résisté lors de la crise et a continué à attirer des projets d'investissement. En 2014, les activités de ventes et de marketing ont attiré le plus grand nombre de projets, suivi par le secteur de la production qui a généré le plus d'emplois. Etant donné que la Belgique offre notamment des avantages logistiques (infrastructure, ports, liaisons avec l'étranger), des projets sont aussi régulièrement lancés dans ce secteur. En Belgique, la plupart des projets d'investissement proviennent des pays voisins et des Etats-Unis.

⁴⁹ OCDE Statistiques (dernières données disponibles).

⁵⁰ Ernst & Young (2015), [Baromètre de l'attractivité belge 2015 – It's all about jobs!](#)

Graphique 3-6. Flux d'investissements directs étrangers⁵¹

En millions d'euros.



Source : BNB (Balance des paiements).

-51-

En 2014, le solde des flux d'investissements directs (sortants – entrants) s'est élevé à 5.997 millions d'euros. Le solde des flux d'investissements sortants belges, soit les prêts et investissements en capitaux des entreprises mères belges à des filiales à l'étranger moins les prêts et investissements en capitaux de filiales belges à leurs entreprises mères a atteint 8.751 millions d'euros. Comme pour les flux sortants, le solde des flux d'investissements entrants a été également positif en 2014 (2.754 millions d'euros).

En 2013, comme en 2014, les flux d'investissements directs ont été positifs. Les investissements directs ont été plus élevés en 2012 qu'en 2013 et 2014. Cependant, en ce qui concerne les trois années précédentes, les flux d'investissements directs ont toujours été négatifs car les flux entrants ont excédé les flux sortants.

Selon le rapport annuel 2015-2016 sur la compétitivité du World Economic Forum⁵², la position de la Belgique est modérée en ce qui concerne l'attractivité relative aux IDE⁵³. Outre sa situation

⁵¹ Selon la méthodologie, il est question d'investissements directs lorsqu'un investisseur d'un pays fait un investissement qui lui donne du contrôle dans une entreprise étrangère. Ce contrôle ou influence dans une entreprise étrangère peut être obtenu quand 1) un investisseur détient au moins 10 % des droits de vote ou des actions ordinaires d'une entreprise à l'étranger, 2) mais aussi de manière indirecte quand elle obtient des droits de vote dans une autre entreprise qui obtient elle-même des droits de vote dans une entreprise. Les statistiques de la balance des paiements sont parfois utilisées pour apprécier les investissements directs étrangers entrants et sortants. Depuis l'intégration de la sixième édition du « Balance of Payments and International Investment Position Manual », les investissements directs ne sont pas seulement enregistrés suivant le principe directionnel qui subdivise en investissements directs entrants et sortants, dominé par l'emplacement de l'entreprise mère, mais aussi selon le principe actif/passif : tous les actifs sont enregistrés sous les actifs et tous les passifs sous les passifs, quelle que soit la direction (inward ou outward) de la relation d'investissement direct. Trois types de relations d'investissement direct sont identifiés : « les investissements par des investisseurs directs dans des entreprises d'investissement direct », « les investissements à rebours » et « les investissements entre sociétés-sœurs ».

⁵² <http://reports.weforum.org/global-competitiveness-report-2015-2016/>

géographique, la qualité de ses infrastructures et la productivité de sa main-d'œuvre, la Belgique propose un arsenal législatif et réglementaire particulièrement favorable aux IDE. Dans ce cadre, il convient de citer la déduction fiscale des intérêts notionnels, l'exonération du précompte mobilier sur les dividendes pour les holdings d'investissement installés en Belgique qui rapatrient des bénéficiaires vers la maison mère (UE) ainsi que des mesures fiscales spécifiques pour les activités de R&D menées en Belgique.

Un facteur important pour attirer des investisseurs étrangers est un système fiscal transparent, simple et stable ainsi qu'un taux d'impôts des sociétés favorable. Le taux nominal en Belgique (34 %) et en France (36,1 %) excède largement celui observé en Allemagne (29,8 %) et aux Pays-Bas (25 %). En revanche, le taux d'imposition implicite en 2012⁵⁴ ne s'élève plus qu'à 20 % en Belgique, grâce notamment à des avantages et réductions fiscales, contre 28,1 % en France mais seulement 6,8 % aux Pays-Bas. Des études montrent, sur la base de statistiques, qu'un taux d'imposition élevé a des effets négatifs substantiels sur l'investissement⁵⁵.

3.3. Economie numérique

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) constituent un vecteur important pour la compétitivité. Piliers de l'économie de la connaissance, elles sont un catalyseur pour le changement organisationnel et l'innovation et contribuent à accroître la productivité des travailleurs. L'utilisation des TIC dans l'ensemble de la chaîne de valeur permet aux entreprises d'augmenter leur efficacité globale et de devenir plus compétitives.

-52-

Taux de couverture

L'un des principaux points forts de la Belgique en matière de télécommunications réside dans la qualité et la densité de son infrastructure. En effet, le taux de couverture de la population en réseaux d'accès de nouvelle génération (NGA) culmine à plus de 98 %, soit le deuxième taux le plus élevé de l'Union européenne (UE). En outre, 74,4 % des abonnements à l'internet haut débit fixe portent sur des débits supérieurs ou égaux à 30 Mbps, ce qui fait de notre pays le leader de l'UE en la matière.

⁵³ Les données sont basées sur les réponses fournies, dans le cadre d'une enquête d'opinion, par un échantillon représentatif (sur la base de la taille de l'entreprise et du secteur d'activité) de dirigeants d'entreprises de chaque pays examiné. Ces données sont donc de nature qualitative car elles reposent sur l'appréciation subjective de la personne interrogée. Bien qu'elles doivent être interprétées avec prudence, elles permettent tout de même de dégager une tendance.

Pour cet indicateur (pilier 6.12), les personnes interrogées répondent à la question suivante : dans quelle mesure estimez-vous que la réglementation relative aux investissements directs étrangers en vigueur dans votre pays encourage ou décourage ceux-ci ?

⁵⁴ Définition Eurostat : les taux d'imposition implicites mesurent la charge fiscale réelle (effective) pesant sur les différents types de revenus ou d'activités économiques susceptibles d'être imposés. Ils correspondent au rapport entre le total des recettes fiscales pour chaque catégorie économique (consommation, travail et capital) et une variable d'antécédent représentant le taux de base potentiel calculé à partir des comptes de production et du revenu des comptes nationaux.

⁵⁵ Commission européenne (2015), [Tax Reforms in EU Member States 2015 - Tax policy challenges for economic growth and fiscal sustainability](#), septembre, p. 52.

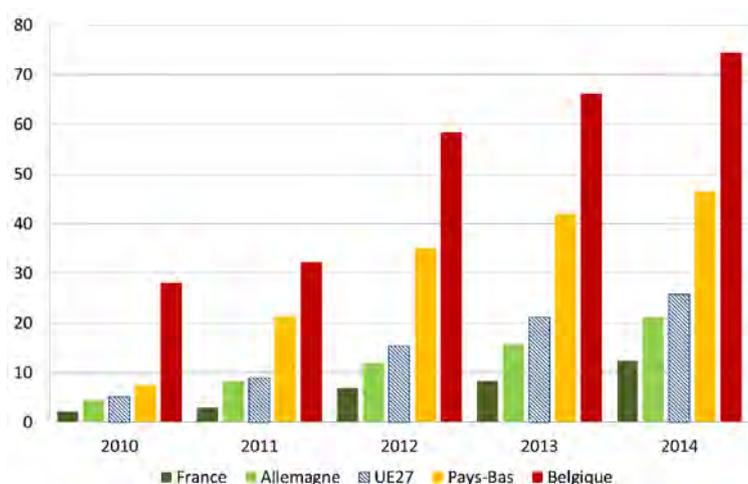
« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Pour les abonnements à l'internet haut débit ultra rapide (débit supérieur ou égal à 100 Mbps), notre pays se classe huitième de l'UE – derrière la Lituanie et la Roumanie, notamment, qui ont privilégié la fibre optique pour le déploiement de leurs réseaux large bande fixes - mais loin devant deux de nos principaux partenaires commerciaux à savoir, l'Allemagne et la France. Entre juin 2014 et décembre 2014, la Belgique s'est fait dépasser par les Pays-Bas.

La situation est en revanche moins favorable pour les réseaux 4G (LTE). En effet, tant en termes de couverture de la population par ces réseaux qu'en termes d'adoption de cette technologie par les consommateurs, la Belgique accuse un retard certain par rapport à la moyenne de l'UE et à nos voisins (à l'exception de l'Allemagne pour l'adoption par les consommateurs).

Graphique 3-7. Part des abonnements large bande fixe de min. 30 Mbps

En %.



Source : Commission européenne, Digital Agenda Scoreboard.

Cependant, la couverture 4G de la population belge a connu une croissance de plus de 22 points de pourcentage entre 2013 et 2014. En outre, les principaux opérateurs indiquent qu'une couverture de plus de 80 % de la population serait atteint par chacun de leur réseau. Une conjonction de facteurs explique ce retard parmi lesquels :

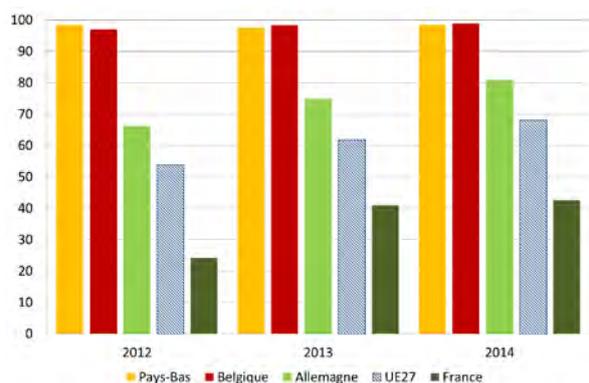
- une faiblesse des investissements dans les réseaux mobiles jusqu'en 2010 qui a entraîné un démarrage tardif de la large bande mobile,
- un sous-équipement de la population en terminaux de type smartphone,
- des tarifs qui étaient relativement élevés pour les utilisateurs de données mobiles et
- l'adoption de normes d'émissions d'ondes hertziennes assez strictes qui a pu ralentir le déploiement des réseaux (particulièrement en Région de Bruxelles-Capitale).

Cependant, depuis fin 2012, la tendance s'est retournée et la Belgique a amorcé un rattrapage vigoureux de son retard attesté notamment par une hausse de 40 % des abonnements haut débit mobiles auprès de la population entre 2012 et 2013. Cette tendance à la hausse s'est poursuivie entre 2013 et 2014 mais la croissance observée en Belgique est inférieure à celle de l'UE et des pays voisins, exception faite des Pays-Bas.

Si la couverture du réseau 4G en Belgique reste en deçà de la moyenne européenne, les tarifs de l'Internet mobile sur le marché non résidentiel sont relativement compétitifs par rapport à l'Allemagne, la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni pour une utilisation faible à élevée. En revanche, ce n'est pas le cas des profils d'utilisation intensive pour lesquels notre pays affiche des tarifs nettement supérieurs à ceux pratiqués chez nos voisins.

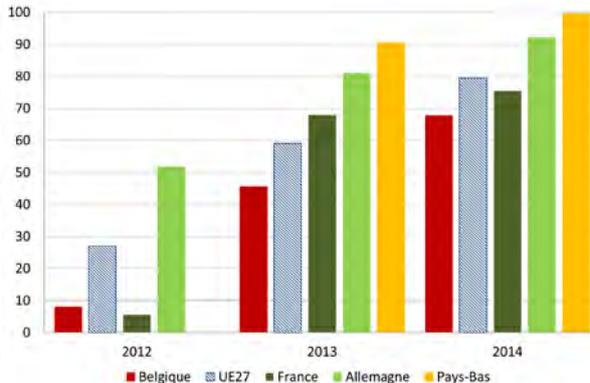
Graphique 3-8. Taux de couverture de la population par les réseaux nouvelle génération

En % des ménages.



Graphique 3-9. Taux de couverture de la population par les réseaux 4G (LTE)

En % des ménages.



Source : Commission européenne, Digital Agenda Scoreboard.

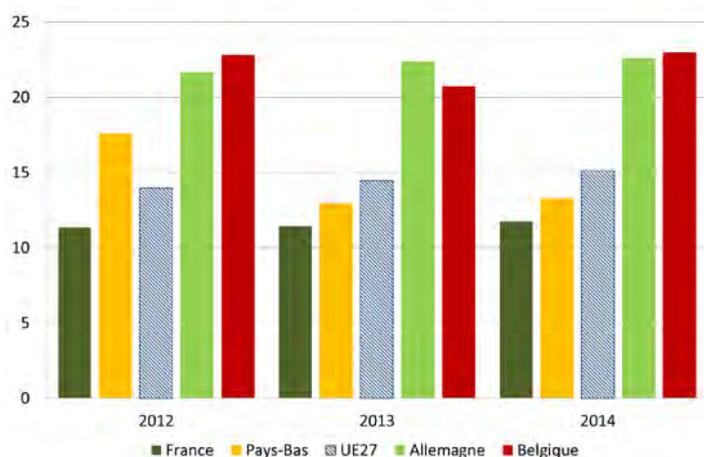
Commerce électronique

-54-

Le commerce électronique constitue l'un des indicateurs permettant d'évaluer dans quelle mesure les entreprises s'inscrivent dans l'économie numérique, en adaptant leurs canaux traditionnels de vente à cette nouvelle donne. Les entreprises belges se positionnent favorablement en ce qui concerne le commerce électronique. En effet, la proportion d'entreprises qui vendent en ligne via les différents réseaux informatiques a atteint 22,9 % en 2014, soit la sixième meilleure performance de l'UE, loin devant la moyenne de l'UE (15,1 %), les Pays-Bas (13,3 %) et la France (11,8 %). Ce pourcentage s'inscrit en hausse de 2,2 points de pourcentage par rapport à 2013. Près de la moitié des grandes entreprises belges (au moins 250 employés), soit 47,6 % vendent en ligne contre 22,2 % pour les PME (10 à 49 employés).

Graphique 3-10. Entreprises qui vendent en ligne via les différents réseaux informatiques

En % du total.



Source : Commission européenne, Digital Agenda Scoreboard.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Avec 21,8 % du pourcentage du chiffre d'affaires réalisé via le commerce électronique, les entreprises belges se situent désormais largement au-dessus de la moyenne de l'UE (15,1 %), et des pays voisins à savoir l'Allemagne (12,7 %), les Pays-Bas (11,6 %) et la France (15,2%). La très forte augmentation de ce ratio entre 2013 et 2014 (+ 8,3 points de pourcentage) permet à notre pays d'occuper la troisième place au sein de l'UE. Ce ratio est fortement corrélé à la taille des entreprises puisqu'il atteint 30,8 % pour les grandes entreprises en Belgique contre 15,9 % pour les moyennes entreprises.

La Belgique reste toutefois très loin derrière le pays le plus performant à savoir l'Irlande qui affiche un score de 52,1 % largement grâce à l'implantation sur son territoire de nombreux sièges européens de multinationales américaines du commerce électronique.

En mai 2015, une plateforme sur l'e-commerce regroupant les acteurs clés en la matière en Belgique a été créée. Cette plateforme vise à identifier les principaux obstacles, notamment réglementaires, qui freinent le développement du commerce électronique en Belgique et à proposer des solutions pour les lever.

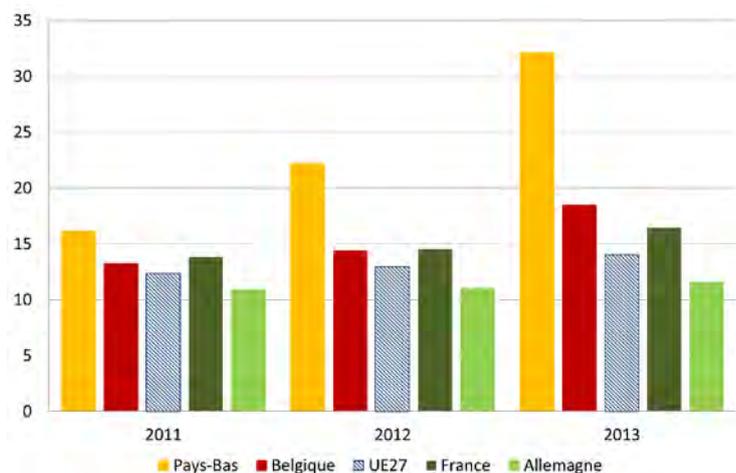
Investissements dans les réseaux

En 2013, 18,5 % des revenus du secteur belge des communications électroniques ont été réinvestis. Cette part se situe au-dessus de la moyenne de l'UE (14 %), de l'Allemagne (11,6 %) et de la France (16,4 %). Elle s'inscrit en hausse de plus de 4 points de pourcentage par rapport à 2012. Les Pays-Bas se situent largement en tête de l'UE avec 32,1 %.

-55-

Graphique 3-11. Total des investissements dans les réseaux

En % des revenus du secteur des communications électroniques.



Source : Commission européenne, Digital Agenda Scoreboard.

Les investissements matériels et immatériels (licences non comprises) ont connu une augmentation de près de 30 % entre 2011 et 2014. Cette tendance haussière des investissements vise principalement à répondre à la demande sans cesse croissante en matière de volume de données échangées sur les réseaux fixes et mobiles^{56,57}.

⁵⁶ IBPT (2013), Situation économique du secteur des télécommunications.

Focus 4. Indice DESI de la Commission européenne

L'indice Digital Economy and Society Index (DESI) est un indicateur composite, développé depuis 2015 par la Commission européenne, visant à mesurer et suivre l'évolution de la compétitivité numérique au sein des Etats membres de l'UE. Celui-ci couvre cinq dimensions :

- la connectivité ;
- le capital humain ;
- l'utilisation d'internet ;
- l'intégration des technologies numériques ;
- les services publics numériques.

Graphique 3-12. Indice DESI



Source : Commission européenne.

En 2015, la Belgique se classe cinquième de l'UE sur la base de l'indice DESI. Les points forts de notre pays résident tout d'abord dans sa connectivité pour laquelle nous sommes les champions de l'UE. L'intégration des technologies numériques dans les entreprises constitue également un de nos atouts ; particulièrement pour ce qui est de l'utilisation des logiciels ERP (Entreprise Resource Planning) pour lesquels nous occupons la première place. En revanche, l'envoi de factures électroniques permettant un traitement automatisé constitue un point de préoccupation.

En ce qui concerne l'utilisation d'Internet par les individus, la Belgique occupe la septième place de l'UE, en forte progression par rapport à 2014 où nous nous classions onzième. En matière de capital humain, nous occupons la huitième place de l'UE. Notre pays pâtit particu-

⁵⁷ Cette stratégie a concerné tant le réseau large bande fixe cuivré de l'opérateur historique avec l'implémentation des technologies VDSL2 et VDSL Vectoring que celui des opérateurs câbles avec la généralisation de la technologie DOCSIS 3.0 et permet aujourd'hui à la Belgique d'être le pays le plus performant de l'UE en termes de couverture et de proportions d'abonnement à l'internet fixe à haut débit de nouvelle génération (débit d'au moins 30M bps).

lièrement d'un déficit de jeunes diplômés en sciences, technologies et mathématiques ; indicateur pour lequel il se classe 23^e de l'UE.

Quant au point faible, celui-ci porte sur les services publics électroniques où notre pays se classe douzième de l'UE perdant quatre places par rapport à 2014. Nous sommes surtout pénalisés par un faible taux de transmission électronique des prescriptions médicales par les médecins généralistes aux pharmaciens et par une faible performance en matière d'open data et de réutilisation de l'information du secteur public.

3.4. Entrepreneuriat

L'entrepreneuriat ne se mesure pas uniquement par la création d'entreprises car il désigne avant tout un état d'esprit et une mentalité marqués par la détermination et l'aptitude de l'individu, isolé ou au sein d'une organisation, à identifier une opportunité et à la saisir pour produire une nouvelle valeur ou le succès économique⁵⁸.

Des recherches ont montré que la création de PME s'apparente souvent au lancement d'une petite activité indépendante et moins à une volonté véritable d'entrepreneuriat ambitieux mettant l'accent sur l'innovation, de nouvelles idées, la créativité et qui serait synonyme de croissance et de création d'emplois⁵⁹. Bien qu'il ne revête pas forcément une dimension commerciale, nous privilégions cette dimension dans le cadre de cette analyse.

-57- Selon Lepoutre et al. (2008)⁶⁰, les Belges optent plus souvent pour un emploi de salarié que pour l'entrepreneuriat en raison du statut social qui y est associé. Cette tendance se confirme dans l'Eurobaromètre Flash sur l'entrepreneuriat⁶¹ : 65 % des répondants en Belgique ont déclaré privilégier un emploi de salarié à un emploi d'indépendant, contre seulement 58 % dans l'Union européenne. En outre, les entrepreneurs ou les candidats entrepreneurs doivent faire face à des coûts salariaux élevés, à des règles strictes et à des contraintes administratives en plus de prestations sociales moins favorables, faisant ainsi pencher la balance en définitive en faveur d'un emploi de salarié. Bien que la Belgique enregistre de bons résultats quant au niveau de son enseignement et à la disponibilité de capital et de la main-d'œuvre, elle reste à la traîne lorsqu'il est question du fonctionnement de ses institutions et des incitants à l'entrepreneuriat⁶².

⁵⁸ Commission européenne, [Livre vert, L'esprit d'entreprise en Europe, COM\(2003\) 27](#).

⁵⁹ Sels, Luc, De Winne, Sophie, Van Beveren, Ilke (2010), Ondernemerschap, een motor voor jobcreatie? Een oefening in het kader van de Vlaamse Arbeidsrekening, Leuven, Katholieke Universiteit Leuven. Steunpunt Werk en Sociale Economie. <http://www.ccecrb.fgov.be/txt/nl/sels.pdf>

⁶⁰ Lepoutre J., Tilleuil O., Meuleman M. & Crijns H. (2009), Global Entrepreneurship Monitor. Rapport voor Vlaanderen & België 2008. Ondernemen en Internationaal Ondernemen, Vlerick Leuven Gent Management School.

⁶¹ Commission européenne (2012), Eurobaromètre Flash n°354, L'entrepreneuriat dans l'UE et au-delà, http://ec.europa.eu/public_opinion/flash/fl_354_en.pdf

⁶² Buysse R. et Sleuwaegen L. (2010), De contextuele determinanten van het ondernemerschap in Vlaanderen, Vlerick Leuven Gent Management school.

Taux de création et taux de survie

Les évolutions démographiques découlant des statistiques structurelles d'entreprises montrent qu'en comparaison avec les pays voisins, la Belgique possède, de loin, le taux de création d'entreprise⁶³ le plus faible. Après un pic de 5,3 % de nouvelles entreprises par rapport à la population totale des entreprises en 2011, le taux de création a légèrement chuté pour atteindre 5 % en 2012 et a poursuivi sa chute jusqu'à 3,6 % en 2013. Les données démographiques administratives, basées sur les statistiques de la TVA, montrent également une tendance analogue. Toutefois, en 2014, le taux de création (données administratives) s'est élevé à un niveau supérieur à celui d'avant la crise. Les premiers chiffres pour 2015 apparaissent plus modérés. En Allemagne et aux Pays-Bas, le taux de création a été plus élevé en 2013 pour atteindre respectivement 7,4 % et 10,1 %. En France, les chiffres les plus récents concernent 2012, mais il s'avère également que le taux de création est supérieur à celui de la Belgique (10,1 %).

Cela pourrait s'expliquer, en partie, par les mauvaises prestations en matière d'esprit d'entreprise. Selon la Commission européenne⁶⁴, la perception et l'attitude de la population belge à l'égard de l'esprit d'entreprise semblent défavorables. Des déterminants sociaux, tels que l'angoisse de l'échec, jouent un rôle lors de l'élaboration de l'esprit d'entreprise. Il semble qu'en Belgique cette angoisse soit plus grande que dans les pays voisins et qu'on y soit donc plus freiné pour entreprendre⁶⁵.

Le Global Entrepreneurship Monitor⁶⁶ évalue l'esprit d'entreprise sur la base de l'indicateur « Total early-stage Entrepreneurial Activity » (activité entrepreneuriale totale dans la phase de démarrage), soit le pourcentage de la population totale entre 18 et 64 ans qui affirme participer activement à la création d'une nouvelle entreprise (entrepreneuriat naissant) ou diriger sa propre entreprise créée il y a moins de 3,5 ans (nouvel esprit d'entreprise). Depuis 2008, l'esprit d'entreprise (exprimé sur la base de l'indicateur TEA) a progressé au sein de la population belge et a atteint un pic en 2011. Par la suite, en 2012 et en 2013, cet esprit s'est quelque peu essoufflé avant de progresser à nouveau en 2014 pour atteindre 5,4 %. En termes d'entrepreneuriat, la Belgique s'est située ainsi sur un pied d'égalité avec l'Allemagne et la France. Par contre, les Pays-Bas ont clairement une longueur d'avance, puisque près de 10 % de la population active déclare avoir participé à la création d'une entreprise en 2014.

⁶³ Le taux de création est le rapport entre le nombre de créations d'entreprises et le nombre d'entreprises actives, dans la même période.

⁶⁴ Commission européenne, *Enterprise & Industry* (2014), *Small Business Act 2014*, Fiche technique de la Belgique.

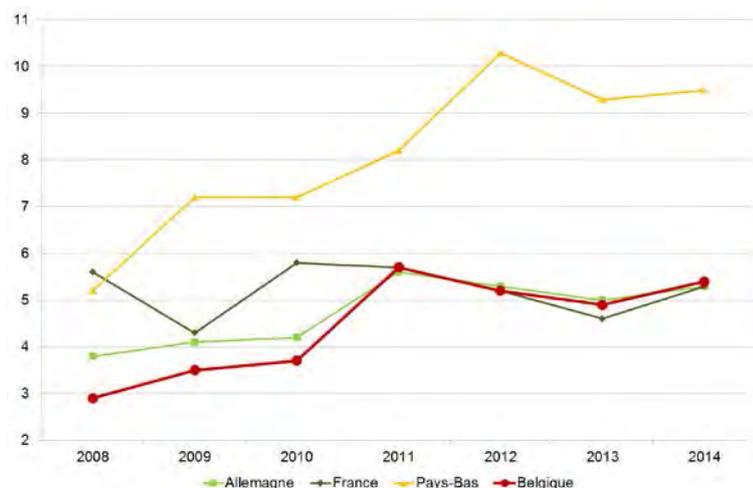
⁶⁵ Global Entrepreneurship Monitor (2014), *Global Entrepreneurship Monitor 2014 Global report*.

⁶⁶ GEM, une étude annuelle sur l'activité entrepreneuriale, les ambitions et les attitudes dans différents pays.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Graphique 3-13. Total early-stage Entrepreneurial Activity (TEA)

En %.



Source : Global Entrepreneurship Monitor (GEM).

La variation des taux de création, dans les pays mentionnés, s'explique aussi par les différentes procédures de fondation et par les statuts fiscaux en Belgique et dans les pays voisins. En France, par exemple, le taux de création a été plus significatif en raison de la réglementation « auto-entrepreneuriat », qui permet de s'enregistrer comme entreprise pour une petite activité économique indépendante en raison du régime fiscal favorable. En outre, la constitution d'une entreprise en France est moins chère et n'exige aucun capital minimum. En Belgique, malgré une procédure rapide et efficace, de tels avantages fiscaux n'existent pas, ce qui implique une incitation moindre à créer une entreprise.

-59-

Tableau 3-1. Croissance nette de la population des entreprises

En %.

	2009	2010	2011	2012	2013
Belgique	0,84	1,67	1,93	2,78	3,02
Allemagne	-1,18	0,73	0,91	0,41	-0,85
France	5,49	4,64	1,02	2,07	n.b.
Pays-Bas	6,59	-2,66	17,09	8,10	5,51

Source : Eurostat.

En ce qui concerne la croissance nette du nombre d'entreprises (disparition d'entreprises comprise), la Belgique fait toutefois mieux (+3,02 % en 2013) que l'Allemagne et la France (derniers chiffres en 2012). Autrement dit, malgré le taux de création limité en Belgique, la population des entreprises y a augmenté plus fortement que dans les autres pays. En termes relatifs, moins d'entreprises mettent donc la clé sous le paillason en Belgique. Les Pays-Bas affichent de bons résultats en matière d'entrepreneuriat, ce qui s'explique principalement par la multitude d'indépendants sans personnel. Néanmoins, il n'existe pas suffisamment de données disponibles pour examiner cette question pour les autres pays. La taille moyenne des entreprises nouvellement créées a été toutefois très modeste dans tous les pays analysés.

L'OCDE, dans son rapport annuel « Entrepreneurship at a Glance »⁶⁷, a publié des chiffres au sujet de l'entrepreneuriat et de la promotion de l'emploi qui en résulte. L'emploi ainsi créé en start-ups dans l'industrie, avec au moins un travailleur, est très élevé en Belgique : les chiffres de 2012 indiquent qu'environ 12 personnes travaillent à la création d'une entreprise (avec un travailleur au minimum). En Allemagne et aux Pays-Bas, seules 3 à 4 personnes y travaillent ; en revanche, en France, il s'agit de presque 14 travailleurs. Dans le secteur des services également, le nombre d'emplois dans de nouvelles entreprises est plus élevé qu'en Allemagne et aux Pays-Bas.

Les taux de survie, publiés par Eurostat, permettent d'évaluer dans quelle mesure les entreprises nouvellement créées traversent la période critique que constituent les premières années de vie d'une entreprise. Il apparaît que les entreprises nouvellement créées en Belgique résistent relativement bien puisque les taux de survie après un an (90,5 % en 2013) et après trois ans (73,1 % en 2013) sont parmi les plus élevés de l'UE. En outre, les jeunes entreprises belges sont davantage tournées vers l'étranger que celles établies dans les pays voisins : 33 % des entreprises en phase de démarrage déclarent que 25 % de leurs clients proviennent de l'étranger (GEM, 2014). Une étude de la Commission européenne⁶⁸ confirme ce constat : il existe une corrélation négative entre la taille d'un pays et le niveau d'internationalisation.

Accès au financement

L'accès au financement externe est un déterminant qui souvent constitue la pierre d'achoppement lors du processus de création ou de croissance d'une entreprise. Le financement externe de l'entreprise se fait principalement par crédit bancaire classique et éventuellement par le recours aux marchés financiers (émission d'obligations, « business angels »...).

-60-

En collaboration avec la Banque centrale européenne, la Commission européenne⁶⁹ a réalisé une enquête sur les conditions de financement dans la zone euro et l'accès au financement des PME en particulier (enquête SAFE). Des réponses formulées par les entreprises belges, il ressort que l'accès au financement constitue un problème moins important en Belgique que dans les autres pays. Il ressort de cette enquête que 38 % des PME belges interrogées ont introduit une demande de prêt bancaire au cours des six derniers mois précédant l'enquête (septembre 2014), contre 37 % en France et 26 % en Allemagne. Les PME néerlandaises ont introduit encore moins de demandes, à savoir 22 %.

Au total, l'enquête montre que 87 % des demandes de crédit ont été approuvées partiellement ou intégralement en Belgique en 2014. En Allemagne et en France, moins d'entreprises ont reçu une réponse positive pour leur demande de crédit (respectivement 81 % et 82 %). L'obtention d'un crédit s'avère particulièrement difficile aux Pays-Bas, où seulement 41 % des demandes ont été acceptées (partiellement ou intégralement). En comparaison avec 2011, soit juste après la crise financière, les PME dans tous les pays, à l'exception des Pays-Bas, ont pu plus facilement décrocher un prêt bancaire en 2014, entre autres grâce à la baisse des taux d'intérêt. Selon

⁶⁷ OCDE (2015), *Entrepreneurship at a Glance 2015*, OECD Publishing, Paris.
http://dx.doi.org/10.1787/entrepreneur_aag-2015-en

⁶⁸ Commission européenne (2010), *Internationalisation of European SMEs*.

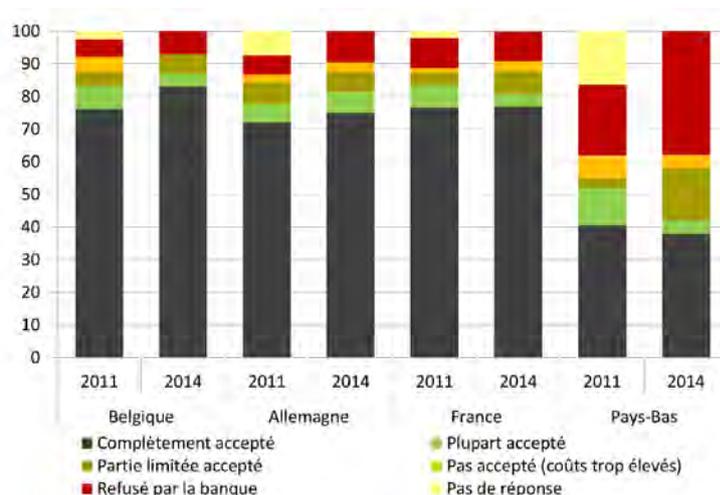
⁶⁹ Commission européenne (2014), [Survey on the Access to Finance of Enterprises \(SAFE\), Analytical Report 2014](#), novembre.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

L'enquête SAFE, 7 % des demandes de crédit dans notre pays ont été complètement rejetées en 2014. La situation s'est légèrement améliorée par rapport à 2013, puisque 8 % des demandes ont alors fait l'objet d'un refus et seulement 78 % des demandes ont été approuvées partiellement ou intégralement.

Graphique 3-14. Résultat de la demande de crédit pour un prêt bancaire, 2011 et 2014

En % des PME qui ont introduit une demande de crédit.



Source : Commission européenne, enquête SAFE.

-61-

Selon une étude récente du SPF Economie, les chiffres de l'enquête SAFE sembleraient toutefois sous-estimer les problèmes de financement. Cette étude montre qu'un peu plus de 16,6 % des demandes de crédit introduites par des PME et des microentreprises ont été rejetées en 2014, soit une hausse par rapport aux trois années précédentes. Ce pourcentage s'avère nettement supérieur au chiffre de 8 % de l'enquête SAFE. Le taux de refus pour les microentreprises s'élève à 26,8 % et apparaît en constante augmentation depuis 2010. Par ailleurs, 66 % des entreprises débutantes signalent avoir rencontré un refus total ou partiel⁷⁰.

Les principales raisons justifiant ces refus sont, selon cette étude, un apport ou des fonds propres insuffisants, un manque de garanties, un durcissement des conditions de crédit (en raison de Bâle II et Bâle III) et une capacité de remboursement insuffisante.

Entre 2007 et 2012, l'encours des crédits alloués aux PME a augmenté, selon les chiffres de la centrale de crédit pour les entreprises. A partir du deuxième trimestre de 2013, les montants octroyés ont diminué tant pour les PME que pour les grandes entreprises. Ce résultat est conforme à l'enquête SAFE, qui a mis en évidence une obtention plus difficile de crédits entre 2011 et 2013. Cependant, dès le second semestre de 2014, une légère progression a de nouveau été enregistrée.

L'immense majorité des crédits alloués sont destinés aux petites sociétés (66,5 milliards d'euros au troisième trimestre de 2014). Les moyennes et grandes entreprises ont moins de crédits en cours (respectivement 41,8 et 52,6 milliards d'euros au troisième trimestre de 2014), ce qui tombe sous le sens puisque 92 % des entreprises qui ont bénéficié de crédits bancaires, ont été des petites entreprises selon les estimations. Par conséquent, les montants des crédits alloués par pe-

⁷⁰ SPF Economie (2015), [Financement des PME 2014](#).

tite entreprise sont moindres que ceux des grandes entreprises. Le taux d'utilisation dans les petites entreprises (85 % au troisième trimestre de 2014) est plus élevé que dans les grandes entreprises (49,5 %), qui disposent de modes de financement alternatifs. Au niveau sectoriel, ce sont surtout le secteur agricole et les services non marchands qui présentent un taux d'utilisation élevé. Par contre, moins de crédits sont alloués à l'industrie non manufacturière.

Focus 5. Start-ups et capital à risque

Le venture capital⁷¹ est un moyen de financement de plus en plus fréquent pour les start-ups et les jeunes entreprises. Le venture capital, appelé également capital à risque, est une forme de capital privé (financement via ses propres moyens, fourni à des entreprises non cotées en bourse) investi le plus souvent dans des entreprises entreprenantes et innovantes, avec pour but de les aider à se développer. L'investisseur est toutefois beaucoup plus qu'un bailleur de fonds : il s'agit d'une aide sur mesure des entreprises, allant de l'affinement de la stratégie, de la commercialisation de nouveaux produits innovants, et du développement des services jusqu'à la globalisation des entreprises⁷².

En 2014, les investissements en capital à risque dans les entreprises en phase de préparation et de lancement ont atteint 0,015 % du PIB en Belgique et les investissements en stades ultérieurs se sont élevés à 0,013 % du PIB (chiffres de l'OCDE). En France, les investissements en capital à risque ont été un peu plus importants et ont affiché un résultat équivalent à 0,029 % du PIB ; en Allemagne et aux Pays-Bas ces investissements ont été plus bas. Ces dernières années, dans tous les pays cités, la tendance a été baissière. Cependant, une comparaison avec, par exemple, les Etats-Unis, où le venture capital y est plus établi, montre que le retard est frappant : aux Etats-Unis, les investissements en capital à risque se sont élevés à 0,28 % du PIB.

Le ministre de l'agenda numérique et des télécommunications, Alexander De Croo, a mis sur pied en 2015 un Plan Start-Up pour jeunes entreprises dans des secteurs innovants. Le plan se compose de quatre mesures :

- un abri fiscal pour start-ups. Il s'agit d'une réduction (30 ou 45 %) de l'impôt sur le revenu des personnes physiques pour les investisseurs en actions ou titres dans le capital de jeunes entreprises.
- un cadre fiscal plus intéressant pour le crowdfunding. Lorsque les entreprises font appel à un fond d'investissement pour le financement d'un projet, sous forme d'actions ou d'une demande de crédit, l'investisseur obtient une réduction de contributions (en cas d'achat d'actions) ou une exemption de précompte mobilier sur les intérêts (en cas de fourniture d'un crédit).

⁷¹ OCDE (2015), Entrepreneurship at a Glance 2015, OECD Publishing, Paris.
http://dx.doi.org/10.1787/entrepreneur_aag-2015-en

⁷² European Private Equity and Venture Capital Association (EVCA) et Belgian Venture Capital & Private Equity Association (BVA).

- un moindre coût salarial pour les jeunes entrepreneurs. Les start-ups sont exemptées du paiement d'une partie des prélèvements d'entreprise durant les quatre premières années (à condition que les prélèvements cités soient retenus entièrement sur ces salaires).
- une unique déduction pour les investissements digitaux. Certains investissements digitaux effectués par des PME entrent en considération pour une déduction fiscale pour investissement (13,5 %), à partir de l'année d'imposition 2016.

Seconde chance

La Commission européenne préconise l'application de procédures plus souples et plus rapides en ce qui concerne les faillites et insiste sur l'importance d'accorder une seconde chance aux entrepreneurs honnêtes qui ont dû déposer le bilan en les considérant sur un pied d'égalité avec les entrepreneurs débutants⁷³. La Commission souhaite ainsi s'attaquer à la stigmatisation des faillites d'entreprises. L'entrepreneuriat de la seconde chance désigne en effet l'ensemble des dispositifs réglementaires, financiers et administratifs qui permettent d'aider et d'accompagner au mieux un entrepreneur failli afin qu'il puisse tirer les leçons de son échec, rebondir et redémarrer une activité entrepreneuriale.

En Belgique, le volet « seconde chance », développé dans le cadre du plan PME, vise à moderniser le droit de la faillite, de manière à faciliter le rebond du failli.

-63- Tableau 3-2. Indicateurs sur l'entrepreneuriat de la seconde chance

	Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas	UE
Temps nécessaire à la fermeture d'une entreprise en 2014 (en années)	0,9	1,2	1,9	1,1	2
Coût d'une fermeture d'entreprise (coût du recouvrement des créances en % de la valeur du patrimoine du débiteur) en 2014	4	8	9	4	10,29
Soutien à l'entrepreneuriat de la seconde chance (en % de la population) en 2012	81	80	80	78	82
Peur de l'échec (%) en 2013	46,6	38,6	41,1	36,8	39,8

Source : Commission européenne (SBA).

D'après la dernière analyse⁷⁴ de la situation de la Belgique dans le cadre du « Small Business Act » de la Commission européenne, notre pays occupe une position favorable en ce qui concerne les possibilités de seconde chance offertes aux entrepreneurs. En effet, la Belgique est en avance par rapport à la moyenne de l'UE sur deux des quatre indicateurs retenus, à savoir le temps nécessaire à la fermeture d'une entreprise et le coût de la fermeture d'une entreprise. En Belgique, il faut moins d'un an pour fermer une entreprise après une faillite, contre une durée moyenne de deux ans dans l'Union européenne. Les coûts y afférents sont aussi nettement moins élevés en Belgique que dans le reste de l'Union européenne : ceux-ci s'élèvent à seulement 4 % de la valeur du patrimoine en Belgique, contre un peu plus de 8 à 9 % en Allemagne et en France. En re-

⁷³ http://europa.eu/youreurope/business/exit-strategy/handling-bankruptcy-and-starting-afresh/index_nl.htm.

⁷⁴ Commission européenne (2014), Small Business Act (SBA) 2014 : Fiche technique de la Belgique. Le SBA est un cadre stratégique pour le renforcement de l'entrepreneuriat et des PME.

vanche, les belges semblent légèrement moins convaincus que la moyenne des européens par le soutien qui leur est offert afin qu'ils puissent se relancer dans l'entrepreneuriat après un échec. En effet, d'après les résultats du sondage, ils sont légèrement moins nombreux (81 %) que les européens (82 %), à estimer que les mesures de soutien à l'entrepreneuriat de la seconde chance sont favorables. En outre, la peur de l'échec est plus importante en Belgique que dans les pays voisins et la zone euro.

3.5. Concurrence – industries de réseau

Sur des marchés performants de biens et de services, il existe suffisamment de (risque de) concurrence pour inciter les entreprises à innover davantage et à accroître leur efficacité, freinant ainsi les prix et/ou contribuant à une amélioration de la qualité des produits. Toutefois, il convient de rétribuer correctement les fournisseurs de ces biens et services pour la mobilisation de leurs facteurs de production afin de les inciter constamment à investir.

Pour ces différentes raisons, un suivi minutieux du fonctionnement du marché est nécessaire. En ce qui concerne les secteurs de l'énergie et des télécommunications, les régulateurs jouent à cet égard un rôle prépondérant (l'IBPT et la CREG). Le suivi des marchés non réglementés est l'une des missions confiées à l'Observatoire des prix dans le cadre de l'ICN. Ce suivi passe par le screening du fonctionnement du marché et par des études de marché approfondies. Les études réalisées par l'Observatoire des prix, en collaboration avec d'autres instituts (p.ex. CCE), peuvent notamment déboucher sur l'intervention de l'autorité de la concurrence, le renforcement de la transparence du marché, l'identification d'obstacles réglementaires au fonctionnement du marché, etc.

-64-

Par leurs infrastructures, les industries de réseau analysées disposent d'un monopole naturel. Les règles et conditions d'accès déterminent dès lors la concurrence. Alors que la réglementation du marché du gaz et de l'électricité en Belgique est plus favorable que dans les pays voisins, celle du marché des télécommunications l'est moins en raison de la large participation publique dans ce secteur (indicateurs PMR, OCDE).

Marché de l'électricité

En Belgique, le marché de l'énergie est entièrement libéralisé depuis 2007. Cette libéralisation s'est traduite par l'arrivée d'un plus grand nombre de fournisseurs d'énergie sur le marché, stimulant ainsi la concurrence. Elle implique également que les consommateurs peuvent changer librement de fournisseur sans conséquence, ni frais supplémentaires.

En Belgique, la part de marché du principal producteur d'électricité (selon les chiffres d'Eurostat) a baissé de 25 points de pourcentage en dix ans à la suite de cette libéralisation : en 2013, la principale entreprise sur ce marché représentait 67 % de la production, contre encore 92 % en 2003. Cette baisse est principalement survenue après la libéralisation du marché de l'énergie en 2007, lorsque la part du principal producteur s'élevait encore à 83,9 %. En Flandre, le marché de l'énergie est libéralisé depuis 2003. Dès ce moment, la part de marché du principal fournisseur a commencé à diminuer. En Wallonie et à Bruxelles, la libéralisation complète du marché de l'énergie remonte seulement à 2007.

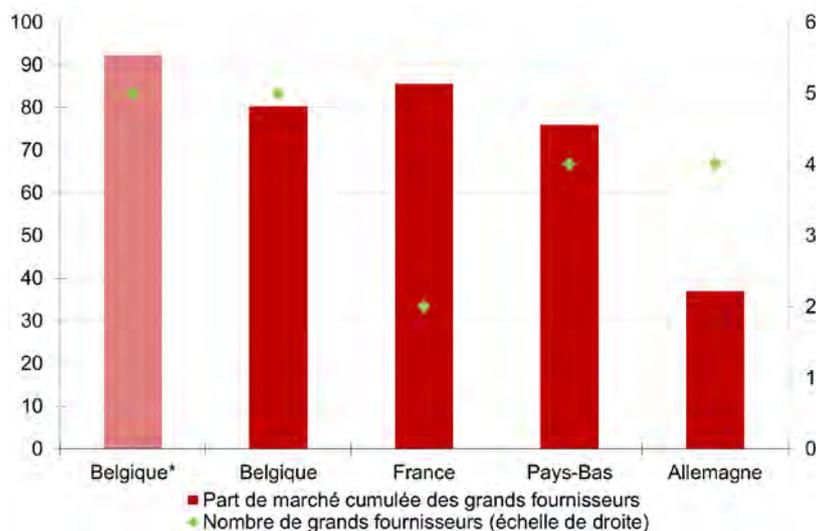
La part de marché des principaux producteurs a également baissé dans les pays voisins. En France, cette part de marché a légèrement diminué entre 2003 et 2013 (respectivement 89,5 % et

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

83,8 %). L'Allemagne fait depuis longtemps office de modèle en matière de libéralisation du marché. La part de marché de la principale entreprise de production y atteignait ainsi 32 % en 2013.

Graphique 3-15. Part de marché cumulée des principaux fournisseurs d'électricité en 2013

En % et nombre de fournisseurs principaux.



Source : Eurostat, CREG * Part de marché de la Belgique en fonction du nombre de points d'accès (voir note de bas de page 75).

-65-

La part de marché cumulée des plus grands fournisseurs⁷⁵ sur le marché belge de l'électricité a atteint en 2013 92,3 % sur le plan des points d'accès et 80,4 % sur le plan de l'énergie fournie, répartie entre 5 fournisseurs. Un an auparavant, le nombre de grands fournisseurs se limitait à 4. Les challengers ont gagné en parts de marché. En France, en 2013, 85,6 % du marché a été détenu par 2 grands fournisseurs d'électricité. L'Allemagne a compté 4 fournisseurs actifs importants, disposant ensemble de 37 % du marché. Aux Pays-Bas, les 4 plus grands fournisseurs ont possédé ensemble 76 % du marché de l'électricité en 2013.

En 2014, le marché belge de l'électricité a été divisé uniquement entre 4 grands fournisseurs qui absorbent 74 % du marché selon la classification d'énergie fournie, du fait qu'un fournisseur plus petit n'arrive pas exactement au cap de 5 %. Un partage de la part de marché selon les points d'accès indique qu'il est encore question de 5 grands fournisseurs, disposant d'une part de marché commune de 91,8 %. Par contre, le marché des grands clients industriels d'électricité (consommation supérieure à 10 GWh par an) est toujours alimenté par un seul acteur dominant qui détenait une part de marché de 67,6 % en 2014⁷⁷.

⁷⁵ Il est question d'un grand fournisseur lorsque celui-ci vend au moins 5 % de la consommation nationale totale. En Belgique, une distinction est faite entre les grands fournisseurs qui livrent plus de 5 % de la consommation nationale et les grands fournisseurs qui alimentent plus de 5 % des points d'accès.

⁷⁶ Electricité livrée par chaque fournisseur et par les gérants du réseau aux acheteurs finaux entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre, tant sur les réseaux de distribution que sur les réseaux de transmission.

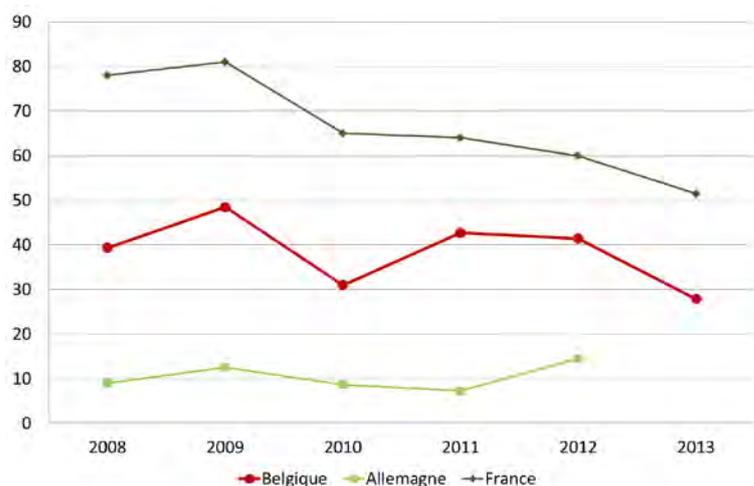
⁷⁷ CREG (2015), [Etude sur la fourniture d'électricité des grands clients industriels en Belgique en 2014](#), septembre.

En moyenne sur la période 2006-2013, le taux annuel de changement des consommateurs industriels (changement de l'accès par les clients) a été inférieur à 5 %. En 2012, ce taux a atteint un pic : 10,8 % du nombre total de points d'accès ont changé de fournisseur. Étant donné que plusieurs points d'accès peuvent appartenir à un même client industriel, le taux de changement réel peut se situer en deçà de cette valeur.

Marché du gaz

En Belgique, la part de marché résidentiel du principal importateur de gaz est en baisse et s'est élevée à 32,7 % en 2013 (36,9 % en 2012), alors qu'en 2007, elle était encore de 77,6 %. Ces dernières années, la part de marché du principal producteur a également diminué en France, soit seulement 60,8 % en 2013 contre encore 85 % en 2007. En Allemagne, la part de marché du principal producteur de gaz est nettement moindre, soit 30,1 % en 2012 (dernière donnée disponible).

Graphique 3-16. Part de marché du principal fournisseur de gaz
 En %.



Source : Eurostat.

Le marché du gaz est moins dépendant d'un seul fournisseur depuis longtemps déjà. La part du principal fournisseur de gaz en Belgique a fluctué au cours des cinq dernières années : de près de 40 % en 2008 à seulement 27,9 % en 2013, même si cette valeur résulte principalement d'une réorganisation du principal fournisseur, lequel est donc repris sous deux entités différentes dans les statistiques. En considérant la société mère et sa filiale comme une seule et même entité, le fournisseur principal détient alors une part de marché totale de 35,8 %. Le marché français du gaz reste, quant à lui, davantage soumis au principal fournisseur. Celui-ci détenait une part de marché de 51,5 % en 2013 (contre une part de 75 % en 2008).

Il s'avère à nouveau que le marché du gaz est mieux équilibré en Allemagne, où la part de marché du principal fournisseur de gaz atteignait 14,5 % en 2012 (dernière donnée disponible). Les chiffres pour 2014 ne sont actuellement pas disponibles pour le Belgique : le plus grand fournisseur de gaz en 2014 possédait une part de 25,6 % du marché. En Belgique, le principal fournisseur de gaz pour les consommateurs industriels (>10 GWh/an) détenait une part de marché de 43,7 % en 2013⁷⁸.

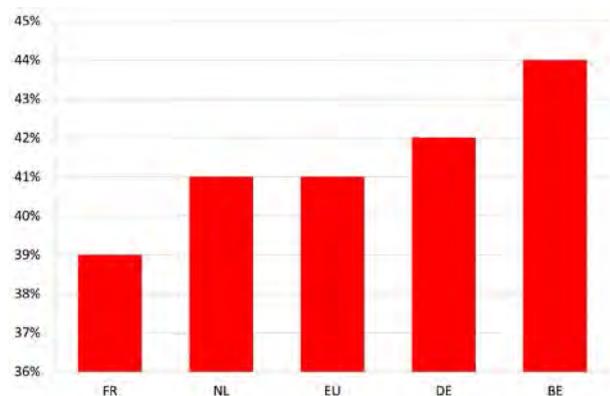
⁷⁸ CREG (2014), [Etude relative aux prix pratiqués sur le marché belge du gaz naturel en 2013](#), décembre.

Télécommunications

La part de marché de l'opérateur historique dans le haut débit fixe est plus élevée en Belgique (44 %) que chez nos voisins et dans la moyenne de l'UE. La Belgique présente toutefois une caractéristique, assez spécifique au sein de l'UE, à savoir, que la concurrence s'exerce quasiment exclusivement entre les plateformes (cuivre et câble) plutôt qu'au sein de celles-ci. Il en résulte que l'opérateur historique détient 89 % du marché du haut débit fixe via le réseau de cuivre (xDSL), soit un taux parmi les plus élevés de l'UE.

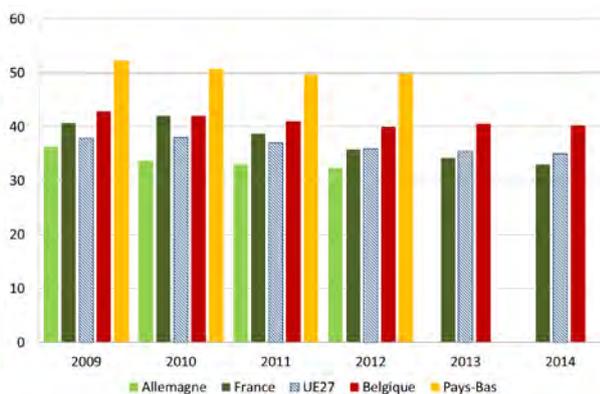
Graphique 3-17. Part de l'opérateur historique dans la large bande fixe, 2014

En %.



Graphique 3-18. Part de marché du principal opérateur mobile

En %.



Source : Eurostat.

La part de marché du principal opérateur dans la téléphonie mobile en Belgique était de 40,2 % en 2014, soit plus de 5 points de pourcentage au-dessus de la moyenne de l'UE. La tendance est légèrement baissière puisque cette part s'est élevée à 42,8 % en 2009. La dynamique concurrentielle sur ce marché s'est fortement accentuée en Belgique depuis l'entrée en vigueur, en octobre 2012, de la nouvelle loi sur les communications électroniques. L'élément principal de cette nouvelle loi est la disposition prévoyant qu'un opérateur ne peut exiger aucune indemnité pour la résiliation d'un contrat à durée indéterminée ou pour la résiliation anticipée d'un contrat à durée déterminée après le 6^e mois suivant l'entrée en vigueur du contrat. Cette dynamique s'est traduite par une baisse sensible des tarifs des services mobiles et une forte augmentation du nombre de portages de numéros mobiles, ces derniers traduisant le changement d'opérateur de la part des clients. Par ailleurs, on assiste depuis 2012 à une montée en puissance des opérateurs full MVNO⁷⁹ (Mobile Virtual Network Operator) qui ne cessent de conquérir des parts de marché aux opérateurs existants.

⁷⁹ Ce sont des opérateurs qui ne disposent pas de leur propre réseau et qui utilisent celui des opérateurs réseaux existants en leur achetant des minutes de conversation en gros, pour offrir ensuite des services de communications mobiles à leurs abonnés.

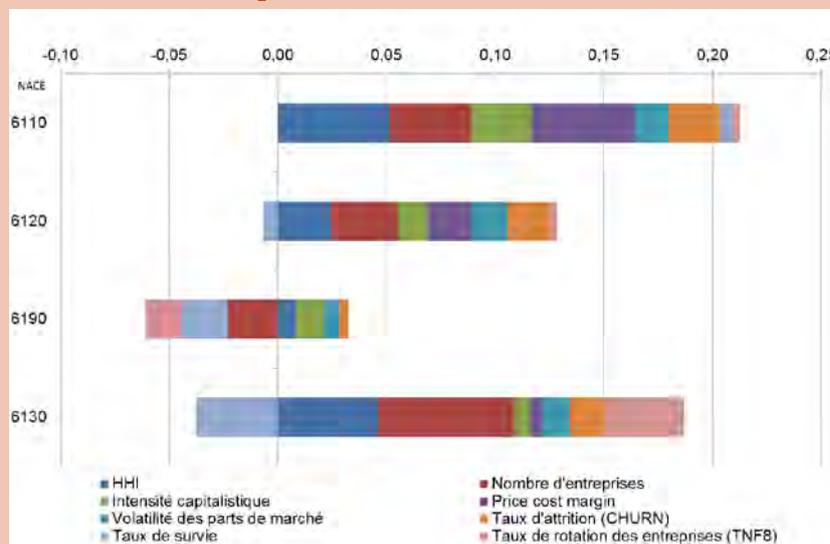
Focus 6. Screening sectoriel du fonctionnement du marché

En février 2015, l'Observatoire des prix a publié son premier screening horizontal des secteurs⁸⁰ de l'économie belge. Il vise à mettre en avant les secteurs ayant une probabilité plus élevée d'avoir un fonctionnement du marché moins efficace et nécessitant dès lors une analyse plus approfondie.

L'outil principal du screening consiste en un indicateur composite, résumant l'information relative à plusieurs aspects du fonctionnement du marché. Il donne une vue d'ensemble sur la performance des différents secteurs et permet de comparer ces derniers entre eux. Cet indicateur composite a été construit à partir de neuf indicateurs. Certains reflètent la structure du marché, comme l'indice de Herfindahl-Hirshman (HHI), le taux de pénétration des importations, le nombre total d'entreprises, la marge bénéficiaire (Price Cost Margin) et l'intensité capitalistique. D'autres indicateurs décrivent la dynamique du marché, à savoir, le taux d'attrition des entreprises, mesurant l'importance en termes de parts de marché des firmes entrantes et sortantes, le taux de survie, mesurant la persistance dans le temps des mêmes firmes sur le marché, le taux de rotation des firmes parmi les huit plus importantes en termes de chiffre d'affaires (TNF8) et la volatilité des parts de marché des différentes firmes. Une valeur élevée de l'indicateur composite signifie un risque plus élevé de dysfonctionnement du marché.

-68-

Graphique 3-19. Contribution de chaque indicateur à l'écart entre le score final du secteur et le score moyen des secteurs industriels. (secteurs énergétiques, classés par l'importance de leur chiffre d'affaires sur le marché belge, 2012)



Source : BNB Centrale des bilans, DG Statistique-Statistics Belgium, ICN, Calculs de l'Observatoire des prix.

Parmi les secteurs industriels mis en avant par le screening, deux proviennent des industries de production et distribution d'énergie, à savoir, la production de combustibles gazeux (NACE

⁸⁰ Observatoire des prix (2015), [Fonctionnement du marché en Belgique, screening horizontal des secteurs](#), février.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

3521) et de vapeur et d'air conditionné (NACE 3530). Les autres secteurs de l'énergie ont un score proche de la moyenne des secteurs industriels.

Par leur nature, les industries de réseau ont en général peu ou pas d'ouverture internationale et ont un niveau relativement élevé de concentration. D'où la contribution positive des indicateurs « taux de pénétration des importations » et « HHI » au score final de ces secteurs. L'intensité capitalistique relativement plus importante caractérise également la plupart de ces secteurs.

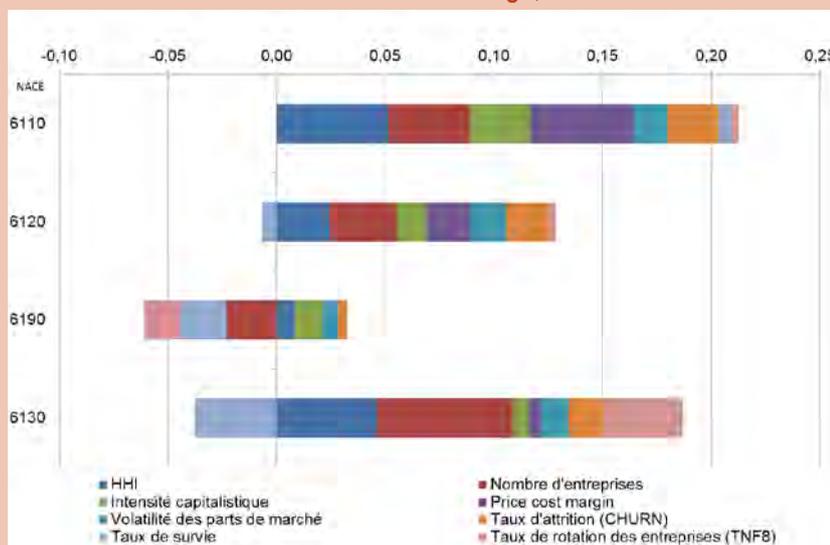
Ainsi, par exemple, le secteur de la production d'électricité (NACE 3511) est composée de plus de 200 firmes, dont une a la majorité des parts de marché ce qui entraîne un niveau élevé de HHI. De plus, ce secteur est faiblement soumis à la concurrence étrangère (reflétée par le taux de pénétration des importations) et exige une intensité capitalistique relativement importante.

Trois des quatre secteurs de télécommunications se retrouvent parmi les secteurs de services ressortis du screening comme ayant potentiellement un fonctionnement de marché moins efficace. Il s'agit des télécommunications filaires (NACE 6110), sans fil (NACE 6120) et par satellite (NACE 6190). Les autres activités de télécommunication (NACE 6190) ont un score comparable à la moyenne des secteurs.

Comme on peut le constater à partir du graphique 3-20, ces secteurs sont caractérisés par une intensité capitalistique et une concentration plus importante que la moyenne et, dans le cas des trois premiers, par un nombre de firmes sur le marché relativement plus faible.

-69-

Graphique 3-20. Contribution de chaque indicateur à l'écart entre le score final du secteur et le score moyen des secteurs de services. (secteurs de télécommunications, classés par l'importance de leur chiffre d'affaires sur le marché belge, 2012)



Source : BNB Centrale des bilans, DG Statistique-Statistics Belgium ICN, Calculs de l'Observatoire des prix.

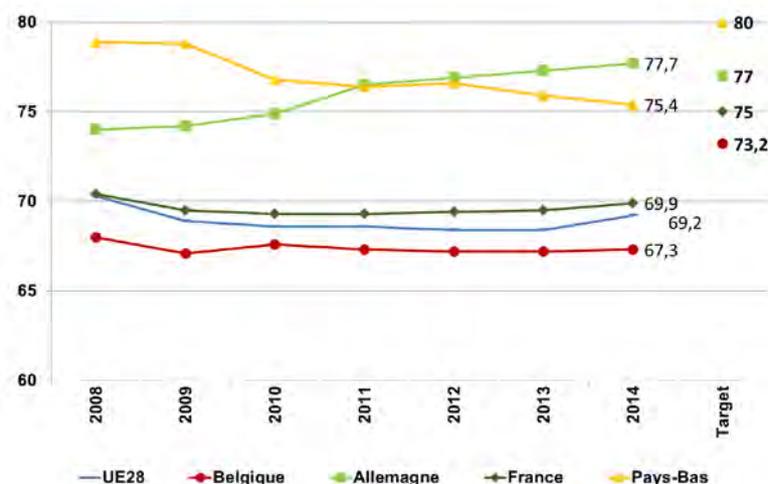
3.6. Marché du travail

En 2014 le taux d'emploi⁸¹ (20-64 ans) de la Belgique s'est situé à un niveau inférieur à celui de la moyenne de l'UE28 et des pays voisins, se stabilisant à 67,3 %.

Le taux français (69,9 %) et le taux allemand (77,7 %) ont légèrement progressé sur un an tandis que celui des Pays-Bas a légèrement diminué en 2014 pour revenir à 75,4 %. L'évolution du taux allemand est remarquable puisqu'il s'affichait encore à 74 % en 2008 (début de la crise économique et financière). L'Allemagne est par ailleurs le seul des quatre pays à atteindre et dépasser l'objectif fixé dans le cadre de la stratégie « Europe 2020 »⁸². Ce profil est en partie imputable à des effets structurels tels que la mise en place des mini jobs dans les années 2000 conjuguée à une faible progression de la population active (+0,01 % entre 2007 et 2014). A titre de comparaison, la population active belge a crû de 4,7 % sur cette période. L'Union européenne souhaite relever à 75 % (73,2 % pour la Belgique) le taux d'emploi des personnes âgées de 20 à 64 ans d'ici à 2020 en encourageant la participation au marché du travail des jeunes, des travailleurs âgés, des travailleurs faiblement qualifiés et des migrants en situation régulière.

Graphique 3-21. Taux d'emploi

En % de la population totale des 20-64 ans.



Source : DG Statistique - Statistics Belgium, Eurostat.

⁸¹ Définition Eurostat : le taux d'emploi est calculé en divisant le nombre de personnes occupées de 20 à 64 ans par la population totale de la même classe d'âge.

⁸² Europe 2020 est le nom de la stratégie de croissance que l'Union européenne a adoptée pour les dix années à venir, afin de développer une économie intelligente, durable et inclusive. Ces trois priorités qui se renforcent mutuellement doivent aider l'Union et ses Etats membres à assurer des niveaux élevés d'emploi, de productivité et de cohésion sociale. Concrètement, l'Union européenne a fixé cinq objectifs ambitieux à atteindre d'ici 2020 en matière d'emploi, d'innovation, d'éducation, d'inclusion sociale et d'énergie (ainsi que de lutte contre le changement climatique). Chaque Etat membre a adopté ses propres objectifs nationaux dans chacun de ces domaines. Des actions concrètes menées aux niveaux européen et national sous-tendent la stratégie. Trois de ces cinq objectifs composent la Stratégie européenne pour l'emploi. <http://www.emploi.belgique.be/defaultTab.aspx?id=15594>

Les résultats sont par contre nettement plus défavorables aux classes d'âge extrêmes. Ainsi, le taux d'emploi de la classe des jeunes en Belgique (15-24 ans) est plus faible que dans la zone euro puisqu'il atteint 23,2 % en 2014 (contre 30,7 % en zone euro), à l'instar de celui des personnes les plus âgées (55-64 ans) à 42,7 % (contre 51,7 % dans la zone euro). Ces taux apparaissent inférieurs à ceux observés dans les autres pays et dans la zone euro dans son ensemble. Les écarts les plus significatifs pouvant atteindre 36 points de pourcentage pour la classe d'âge des 15-24 ans avec les Pays-Bas et 22,9 points de pourcentage pour celle des 55-64 ans avec l'Allemagne.

Selon le rapport 2015 sur les déséquilibres macroéconomiques⁸³, le taux d'emploi belge stagne depuis le début du siècle. Cette stagnation découle de la sous-utilisation chronique de la main-d'œuvre qui trouve son origine dans une série de facteurs structurels qui touchent tant l'offre que la demande de main-d'œuvre, de même que l'adéquation entre l'offre et la demande. Plusieurs facteurs structurels sont soulignés par la Commission européenne :

- En renchérissant le coût de la main-d'œuvre, le coin fiscal⁸⁴ élevé contribue à la faiblesse de la création d'emplois en période de croissance ralentie. En effet, la fiscalité du travail en Belgique figure parmi les plus élevées dans l'UE pour pratiquement tous les types de ménages standards et tous les niveaux de revenus. Pour pallier à ce problème, le gouvernement fédéral est tombé d'accord en juillet 2015 sur un « tax shift » qui prévoit une diminution des cotisations sociales patronales qui passeraient de 33 % à 25 %. En outre, en septembre 2015, la suppression de la tranche d'imposition à 30 % sur les revenus et l'élargissement de la tranche à 25 % a été annoncée.

- 71-**
- Un second facteur est l'inadéquation des compétences qui est essentiellement liée à une offre supérieure à la demande parmi les demandeurs d'emploi peu qualifiés et à une sous-représentation des profils hautement qualifiés. D'ailleurs, pour les trois catégories retenues ci-dessous (Eurostat), la Belgique présente systématiquement des résultats inférieurs aux trois pays voisins.
 - L'écart est plus sensible pour les personnes ayant terminé l'enseignement primaire ou secondaire inférieur (46,6 % contre 58,7 % aux Pays-Bas).
 - Il se réduit pour les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (82 % contre 87,7 % en Allemagne). Seule cette catégorie enregistre un taux d'emploi légèrement supérieur à la moyenne de la zone euro 19 (81 %).
 - Le taux d'emploi de la catégorie intermédiaire, soit les personnes ayant terminé le second cycle de l'enseignement secondaire ou post secondaire, est en deçà de la moyenne de l'UE28 (68,5 % contre 69,6 %) et de 9,8 points de pourcentage en retrait de la performance des Pays-Bas.

⁸³ http://ec.europa.eu/europe2020/pdf/csr2015/cr2015_belgium_fr.pdf

⁸⁴ Le coin fiscal correspond au montant total des impôts et cotisations sociales versées par les salariés et les employeurs, diminué des prestations familiales reçues et le résultat est divisé par les coûts totaux de la main-d'œuvre pour l'employeur.

Focus 7. Part de l'emploi par secteur NACE

L'analyse de l'emploi⁸⁵ par secteur NACE⁸⁶ a montré qu'en 2014, la part relative des services qui dominent l'ensemble des secteurs de la Belgique, a progressé de 1 point de pourcentage par rapport à 2013 pour s'établir à 77 %. Sur la période 2008-2014, la part relative des services en Belgique a augmenté de 8 points de pourcentage.

En France, aux Pays-Bas et en Allemagne, les services ont également représenté la part la plus importante avec respectivement 77 %, 73,5 % et 70 % (soit +3, -1 et -1 points de pourcentage par rapport à 2013). Le tableau 3-3 donne la part relative des effectifs des 3 activités économiques de services de la Belgique et de ses principaux partenaires commerciaux qui ont été prépondérantes en 2014 ainsi que son évolution depuis 2008.

Tableau 3-3. Part des trois plus importantes activités économiques de services dans l'emploi total et son évolution entre 2008 et 2014

	BE		DE		FR		NL	
	Part	Evolution pts de %						
Santé humaine et action sociale	14,5%	+6,4	12,9%	+1,5	14,7%	+2,4	17,0%	-0,8
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	13,4%	+0,9	14,4%	+0,9	13,0%	=	16,0%	+0,6
Enseignement	9,6%	+1,2	6,7%	+0,6	7,6%	+0,6	7,1%	-0,6

Source : DG Statistique - Statistics Belgium, Eurostat.

-72-

L'industrie manufacturière a représenté le deuxième secteur phare en terme d'emploi (part dans l'emploi total BE = 12,9 %, DE = 19,8 %, FR = 12,2 % et NL = 9,7 %). Le tableau 3-4 présente les parts relatives des 3 activités économiques de l'industrie manufacturière de la Belgique et de ses principaux partenaires commerciaux qui ont été prépondérantes en 2014 ainsi que son évolution depuis 2008. En 2014, l'industrie alimentaire a été dominante en terme d'emploi en Belgique, en France et aux Pays-Bas.

La construction a été le troisième secteur avec une part relative à 7,1 % en Belgique, 6,8 % en Allemagne, 6,5 % en France et 5,1 % aux Pays-Bas. L'évolution à un an d'écart de la part relative de l'industrie manufacturière et de la construction indique, pour la Belgique, une baisse de 0,2 point de pourcentage pour ces deux activités économiques.

⁸⁵ Dans le total de l'emploi par pays.

⁸⁶ L'acronyme NACE désigne les différentes nomenclatures statistiques des activités économiques élaborées depuis 1970 dans l'Union européenne. La NACE offre un cadre pour la collecte et la présentation, d'après l'activité économique, d'un large éventail de statistiques dans les domaines économiques (par exemple production, emploi, comptes nationaux) ou autres. Les statistiques produites en se fondant sur la NACE sont comparables au niveau européen et, de manière générale, au niveau mondial. L'emploi de la NACE est obligatoire au sein du système statistique européen (Source : Direction générale Statistique - Statistics Belgium).

Tableau 3-4. Part des trois plus importantes activités économiques de l'industrie manufacturière dans l'emploi total et son évolution entre 2008 et 2014

	Part	Evolution pts de %
BE		
Industrie alimentaire	2,2%	-0,1
Industrie chimique	1,1%	-0,4
Fabrication de produits métalliques	1,0%	-0,6
DE		
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	3,2%	+0,4
Industrie automobile	3,0%	=
Fabrication de produits métalliques	2,3%	-0,5
FR		
Industrie alimentaire	2,2%	-0,1
Fabrication de produits métalliques	1,3%	=
Industrie automobile	0,9%	-0,4
NL		
Industrie alimentaire	1,53%	-0,1
Autres industries manufacturières	1,48%	-0,2
Fabrication de produits métalliques	1,03%	-0,3

Source : DG Statistique - Statistics Belgium, Eurostat.

-73-

En 2014, le taux de chômage est particulièrement élevé en Belgique (8,5 % contre 8,4 % en 2013) et en France (10,3 % en 2014 et 2013) comparé aux Pays-Bas (7,4 % contre 7,3 %) et à l'Allemagne (5 % contre 5,2 %).

La situation du marché du travail pour les jeunes de moins de 25 ans explique principalement ces résultats. En effet, le taux de chômage dans cette catégorie de la population en 2014 est de 23,2 % en Belgique et de 24,2 % en France, soit bien au-dessus des résultats enregistrés aux Pays-Bas (12,7 %) et en l'Allemagne (7,7 %).

Selon le rapport du WEF 2015-2016, la Belgique se classe 135^e en ce qui concerne les effets de la taxation sur l'incitation à travailler. L'OCDE a mis en évidence l'existence de trappes au chômage et de trappes à l'inactivité⁸⁷ et a développé un modèle reprenant pour une trentaine de profils de ménage, les écarts entre les revenus supposés d'un côté et les prestations sociales perçues de l'autre (écart par rapport au niveau de salaire moyen, célibataire ou en couple, un ou deux revenus, avec ou sans enfants). Ainsi, pour les données relatives à 2013, les trappes à chômage en Belgique par rapport à la moyenne de l'UE sont comparativement importantes pour les célibataires et les parents isolés qui peuvent percevoir une allocation de chômage entre la moitié et les deux tiers du salaire moyen.

⁸⁷ Selon l'OCDE, une trappe est une situation où il est moins intéressant financièrement d'intégrer le marché du travail que de rester au chômage ou en inactivité (dans le cadre de conjoint notamment) en raison des différentes prestations sociales reçues. Cela va décourager la recherche d'emploi et entraîner une pression à la hausse sur les salaires. <http://www.oecd.org/fr/els/emp/36780919.pdf>

3.7. Education et formation

La tertiarisation grandissante des pays occidentaux pousse ces économies à investir de plus en plus dans la connaissance, l'innovation et la créativité. De manière évidente, le capital humain joue et jouera un rôle primordial dans la production, l'absorption et la transmission des connaissances. Pour que ce processus soit efficace, il convient de disposer d'une population bien formée et de travailleurs qualifiés. A ce sujet, l'analyse du marché du travail belge a mis en exergue le problème lié à une offre supérieure à la demande parmi les demandeurs d'emploi peu qualifiés. Pour contrer ce problème, la Commission européenne suggère d'éviter le décrochage scolaire, de veiller à la qualité de l'enseignement et à la formation continue.

Il existe une multitude d'indicateurs ayant trait au niveau d'éducation, de qualification et de formation de la population. Quatre indicateurs ont été sélectionnés, le premier porte sur les jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation, le deuxième montre les dépenses publiques totales au titre de l'éducation, exprimées en pourcentage du PIB. Le troisième indique le total des diplômés pour 1.000 habitants âgés de 20-29 ans et le total des diplômés en mathématiques, sciences et technologie pour 1.000 habitants âgés de 20-29 ans tandis que le quatrième donne le pourcentage de la population âgée de 25 à 64 ans ayant participé à une formation continue.

Sur la base de la stratégie 2020, les Etats membres de l'Union européenne ont dû adopter un certain nombre d'objectifs. Concernant le décrochage scolaire, la Belgique, l'Allemagne, la France et les Pays-Bas devaient réduire la proportion de jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation pour atteindre respectivement 9,5 %, 10 %, 9,5 % et 8 % de la population âgée 18-24 ans. En 2014, seule l'Allemagne et la France ont dépassé leurs objectifs de 2020. Par contre, notre pays et les Pays-Bas, malgré une diminution de respectivement 2,2 et 2,8 points de pourcentage entre 2008 et 2014, n'ont pas encore atteint leurs objectifs de 2020 mais la mise en place des politiques régionales visant à enrayer le décrochage scolaire y remédieront.

-74-

Tableau 3-5. Jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation

En %.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Target
Belgique	12,0	11,1	11,9	12,3	12,0	11,0	9,8	9,5
Allemagne	11,8	11,1	11,9	11,6	10,5	9,8	9,5	10,0
France	11,5	12,2	12,5	11,9	11,5	9,7	8,5	9,5
Pays-Bas	11,4	10,9	10,0	9,1	8,8	9,2	8,6	8,0

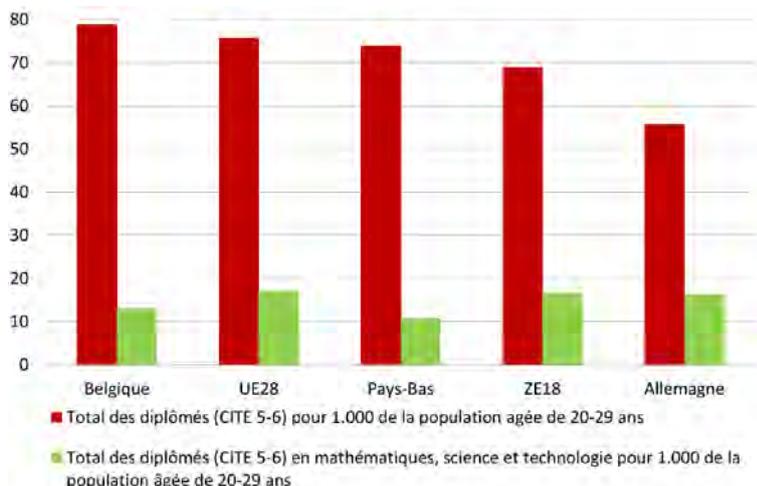
Source : DG Statistique – Statistics Belgium, Eurostat.

La Belgique est l'un des pays de l'UE où les dépenses publiques totales au titre de l'éducation, exprimées en pourcentage du PIB, sont les plus substantielles en 2012 (dernière donnée disponible). Elle devance assez nettement ses principaux partenaires commerciaux. De plus, c'est en Belgique que ces dépenses se sont accrues le plus significativement entre 2000 et 2011. Le niveau élevé des dépenses publiques d'éducation ou l'augmentation conséquente de celles-ci traduit certes une tendance positive mais ne préjuge pas nécessairement de l'efficacité de ces dépenses en termes de qualité du système d'enseignement.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Graphique 3-22. Total des diplômés (CITE 5-6) et total des diplômés (CITE 5-6) en mathématiques, science et technologie pour 1.000 habitants âgés de 20-29 ans, en 2012

En %.



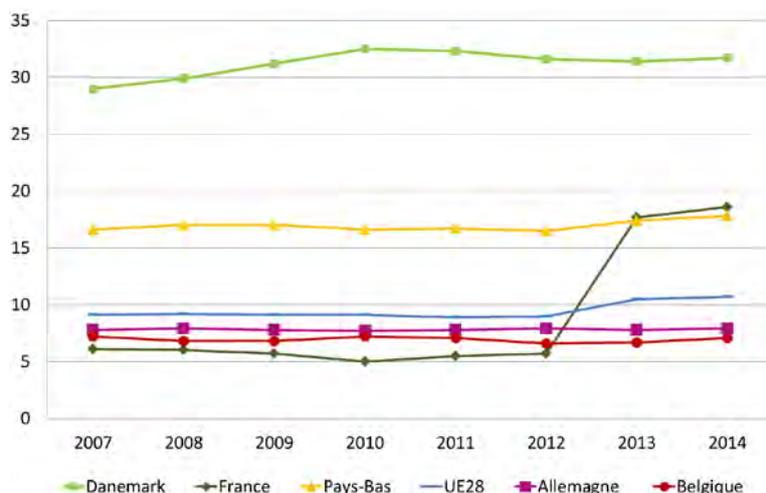
Source : Eurostat.

La Belgique dispose d'une grande proportion de diplômés de l'enseignement supérieur (classification CITE 5-6) par milliers d'habitants au sein de l'UE. Il s'agit de l'ensemble des diplômés de l'enseignement supérieur, toutes filières d'orientation confondues. Les performances de la Belgique en la matière lui permettent de se conformer d'ores et déjà à l'un des objectifs de la stratégie Europe 2020 visant à ce que 40 % de la population européenne âgée de 30 à 34 ans dispose d'un diplôme de l'enseignement supérieur à l'horizon 2020.

En revanche, la proportion de diplômés en mathématiques, science et technologie est en retrait par rapport à l'UE28, la zone euro 18 et l'Allemagne. Cette situation se répercute sur le marché de l'emploi belge qui se caractérise par une pénurie d'ingénieurs civils et industriels et donc une inadéquation entre l'offre de travail et la demande dans les filières de métiers scientifiques.

Or, le capital humain représente un facteur déterminant de la capacité de R&D et d'innovation d'un pays. Par conséquent, différentes mesures ont été prises notamment par les autorités en charge de l'enseignement et par les fédérations sectorielles d'entreprises pour renforcer l'attractivité des études scientifiques auprès des jeunes.

Graphique 3-23. Population âgée de 25 à 64 ans ayant participé à une formation continue⁸⁸
En %.



Source : Eurostat.

-76-

La formation professionnelle constitue un facteur déterminant de l'acquisition ou de l'amélioration des connaissances, des qualifications et des compétences des travailleurs. Elle contribue donc grandement à améliorer leur productivité mais aussi leur insertion ou leur réinsertion professionnelle. La Belgique enregistre en ce domaine une piètre performance sur toute la période analysée. Elle se situe en retrait par rapport à l'Allemagne, à la moyenne de l'UE28 (10,7 %) et surtout aux Pays-Bas (17,8 %). Les pays scandinaves font clairement figure d'exception avec des performances très largement supérieures à celles des autres pays de l'UE. En 2014, seulement 7,1 % (+0,4 point de pourcentage par rapport à 2013) de la population belge âgée de 25 à 64 ans avait suivi au moins une fois une formation continue.

Pourtant, les interlocuteurs sociaux en Belgique ont convenu depuis 1998 d'un objectif à atteindre en matière de formation professionnelle continue. Cet objectif vise à ce que 1,9 % de la masse salariale des entreprises dans le secteur privé soit consacrée à la formation des travailleurs. Les entreprises n'atteignant pas cet objectif ou ne s'inscrivant pas dans une tendance favorable vers celui-ci s'exposent à devoir payer une cotisation supplémentaire de 0,05 % de leur masse salariale pour le financement du congé-éducation payé. Un calcul effectif de cette norme de 1,9 % sur la base de l'enquête CVTS et du bilan social ne donne toutefois aucun résultat clair. En outre, un mécanisme de sanction au niveau de l'entreprise est difficilement réalisable, vu le cadre légal suboptimal (GECE, 2013⁸⁹).

⁸⁸ L'importante différence de résultat que la France connaît entre 2012 et 2013 s'explique par une rupture de série.

⁸⁹ http://www.plan.be/admin/uploaded/201310291453290.GECE_EGCW_201301.pdf

3.8. Facilitation des affaires

Ease of doing business (facilité de faire des affaires)

La Banque mondiale a mis au point l'indicateur « facilité de faire des affaires ». Cet indicateur, basé en grande partie sur des informations provenant d'un panel d'experts, reflète dans quelle mesure l'environnement des affaires d'un pays est favorable aux entreprises. Le classement est déterminé sur la base de dix indicateurs : la création d'entreprise, l'octroi de permis de construire, le raccordement à l'électricité, le transfert de propriété, l'obtention de prêts, la protection des investisseurs minoritaires, le paiement des taxes et impôts, le commerce transfrontalier, l'exécution des contrats et le règlement de l'insolvabilité.

La performance de la Belgique concernant la facilitation des affaires, mesurée par le « ease of doing business indicator » est modérée : la Belgique occupe la 43^e place (sur 189) et est précédée par les pays voisins. Le Danemark occupe la 3^e place et représente le pays européen obtenant les meilleurs résultats. De plus, le score belge pour l'indicateur a chuté de 74,1 % pour la période 2008-2009 à 72,5 % pour la période d'analyse 2014-2015. Une réglementation plus sévère en matière de caution et de faillite, une base d'imposition à la hausse, des procédures additionnelles pour l'enregistrement de la propriété ainsi qu'une protection moins bonne des actionnaires minoritaires sont les raisons de la détérioration du climat d'entreprise belge.

Tableau 3-6. Ease of doing business indicator

Distance à la frontière (100 %), en %.

	Score 2014-2015 (%)	Score 2008-2009 (%)	Classement 2014-2015
Belgique	72,5	74,05	43
Allemagne	79,87	79,96	15
France	75,96	70,36	27
Pays-Bas	75,94	75,2	28

Source : Banque mondiale, Doing Business.

La performance de la Belgique en matière de facilitation des affaires, mesurée par le nombre de jours et de procédures requis pour démarrer une activité, est remarquable. Les démarches administratives préalables à la création d'entreprise y sont en effet plus rapides et plus simples que dans les pays voisins. La Belgique récolte ainsi les fruits des efforts consentis ces dernières années dans le domaine de la simplification administrative. Toutefois, la Belgique pâtit d'un coût relativement élevé, par rapport à ses principaux partenaires commerciaux, des procédures administratives ainsi que d'un niveau relativement élevé du capital minimum à libérer pour démarrer une société. Les chiffres du WEF⁹⁰ arrivent à la même conclusion : les experts interrogés indiquent qu'il est plutôt difficile en Belgique de satisfaire aux exigences administratives de l'autorité.

⁹⁰ World Economic Forum (2014), [The global competitiveness report 2014-2015](#). Dans l'Executive Opinion Survey, la question suivante est posée : "In your country, how burdensome is it for businesses to comply with governmental administrative requirements (e.g., permits, regulations, reporting)?" Les réponses donnent une indication du niveau de « confort » mis en place par les autorités concernant le climat d'entreprise.

Focus 8. Infrastructure de transport

La présence d'une infrastructure de transport détermine également en partie l'attrait de notre pays et son climat d'entreprise. La Belgique dispose d'un réseau autoroutier de 1.763 km. En termes absolus, et vu la superficie de notre pays, celui-ci est bien moins étendu que celui de nos pays voisins. La densité du réseau routier (la distance par rapport à la surface) par contre, paraît élevée pour notre pays, encore que la Belgique soit dépassée à ce sujet par les Pays-Bas. En outre, depuis 2007, les investissements publics en transport progressent. Selon une étude de la Commission européenne⁹¹, les taux d'investissement pour le transport routier ont été d'ailleurs plus élevés que les prévisions sur la base de facteurs macro-économiques et de facteurs spécifiques de secteurs (période 2008-2009). Il résulte de la même étude qu'il existe une corrélation positive entre l'infrastructure de transport et la croissance économique à long terme.

Bien que notre pays dispose d'une infrastructure de transport étendue et de qualité (cf. WEF), la Belgique est toutefois confrontée à l'inconvénient des embouteillages, surtout à Bruxelles et à Anvers (cf. Inrix, traffic scorecard). Les coûts de congestion, bien que difficiles à mesurer, sont estimés entre 1 et 2 % du PIB⁹².

Services publics électroniques

-78-

Le gouvernement électronique est une manière nouvelle, intégrée et continue de fournir des services publics en utilisant les TIC de façon optimale. En d'autres termes, il désigne l'utilisation des TIC dans les administrations publiques associée à des changements dans l'organisation de celles-ci. En outre, de nouvelles aptitudes professionnelles sont développées afin d'améliorer la qualité et la fourniture des services publics, les processus démocratiques et de renforcer le soutien des politiques publiques.

L'efficacité des services publics, tant au niveau de la qualité, de l'interactivité que de la rapidité, contribue à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité au sein des entreprises. L'administration électronique constitue un des moyens pour améliorer cette efficacité et permet à la fois de réduire les coûts des services publics et les coûts de transaction pour les entreprises.

Internet est devenu un canal de communication à part entière entre les administrations publiques et les entreprises. 88,5 % des entreprises belges utilisent internet pour leurs interactions avec l'administration, ce qui positionne la Belgique légèrement devant la moyenne de l'UE (87,8 %), mais en retrait par rapport à des pays comme la Lituanie (99,3 %), la Finlande (97,5 %) ou la France (95,6 %).

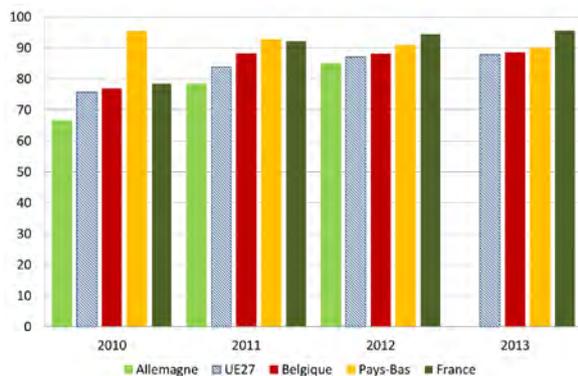
⁹¹ Commission européenne (2014), [Infrastructure in the EU: Developments and Impact on Growth](#), Occasional papers 203, décembre.

⁹² Van Essen, H. et al (2011), External Costs of Transport in Europe – Update Study for 2008, Delft, p.11.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

En particulier, les PME (88,3 %) sont moins enclines à utiliser internet pour interagir avec l'administration que les grandes entreprises (97 %).

Graphique 3-24. Entreprises qui utilisent internet dans leurs relations avec l'administration publique
En % du total des entreprises.



Graphique 3-25. Entreprises qui utilisent internet pour retourner des formulaires complétés aux administrations publiques
En % du total des entreprises.



Source : Commission européenne, Digital Agenda Scoreboard.

Par ailleurs, le degré de sophistication des services publics électroniques, autrement dit leur capacité à permettre une interaction complète et entièrement automatisée entre les administrations et les entreprises, est un gage d'efficacité de l'administration. La possibilité pour les entreprises de renvoyer des formulaires administratifs complétés constitue un indicateur de cette sophistication. La Belgique se situe avec un taux de 74,2 % des entreprises tout juste au niveau de la moyenne de l'UE mais relativement éloignée de celle de la France (87,2 %) ou des Pays-Bas (85 %). La performance relativement moyenne de la Belgique pourrait s'expliquer par un développement insuffisant de l'offre de services publics électroniques entièrement interactifs destinés aux entreprises.

L'e-government, étudié sur la base des deux indicateurs précités, est par conséquent davantage développé en France qu'aux Pays-Bas, en Belgique et en Allemagne.

Focus 9. Marchés publics

On estime qu'annuellement dans l'UE 18 % du PIB sont consacrés aux marchés publics. La procédure d'achat pour les marchés publics est soumise à des conditions déterminées. Il existe une législation européenne en matière de marchés publics importants (au-dessus d'un montant seuil déterminé). Les marchés inférieurs à la valeur du seuil relèvent des prescriptions nationales. Les deux types de marchés poursuivent le même but : stimuler la concurrence, ce qui doit mener à la diminution des dépenses publiques et à un marché plus compétitif.

En vue de rendre la procédure d'achat plus simple et plus efficace et de dynamiser la compétitivité, le système e-procurement a été introduit. Le système e-procurement permet l'utilisation de communications et procédures électroniques par les institutions publiques lors de l'achat de biens et services ou lors de l'adjudication de travaux publics.

Les autorités fédérales ont développé un site portail à ce sujet (www.publicprocurement.be). Le système e-procurement, qui existe depuis 2005, permet non seulement d'obtenir des informations au sujet des marchés publics mais également de les consulter en ligne et les entreprises peuvent introduire des offres en ligne. Par conséquent, ce système permet une procédure d'achat entièrement digitalisée.

-80-

La procédure e-procurement comporte différentes étapes. Il convient premièrement de publier le marché public sous « e-notification », qui peut être consulté par les entreprises sur le web. Au moyen de « e-tendering », les entreprises intéressées peuvent introduire et soumettre leurs offres électroniques. Les dossiers en ligne peuvent être gérés sous « e-catalogue ». « e-awarding » est la procédure d'évaluation et d'adjudication en ligne. Les « e-auctions », quant à elles, permettent aux entreprises d'améliorer leurs offres par rapport à leurs concurrents.

Dix ans après le lancement du e-procurement en Belgique, quelques 28.400 marchés publics, 4.800 ouvertures et 21.311 offres sont promulgués annuellement. Les autorités régionales, de même que les autorités locales, procèdent de plus en plus souvent aux adjudications électroniques.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Note explicative du tableau : Sur la base des résultats de la dernière année disponible (année précisée dans la deuxième colonne du tableau de synthèse), les couleurs vert et rouge renseignent sur la position du pays par rapport à ses trois partenaires commerciaux (vert pour la meilleure position et rouge pour la moins bonne). Pour chaque indicateur, la dernière année disponible peut être accompagnée de la lettre « N » qui signifie que les données ont été actualisées. Le sens des flèches donne uniquement l'évolution des résultats du pays à un an d'écart et ne permet donc pas une comparaison avec les pays partenaires. Concernant les indicateurs où un « ranking » a été effectué, les flèches indiquent l'évolution de la position dans le classement.

Synthèse de la compétitivité hors prix							
Indicateurs	Année	Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas	Min	Max
Innovation							
Dépenses en R&D (en % du PIB)	2013	2,3	2,9	2,2	2,0	0,4 (RO)	3,1 (FI)
		↗	↗	=	↗	↘	↘
Proportion des effectifs de R&D (en %)	2013	1,3	1,4	1,5	1,4	0,3 (RO)	2,0 (DK)
		↗	↗	↗	↘	↗	↗
Brevets déposés auprès de l'OEB (en nombre de demandes par millions d'habitants)	2014(N)	170	317	160	407	1 (RO)	842 (LU)
		↗	↘	↗	↗	↘	↗
Investissement directs étrangers							
Investissements directs étrangers - Solde (en millions d'euros)	2014(N)	5.997	83.210	20.863	-10.425	-99.749,5 (GB)	83.210,0 (DE)
		↗	↗	↗	↘	↘	↗
Economie numérique							
Taux de couverture de la population par les réseaux de nouvelle génération et 4G (ranking 1-4)	2013	2	2	4	1	-	-
		↗	↗	↘	=	-	-
Pourcentage des abonnements large bande fixe de min. 30Mbps	2014(N)	74,4	21,3	12,3	46,4	1,1 (HR)	74,4 (BE)
		↗	↗	↗	↗	↗	↗
Pourcentage d'entreprises qui vendent en ligne via les différents réseaux informatiques (total)	2014	22,9	22,6	11,8	13,3	5,3 (IT)	26,5 (CZ)
		↗	↗	↗	↗	↗	↗
Pourcentage du CA provenant du commerce électronique (total)	2014(N)	21,8	12,7	15,2	11,6	2,2 (GR)	52,1 (IE)
		↗	↘	↗	↘	↗	↗
Total investissement dans les réseaux en % des revenus du secteur des communications électroniques	2013(N)	18,5	11,6	16,4	32,1	8,2 (GB)	32,1 (NL)
		↗	↗	↗	↗	↘	↗
Entrepreneuriat							
TEA-activity (in %)	2014	5,4	5,3	5,3	9,5	4,4 (IT)	11,4 (RO)
		↗	↗	↗	↗	↗	↗
Orientation internationale des PME (% de TEA)	2014	32,7	21,1	22,0	15,9	12,9 (FI)	41,8 (LU)
		↗	↗	↗	↗	↘	↗
Pourcentage des prêts accordés aux PME	2014	83	75	77	38	24 (GR)	100 (LU)
		↗	↘	↗	↗	↘	↗
Soutien à l'entrepreneuriat de la seconde chance (en %)	2012	81	80	80	78	60 (SI)	91 (GR)
		=	=	=	=	=	=

Synthèse de la compétitivité hors prix							
Indicateurs	Année	Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas	Min	Max
Concurrence¹							
Nombre des principaux fournisseurs d'électricité	2013	5,0	4,0	2,0	4,0	1,0 (EE, GR, CY, MT)	8,0 (SI)
		=	=	=	=	=	=
Part du principal fournisseur de gaz (en %)	2013	27,9	14,5**	51,5	-	21 (HU)	100 (LV)
		↘	↗	↘		↗	=
Part de marché de l'opérateur historique dans la large bande fixe (en %)	2014(N)	44	42	39	41	23 (BG)	69 (LU)
		↗	↘	=	↘	=	=
Part de marché du principal opérateur mobile (en %)	2014	40,2	32,3**	33,0	49,8	29,8 (PL)	67,1 (CY)
		↗	↘	↘	↗	↘	↘
Marché du travail							
Taux d'emploi (en % de la population totale des 20-64 ans)	2014(N)	67,3	77,7	69,9	75,4	53,3 (GR)	80 (SE)
		↗	↗	↗	↘	↗	↗
Éducation et formation							
Total des diplômés (CITE 5-6) pour 1.000 de la population âgée de 20-29 ans (en %)	2012	78,8	55,7	-	73,8	18,7 (LU)	104,1 (LT)
		↗	↗		↗	↘	↘
Pourcentage de la population âgée de 25 à 64 ans ayant participé à une formation continue	2014	7,1	7,9	18,6	17,8	1,5 (RO)	31,7 (DK)
		↗	↗	↗	↗	↘	↘
Facilitation des affaires							
Ease of doing business indicator (distance à la frontière (100 %), en %)	2014-2015(N)	72,5	79,9	76,0	76,0	63,7 (MT)	84,4 (DK)
		↗	↗	↗	↗	↗	↗
E-government (classement 1-4)	2013	3	4	1	2	-	-
		=	=	=	↘	-	-

* 2013 ** 2012

¹ La plus grande la part est celle du plus grand fournisseur, moins la concurrence dans les industries de réseau

		Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas
Compétitivité hors prix		8	5	4	4
		9	13	11	12
		5	4	7	6

Tableau de bord de la compétitivité de l'économie belge

Executive summary



01 Contexte global



02 Compétitivité prix-coût



03 Compétitivité hors prix



04 Développement durable et cohésion sociale



Novembre 2015

4. Développement durable et cohésion sociale

Selon László Andor, ex-commissaire européen à l'emploi, aux affaires sociales et à l'inclusion : « La transformation structurelle de l'économie en une économie verte et efficace dans l'utilisation des ressources change déjà la donne dans tous les secteurs. Elle offre la possibilité de créer des emplois de qualité, compatibles avec la protection de l'environnement, tout en contribuant à la relance et en œuvrant à la pérennité du bien-être des générations à venir. Si nous prenons les mesures qui conviennent, nous ferons de l'économie verte un vecteur essentiel de la compétitivité globale de l'Europe, au service de la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020. »

En outre, il ressort des travaux de modélisation de l'OCDE, présentés dans les Perspectives de l'environnement à l'horizon 2050, que les gouvernements qui placent la croissance verte au cœur du développement peuvent parvenir à une croissance économique durable et à la stabilité sociale et sont en mesure de protéger l'environnement et préserver les ressources pour les générations futures⁹³.

Par ailleurs, le concept récent de « Creating Shared Value » décrit par Porter et Kramer (2011) met en lumière la possibilité de satisfaire les besoins sociétaux (tout besoin économique, social ou environnemental d'une société) tout en rencontrant les objectifs des entreprises.

-83-

En intégrant la durabilité dans les chaînes de valeur et en favorisant l'innovation ou encore le repositionnement sur des marchés traditionnels, les valeurs partagées « peuvent apporter une plus-value » en augmentant la productivité de l'entreprise, le bien-être des travailleurs et en procurant des gains à la collectivité. Ces valeurs partagées contribuent à prendre en compte des facteurs externes (dont gaspillage d'énergie, pollution).

Afin de surmonter la crise économique et financière et de mesurer la transformation de l'économie en économie verte, l'Union européenne (UE) a élaboré la stratégie « Europe 2020 » suivi du « Paquet énergie et climat UE 2030 » ayant pour but de rendre l'économie de l'Union intelligente, compétitive, durable et inclusive avec des niveaux d'emploi, de productivité et de cohésion sociale élevés.

Dans ce cadre, la Commission européenne a proposé de fixer à l'UE des objectifs tels que :

- Changement climatique et énergies durables :
 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 20 % (Europe 2020) par rapport à 1990. Cette réduction est passée à 40 % dans le Paquet UE 2030.
 - Augmenter la part du renouvelable à hauteur de 20 % (Europe 2020) dans l'énergie finale. Ce pourcentage a été rehaussé à 27 % dans le Paquet UE 2030.
 - Augmenter de 20 % l'efficacité énergétique (Europe 2020). Ce pourcentage a été revu à la hausse (27 %) dans le Paquet UE 2030.

⁹³ OCDE (2013), [Placer la croissance verte au cœur du développement](#), 5 juin.

- Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale :
 - Réduire d'au moins 20 millions le nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale.

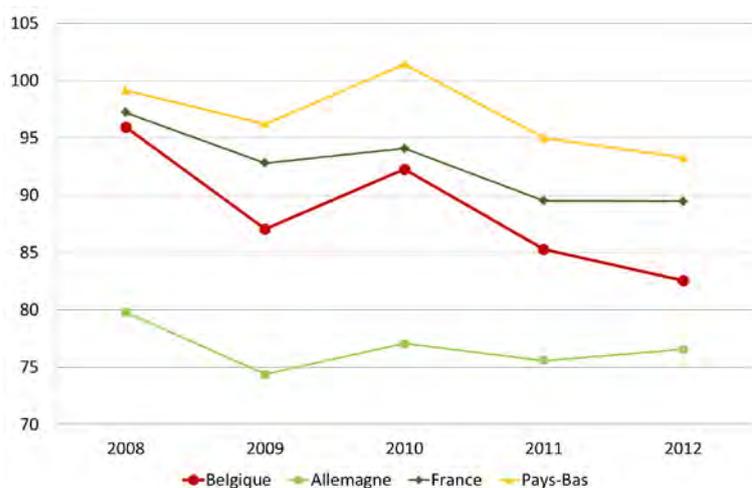
Cette partie examine la position de la Belgique en matière de développement durable et de cohésion sociale. Les objectifs nationaux obtenus par la transposition des objectifs européens cités ci-dessus donnent le cadre d'analyse des différents indicateurs.

Développement durable

En ratifiant le Protocole de Kyoto en 2002, la Belgique s'est engagée à réduire de 7,5 %, sur la période 2008–2012, ses émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport au niveau de référence⁹⁴. L'analyse des données d'Eurostat montre que sur cette même période, la Belgique a en réalité diminué en moyenne ses émissions de 11 % (sur une base annuelle), soit un surplus de 3,5 points de pourcentage sur l'objectif prévu. Il importe toutefois de noter que les émissions « importées » de gaz à effet de serre (par exemple celles associées à la production de biens fabriqués dans les économies émergentes et achetés et consommés sur le territoire belge) ne sont pas prises en compte dans les inventaires nationaux d'émissions. Or, notre perte de compétitivité, notamment vis à vis des pays BRICS⁹⁵, a eu pour conséquence de produire moins en Europe et plus dans ces pays.

Graphique 4-1. Emissions de gaz à effet de serre

Indice d'émissions de gaz à effet de serre (en équivalent CO₂), 1990 = 100.



Source : Eurostat.

A la Conférence de Doha en 2012, le Protocole de Kyoto a été prolongé avec un nouvel objectif de réduction : entre 1990 et la moyenne de la période 2013-2020, une réduction de 20 % des GES de-

⁹⁴ Le niveau de référence (100) se réfère au niveau des émissions de gaz à effet de serre calculé pour « l'année de référence » dans le contexte du Protocole de Kyoto, à savoir l'année 1990 pour le niveau des émissions de CO₂, CH₄ et N₂O, et l'année 1995 pour le niveau des émissions de gaz fluorés (HFC, PFC et SF₆) (le choix de l'année 1995 comme référence pour les gaz fluorés est autorisé par le Protocole de Kyoto).

⁹⁵ BRICS est un acronyme anglais pour désigner un groupe de cinq pays qui se réunissent en sommets annuels : Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud.

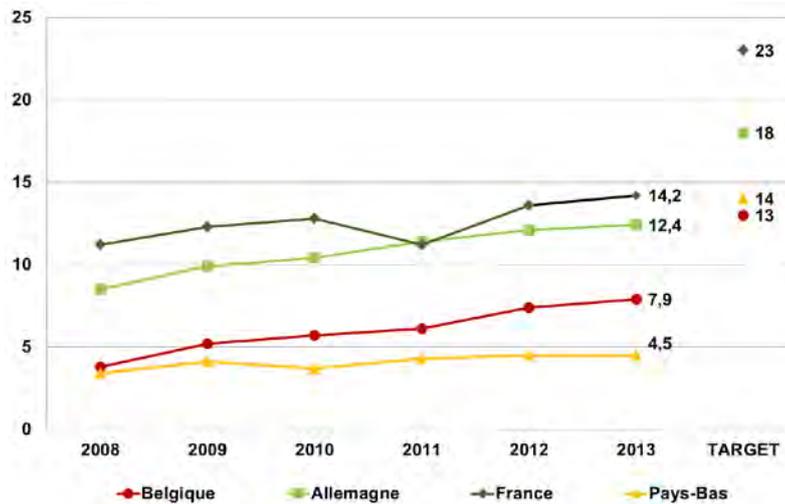
« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

vra être réalisée par l'UE28. Par rapport à ce nouvel objectif, la Belgique s'est engagée à réduire ses émissions de GES de 15 %.

Pour atteindre l'objectif de la *Vision stratégique fédérale à long terme en matière de développement durable*, c'est-à-dire de moins 80 % à moins 95 % en 2050 par rapport à 1990, des réductions annuelles moyennes de 3,6 % à 7 % sont nécessaires entre 2012 et 2050.

Selon les recommandations du Conseil de l'Union européenne du 8 juillet 2014 : « Notre pays ne devrait pas atteindre son objectif de 15 % en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs non couverts par le système d'échange de quotas d'émission de l'Union d'ici à 2020, du moins sans s'appuyer sur des mécanismes de flexibilité. Si certaines initiatives sont en cours, elles semblent manquer d'une direction cohérente, et les effets combinés des mesures de réduction des émissions, en particulier de celles provenant des transports et des bâtiments, restent peu clairs. La réduction de la TVA sur l'électricité pourrait compromettre davantage les efforts à cet égard »⁹⁶.

Graphique 4-2. Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie
En %.



Source : Eurostat.

Pourtant, il est impératif que la Belgique et l'Union européenne atteignent ces objectifs car selon le Rapport Stern sur l'économie du changement climatique de 2006 : « Même à des niveaux plus modérés de réchauffement, tout – des études détaillées des conséquences au niveau régional et sectoriel des changements de schémas climatiques jusqu'aux modèles économiques des effets à l'échelon planétaire – porte à croire que le changement climatique aura des conséquences sérieuses sur la production mondiale, sur la vie humaine et sur l'environnement. Les coûts suscités par un temps extrêmement inclément (dont inondations, sécheresses et tempêtes) augmentent d'ores et déjà, y compris pour les pays riches.

⁹⁶ Recommandations du Conseil de l'Union européenne (2014), Recommandation du conseil concernant le programme national de réforme de la Belgique pour 2014 et portant avis du Conseil sur le programme de stabilité de la Belgique pour 2014, p. 4, 8 juillet.

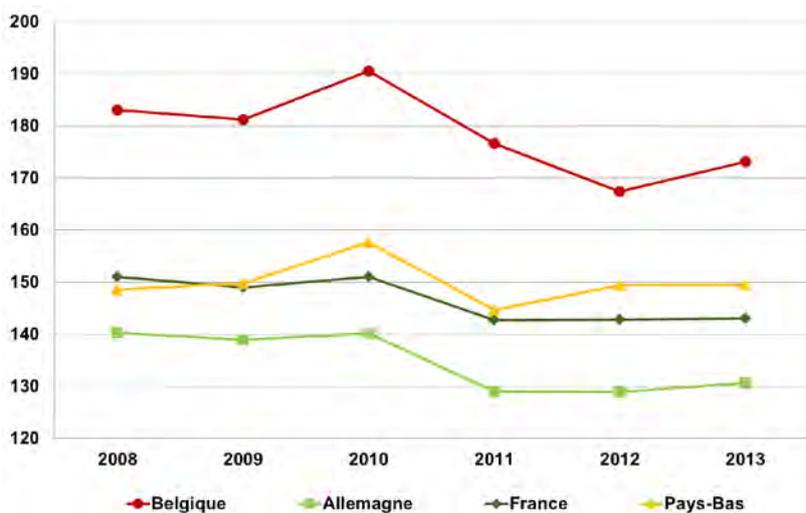
Les coûts des initiatives de réduction des gaz à effet de serre sont nettement moins importants que les coûts de l'inaction. Les initiatives menées en réponse aux changements climatiques nécessiteront de transformer fondamentalement nos modes de production et de consommation d'énergie »⁹⁷.

En 2013, la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale a été de 14,2 % en France, de 12,4 % en Allemagne, de 7,9 % en Belgique (pour un objectif national de 13 % à l'horizon 2020) et de 4,5 % aux Pays-Bas. D'après les prévisions du Bureau fédéral du Plan⁹⁸, la part des 13 % d'énergie renouvelable pourrait être atteinte en 2020.

Sur la période 2008-2013, la production renouvelable de notre pays a pratiquement doublé en passant de 16,8 TWh (Térawattheure) à 31,1 TWh en 2013. En 2013, un peu moins de la moitié de cette énergie a été produite à des fins de chaleur (15,1 TWh), environ un tiers sous forme d'électricité (10,4 TWh) et le reste sous forme de carburant (biocarburant) pour le transport (4,4 TWh)⁹⁹.

Graphique 4-3. Intensité énergétique de l'économie

En kg d'équivalent pétrole par 1.000 euros.



Source : Eurostat.

L'intensité énergétique¹⁰⁰ mesure l'efficacité énergétique d'une économie. Une intensité énergétique élevée correspond à une économie « gourmande » en énergie pour un niveau de PIB donné. La Belgique a atteint une intensité énergétique de 0,17 tonne d'équivalent pétrole¹⁰¹ (tep) par

⁹⁷ Nicholas Stern (2006), [Stern Review: the Economics of Climate Change](#), octobre, p 7.

⁹⁸ Bureau fédéral du Plan (2014), [Communiqué de presse : Perspectives énergétiques : messages pour l'avenir](#), octobre.

⁹⁹ APERe (2015), Observatoire belge des énergies renouvelables, bilan statistique belge.

¹⁰⁰ Elle est calculée comme le rapport entre la consommation d'énergie primaire et le PIB.

¹⁰¹ La tonne d'équivalent pétrole (tep) est une unité de mesure de l'énergie. Elle vaut 41,868 GJ parfois arrondi à 42 GJ, ce qui correspond au pouvoir calorifique d'une tonne de pétrole moyenne.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

1.000 euros en 2013 alors que celle de l'UE28 s'est élevée à 0,14 tep et que les Pays-Bas, la France et l'Allemagne sont à respectivement 0,15, 0,14 et 0,13 tep.

Certaines branches qui consomment beaucoup d'énergie telles que la pétrochimie et la métallurgie représentent en effet une partie importante de l'économie belge et du secteur industriel en particulier. Néanmoins sur la période 2010–2013, notre pays a diminué son intensité énergétique de 9 % en raison de la régression de 10 % de la consommation d'énergie primaire. Cette évolution est principalement due aux progrès technologiques et aux mesures prises dans le cadre des politiques belges et européennes de limitation de la consommation d'énergie¹⁰².

La forte augmentation de l'intensité d'énergie en Belgique en 2013 est due à une plus forte augmentation de la consommation d'énergie par rapport à la croissance économique. Cela s'explique, en partie, par la spécialisation de l'industrie belge dans quelques secteurs à forte densité énergétique. A ce propos, il convient de noter que la Belgique a été le seul pays en 2012 à connaître une très forte diminution de l'intensité et de la consommation d'énergie, avant d'enregistrer un redressement plus significatif en 2013.

Si la Belgique continue de diminuer sa consommation d'énergie, toutes choses égales par ailleurs, ses efforts aboutiront à la baisse de la facture énergétique annuelle du pays, à la réduction de l'exposition aux fluctuations des prix des matières premières et aux risques géopolitiques, à l'amélioration de la sécurité d'approvisionnement, à la création d'emplois, à la diminution des émissions de gaz à effet de serre responsables du changement climatique et donc de manière globale à l'amélioration de la compétitivité de la Belgique.

-87-

Focus 10. Secteurs à forte intensité énergétique

Les secteurs à plus forte intensité énergétique (utilisation intensive de l'électricité, du gaz, de la vapeur et de l'air refroidi) en 2010 ont été, selon les tableaux input-output du Bureau fédéral du Plan, le secteur chimique et le secteur énergétique, suivis de l'exploitation et du commerce de biens immobiliers, les produits de nutrition, les boissons et le tabac, les métaux sous forme primaire et le commerce de détail (à l'exception des voitures et des motos). L'Union européenne attache beaucoup d'importance à la compétitivité des secteurs à forte intensité énergétique (qui inclut l'industrie du papier, l'industrie chimique, les produits minéraux non métalliques, le fer, l'acier et les métaux). Un High Level Group Industries à Intensité Énergétique Elevée (HLG IEE) a été créé au niveau européen dans le but de permettre aux actionnaires et aux administrations nationales de fournir des informations nécessaires au sujet des principaux défis comme la conciliation des objectifs en matière de climat et de compétitivité industrielle.

Le cadre suivant offre une base en vue de maintenir la compétitivité industrielle et d'affronter les différents défis dans les secteurs à forte intensité énergétique :

- Un environnement réglementaire stable et prévisible ;
- Un prix de l'énergie accessible ;
- Une politique climatique qui tient compte de la faisabilité et de la disponibilité des percées technologiques ;

¹⁰² <http://www.indicators.be/fr/indicator/intensite-en-energie-de-leconomie?detail=>

- Des conditions de concurrence égales au niveau international ;
- Un accès fiable et fluide aux matières premières.

En outre, les secteurs et entreprises dans le cadre de l'Union pour l'Energie sont incités à consacrer de plus en plus d'attention à l'efficacité énergétique. Avant la crise de 2008, le découplage entre la croissance économique et la consommation énergétique était déjà amorcé grâce à l'efficacité énergétique¹⁰³.

Les autorités belges stimulent également une utilisation de l'énergie durable. Une entreprise qui, lors de sa constitution ou de son extension, procède à des investissements énergétiques, peut bénéficier, sous certaines conditions, d'une plus grande déduction fiscale pour investissement de la part des autorités fédérales. En outre, des primes sont également accordées au niveau régional pour la promotion d'énergie durable.

Cohésion sociale

Selon la Commission européenne, une personne en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale est une personne affectée par au moins une des trois conditions suivantes :

- une situation de privation matérielle sévère,
- un risque de pauvreté après transferts sociaux (pauvreté monétaire),
- un ménage à très faible intensité de travail.

-88-

Tableau 4-1. Personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale

	Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (en % de la population totale)		Personnes en situation de privation matérielle sévère (en % de la population totale)		Personnes en risque de pauvreté après transferts sociaux (en % de la population totale)		Personnes vivant dans un ménage à très faible intensité de travail (en % de la population de moins de 60 ans)	
	2008	2013	2008	2013	2008	2013	2008	2013
Belgique	20,8	20,8	5,6	5,1	14,7	15,1	11,7	14
Allemagne	20,1	20,3	5,5	5,4	15,2	16,1	11,7	9,9
France	18,5	18,1	5,4	5,1	12,5	13,7	8,8	7,9
Pays-Bas	14,9	15,9	1,5	2,5	10,5	10,4	8,2	9,3

Source : Eurostat.

Sur la période 2008-2013, le pourcentage de personnes en risque de pauvreté n'a pas diminué en Belgique, en Allemagne et aux Pays-Bas, à l'inverse de la France qui a connu une très légère baisse (-0,4 point de pourcentage). En 2013, la Belgique et l'Allemagne ont affiché les plus mauvais résultats, avec respectivement 21 % et 20 % de personnes en risque de pauvreté.

¹⁰³ Commission européenne (2014), Energy Efficiency and its contribution to energy security and the 2030 Framework for climate and energy policy.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

L'observation de chacun des trois éléments définissant le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale montre qu'en 2013, 15,1 % de la population belge était en risque de pauvreté après la prise en compte des transferts sociaux, c'est-à-dire que le revenu disponible était en-dessous du seuil national de risque de pauvreté¹⁰⁴. Entre 2008 et 2013, la proportion de personnes menacées de pauvreté monétaire a augmenté pour la France (+1,2 point de pourcentage), l'Allemagne (+0,9 % point de pourcentage), la Belgique (+0,4 point de pourcentage) et a très légèrement diminué pour les Pays-Bas (-0,1 point de pourcentage).

En 2013, 5,1 % de la population belge était en situation de privation matérielle sévère, ce qui signifie que leurs conditions de vie sont limitées par un manque de ressources, comme par exemple le fait de ne pas être en mesure de régler leurs factures, de chauffer correctement leur logement ou de prendre une semaine de vacances en dehors de leur domicile. Si l'on compare l'année 2008 à l'année 2013, cette proportion s'est réduite en Belgique, en France et en Allemagne de respectivement 0,5, 0,3 et 0,1 point de pourcentage alors qu'aux Pays-Bas elle a progressé de 1 point de pourcentage.

Concernant l'indicateur de faible intensité de travail, 14 % de la population âgée de 0 à 59 ans en Belgique a vécu dans des ménages où les adultes ont utilisé moins de 20 % de leur potentiel total de travail au cours de l'année 2013. En comparaison à l'année 2008, les parts de la Belgique et des Pays-Bas se sont appréciées de respectivement 2,3 et 1,1 point de pourcentage tandis que celles de l'Allemagne et de la France se sont dépréciées de respectivement 1,8 et 0,9 point de pourcentage en 2013.

-89-

Suite à la stratégie Europe 2020, la Belgique s'est fixé un objectif dans ses Programmes nationaux de Réforme (2011 à 2013), à savoir réduire de 380.000 unités le nombre de personnes exposées à un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale entre 2008 et 2018, soit une baisse de 17,3 %. En 2013, ce groupe a compté 2,286 millions de personnes. Par ailleurs, le Programme national de réforme 2014 mentionne la volonté de garantir la protection sociale de la population, de réduire la pauvreté infantile¹⁰⁵, de promouvoir l'inclusion active des personnes éloignées du marché du travail par le biais d'une concertation avec les entités fédérées et de contribuer à la lutte contre le logement inadéquat et le sans-abrisme.

¹⁰⁴ Selon Eurostat, les personnes à risque de pauvreté sont celles vivant dans un ménage disposant d'un revenu disponible équivalent-adulte inférieur au seuil de pauvreté qui est fixé à 60 % du revenu disponible équivalent-adulte médian national (après transferts sociaux).

Les personnes en situation de privation matérielle sévère ont des conditions de vie limitées par un manque de ressources et sont confrontées à la privation d'au moins 4 des 9 éléments suivants. Ils ne sont pas en mesure : 1) de payer un loyer, un prêt immobilier ou des factures courantes à temps, 2) de chauffer correctement leur domicile, 3) de faire face à des dépenses imprévues, 4) de consommer de la viande, du poisson ou un équivalent de protéines tous les deux jours, 5) de s'offrir une semaine de vacances en dehors de leur domicile, 6) de posséder une voiture personnelle, 7) un lave-linge, 8) un téléviseur couleur, ou 9) un téléphone (y compris un téléphone portable).

Les personnes vivant dans des ménages à très faible intensité de travail sont les personnes âgées de 0 à 59 ans vivant dans des ménages dans lesquels les adultes (âgés entre 18 et 59 ans) ont utilisé en moyenne moins de 20 % de leur potentiel total de travail au cours de l'année passée. Les étudiants sont exclus.

¹⁰⁵ Cf. le Plan national de la lutte contre la pauvreté infantile, 2013.

Note explicative du tableau : Sur la base des résultats de la dernière année disponible (année précisée dans la deuxième colonne du tableau de synthèse), les couleurs vert et rouge renseignent sur la position du pays par rapport à ses trois partenaires commerciaux (vert pour la meilleure position et rouge pour la moins bonne). Pour chaque indicateur, la dernière année disponible peut être accompagnée de la lettre « N » qui signifie que les données ont été actualisées. Le sens des flèches donne uniquement l'évolution des résultats du pays à un an d'écart et ne permet donc pas une comparaison avec les pays partenaires. Concernant les indicateurs où un « ranking » a été effectué, les flèches indiquent l'évolution de la position dans le classement.

Synthèse développement durable et cohésion sociale

Indicateurs	Année	Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas	Min	Max
Développement durable							
Emissions de gaz à effet de serre (Indice 1990 = 100)	2012	82,6	76,6	89,5	93,3	49,9 (LV)	156,9 (MT)
		↘	↗	↘	↘	↘	↗
Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie (en %)	2013(N)	7,9	12,4	14,2	4,5	3,6 (LU)	52,1 (SE)
		↗	↗	↗	=	↗	↗
Intensité énergétique de l'économie (en kg d'équivalent pétrole par 1.000 euros)	2013(N)	173,1	130,6	143,0	149,5	82,4 (IE)	610,6 (BG)
		↗	↗	↗	↗	↘	↘
Cohésion sociale							
Population à risque de pauvreté ou d'exclusion (en % de la population totale)	2013	20,8	20,3	18,1	15,9	14,6 (CZ)	48,0 (BG)
		↘	↗	↘	↗	↘	↘

-90-

		Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas
Développement durable et cohésion sociale		0	2	1	1
		2	2	3	1
		2	0	0	2

Liste des graphiques

-91-

Graphique 1-1. Balance des opérations courantes, Belgique.....	16
Graphique 1-2. Part de la valeur ajoutée locale dans les exportations brutes de biens et services, 1995 et 2011	19
Graphique 1-3. Part de la valeur ajoutée étrangère dans les exportations brutes de biens et services de la Belgique par branche de l'économie, 1995 et 2011	20
Graphique 1-4. Part de la valeur ajoutée locale et étrangère du secteur des services dans les exportations brutes, 1995 et 2011	20
Graphique 1-5. Mesures de défense commerciale prises par des pays tiers à l'égard de l'UE	22
Graphique 1-6. Produit intérieur brut	23
Graphique 1-7. Solde budgétaire (procédure de déficit excessif)	25
Graphique 1-8. Dette publique (procédure de déficit excessif)	25
Graphique 2-1. Productivité réelle, coût salarial et coût salarial unitaire	29
Graphique 2-2. Productivité réelle par personnes et par heures travaillées.....	30
Graphique 2-3. Contribution des groupes de produits à l'évolution de l'indice santé	32
Graphique 2-4. Croissance de la productivité totale des facteurs.....	33
Graphique 2-5. Niveau des prix industriels de l'électricité par tranche au second semestre de 2014	36
Graphique 2-6. Indice des prix à la consommation harmonisé	39
Graphique 2-7. Termes de l'échange des biens et services	41
Graphique 2-8. Taux de change effectif réel - déflateur : prix à la consommation, 37 partenaires commerciaux	42
Graphique 2-9. Taux de change effectif réel - déflateur : coût unitaire du travail, 37 partenaires commerciaux	42
Graphique 3-1. Innovation Union Scoreboard.....	45
Graphique 3-2. Exportations des produits de haute technologie.....	46
Graphique 3-3. Dépenses en R&D par secteur d'exécution, comparaison entre 2000 et 2013.	46
Graphique 3-4. Proportion des effectifs de R&D par secteur d'exécution	47
Graphique 3-5. Brevets déposés auprès de l'OEB.....	49
Graphique 3-6. Flux d'investissements directs étrangers	51
Graphique 3-7. Part des abonnements large bande fixe de min. 30 Mbps.....	53
Graphique 3-8. Taux de couverture de la population par les réseaux nouvelle génération	54
Graphique 3-9. Taux de couverture de la population par les réseaux 4G (LTE).....	54
Graphique 3-10. Entreprises qui vendent en ligne via les différents réseaux informatiques ...	54
Graphique 3-11. Total des investissements dans les réseaux.....	55
Graphique 3-12. Indice DESI.....	57
Graphique 3-13. Total early-stage Entrepreneurial Activity (TEA)	59
Graphique 3-14. Résultat de la demande de crédit pour un prêt bancaire, 2011 et 2014	61
Graphique 3-15. Part de marché cumulée des principaux fournisseurs d'électricité en 2013.	65
Graphique 3-16. Part de marché du principal fournisseur de gaz.....	66
Graphique 3-17. Part de l'opérateur historique dans la large bande fixe, 2014	67
Graphique 3-18. Part de marché du principal opérateur mobile.....	67
Graphique 3-19. Contribution de chaque indicateur à l'écart entre le score final du secteur et le score moyen des secteurs industriels. (Secteurs énergétiques, classés par l'importance de leur chiffre d'affaires sur le marché belge, 2012)	69

Graphique 3-20. Contribution de chaque indicateur à l'écart entre le score final du secteur et le score moyen des secteurs de services. (Secteurs de télécommunications, classés par l'importance de leur chiffre d'affaires sur le marché belge, 2012)	70
Graphique 3-21. Taux d'emploi.....	70
Graphique 3-22. Total des diplômés (CITE 5-6) et total des diplômés (CITE 5-6) en mathématiques, science et technologie pour 1.000 habitants âgés de 20-29 ans, en 2012	75
Graphique 3-23. Population âgée de 25 à 64 ans ayant participé à une formation continue	76
Graphique 3-24. Entreprises qui utilisent internet dans leurs relations avec l'administration publique	79
Graphique 3-25. Entreprises qui utilisent internet pour retourner des formulaires complétés aux administrations publiques.....	79
Graphique 4-1. Emissions de gaz à effet de serre	84
Graphique 4-2. Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie	85
Graphique 4-3. Intensité énergétique de l'économie	86

Liste des tableaux

Tableau 0-1. Classement des économies les plus compétitives 2015-2016 selon le WEF	13
Tableau 0-2. Classement des économies les plus compétitives de 2015 selon l'IMD	13
Tableau 1-1. Classement des biens essentiellement exportés vers les dix principales destinations belges en 2008 et 2014.....	17
Tableau 2-1. Niveaux de coût salarial et de productivité (en nominal) pour l'ensemble de l'économie	28
Tableau 2-2. Evolution de la productivité réelle, du coût salarial et coût salarial unitaire	29
Tableau 2-3. Prix industriels pour l'électricité en Belgique et dans les pays voisins au second semestre de 2014	34
Tableau 2-4. Prix industriels pour le gaz (sans TVA et taxes récupérables pratiqués) en Belgique et dans les pays voisins au second semestre de 2014	37
Tableau 3-1. Croissance nette de la population des entreprises.....	59
Tableau 3-2. Indicateurs sur l'entrepreneuriat de la seconde chance	63
Tableau 3-3. Part des trois plus importantes activités économiques de services dans l'emploi total et son évolution entre 2008 et 2014	73
Tableau 3-4. Part des trois plus importantes activités économiques de l'industrie manufacturière dans l'emploi total et son évolution entre 2008 et 2014	74
Tableau 3-5. Jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation.....	74
Tableau 3-6. Ease of doing business indicator.....	77
Tableau 4-1. Personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale	88

Liste des abréviations

Liste des abréviations pays (ISO)

AT	Autriche
AU	Australie
BE	Belgique
BG	Bulgarie
BR	Brésil

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

CA	Canada
CH	Suisse
CL	Chili
CN	Chine (République populaire de)
CY	Chypre
CZ	République tchèque
DE	Allemagne
DK	Danemark
EE	Estonie
ES	Espagne
FI	Finlande
FR	France
GB	Royaume-Uni
GR	Grèce
HR	Croatie
HU	Hongrie
ID	Indonésie
IE	Irlande
IL	Israël
IN	Inde
IS	Islande
IT	Italie
JP	Japon
LT	Lituanie
LU	Luxembourg
LV	Lettonie
KR	Corée (du Sud)
MT	Malte
MX	Mexique
NL	Pays-Bas
NO	Norvège
NZ	Nouvelle-Zélande
PL	Pologne
PT	Portugal
RO	Roumanie
RU	Russie
SE	Suède
SI	Slovénie
SK	Slovaquie

Liste des autres abréviations

4G	Norme de quatrième génération (LTE)
AD	Antidumping
AIP	Accord interprofessionnel
AS	Antisubventions
BNB	Banque nationale de Belgique
BRICS	Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud
CCE	Conseil central de l'économie
CE	Commission européenne
CITE	Classification internationale type de l'éducation
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
CO ₂	Dioxyde de carbone
CREG	Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz
CSU	Coût salarial unitaire
CVTS	Continuing vocational training survey
DOCSIS	Data over cable service interface specification
GCI	Global competitiveness index
GECE	Groupe d'experts Compétitivité-Emploi
GEM	Global Entrepreneurship Monitor
GES	Gaz à effet de serre
GJ	Gigajoule
IBPT	Institut belge des services postaux et des télécommunications
ICN	Institut des comptes nationaux
IDE	Investissements directs étrangers
IMD	Institute for Management Development
IPCH	Indice des prix à la consommation harmonisé
kWh	Kilowatt-heure
LTE	Long Term Evolution
Mbps	Mégabit par seconde
MVNO	Mobile virtual network operator
MWh	Mégawatt-heure
NGA	Next Generation Access
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OEB	Office européen des brevets
OMC	Organisation mondiale du commerce
PDE	Procédure de déficit excessif
PDM	Procédure de déséquilibre macroéconomique

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PMR	Product Market Regulation
PTF	Productivité totale des facteurs
R&D	Recherche et développement
SAFE	Survey on the access to finance of enterprises
SBA	Small business act
SEC	Système européen de comptabilité
SG	Sauvegardes
SPF	Service public fédéral
TCER	Taux de change effectif réel
TEA	Total early-stage Entrepreneurial Activity
tep	Tonne d'équivalent pétrole
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
TWh	Térawattheure
UE	Union européenne
VDSL	Very high bitrate digital subscriber line
WEF	World Economic Forum